Quatre-vingt-cinquième année. — N° 244. Le Numéro : 35 francs. Jeudi 15 Octobre 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 14 octobre 1953 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9135).

Vice-présidence du conseil.

Décret n° 53-915 portant suppression d'un certain nombre de commissions locales (rectificatif) (p. 9135).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 12 octobre 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9135).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 1er septembre 1953 portant détachement d'un sous-préfet (p. 9135).

Décrets des 9 et 10 octobre 1953 approuvant des délibérations des conseils municipaux de Morhange (Moselle) et de Fontenoy-le-Château (Vosges) portant attribution du titre de citoyen d'honneur (p. 9135).

Décret du 9 octobre 1953 portant rattachement au 2e canton d'Angoulême de la commune de Vouzan, dépendant actuellement du canton de Villebois-Lavalette, arrondissement d'Angoulême, département de la Charente (p. 9135).

Décret du 10 octobre 1953 portant affectation au ministère de l'intérieur de la partie Nord-Est (desservie par les rideaux nos 6 à 18) du bâtiment P de l'ancien fort Moselle, à Metz (Moselle) (p. 9136).

Décret du 10 octobre 1953 portant affectation au ministère de l'intérieur d'un immeuble domanial à Mably (Loire) (p. 9136).

Décret du 10 octobre 1953 abrogeant un décret portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique (p. 9136).

Décret du 14 octobre 1953 portant dissolution du conseil municipal de la commune de Blausasc (Alpes-Maritimes) et institution d'une délégation spéciale (p. 9136).

Arrêté du 9 octobre 1953 portant création à l'administration centrale du ministère de l'intérieur d'une commission paritaire compétente à l'égard des agents de maîtrise et des ouvriers professionnels titulaires (p. 9136).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret n° 53-1009 du 10 octobre 1953 portant application de la loi du 1er avril 1953 instituant une médaille commémorative de la campagne d'Italie (p. 9136).

Décrets du 10 octobre 1953 portant promotions et nomination (gendarmerie nationale) (p. 9137).

Décrets du 10 octobre 1953 portant promotions et nominations (armée de l'air, active et réserve) (p. 9137).

Décrets du 12 octobre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9138).

Décret n° 53-988 suspendant jusqu'au 1er janvier 1955 les effets de l'article 32 de la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale) (rectificatif) (p. 9158).

Arrêté portant acceptation de démission et nomination de membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) (p. 9158).

Arrêtés portant promotions (agents techniques de l'aéronautique et travaux de l'air) (p. 9158).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 9 octobre 1953 portant déclaration d'utilité publique des opérations prévues au projet d'agrandissement de la manufacture des tabacs de Tonneins (p. 9158).

Décret n° 53-1010 du 10 octobre 1953 portant règlement d'administration publique fixant le statut particulier des téléphonistes de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 9158).

Décret du 12 octobre 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 9159).

Arrêté portant nomination d'un agent de change près la bourse de Toulouse (p. 9159).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 9 octobre 1953 portant nomination et transfert de professeurs (enseignement supérieur) (p. 9159).

Décret n° 53-1011 du 10 octobre 1953 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des conducteurs d'automobiles titulaires du ministère de l'éducation nationale (p. 9160).

Décret du 10 octobre 1953 autorisant les titulaires de la première partie du professorat d'éducation physique et sportive à se présenter directement au diplôme de maître, deuxième partie (p. 9161).

Arrêtés du 10 octobre 1953 portant création, réorganisation et modification à la composition de diverses commissions administratives paritaires de l'administration centrale (p. 9161).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 10 octobre 1953 portant classement de la déviation de la R. N. n° 19 à la Vaugine dans la voirie nationale et déclassement et reclassement du délaissé dans la voirie départementale (p. 9163).

Décret du 10 octobre 1953 portant classement dans la voirie nationale de la déviation ouverte sur le territoire des communes de Saint-Jean (Meurthe-et-Moselle) et de Marville (Meuse) et déclassement et reclassement dans les voiries urbaine et départementale des délaissés de la route actuelle (p. 9163).

Décret du 10 octobre 1953 portant affectation au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme d'un bâtiment situé à Molières (Tarn-et-Garonne) (p. 9163).

Décrets du 12 octobre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9163).

Arrêté du 6 octobre 1953 portant affectation du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome (p. 9165).

Arrêté du 6 octobre 1953 portant affectation (ponts et chaussées) (p. 9165).

MARINE MARCHANDE

Décret n° 53-1012 du 14 octobre 1953 modifiant l'organisation de l'office scientifique et technique des pêches maritimes (p. 9165).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 53-1013 du 10 octobre 1953 complétant et modifiant, en ce qui concerne les concessions d'hydrocarbures, le cahier des charges type des concessions de mines en Algérie (p. 9166).

Décret du 10 octobre 1953 portant amodiation de la concession des mines métalliques d'Aïn-Barbar, Société des mines de Charrier, pétitionnaire (p. 9166).

Arrêtés du 13 octobre 1953 agréant des organismes professionnels pour l'exécution des enquêtes de statistiques industrielles (p. 9167).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 3 octobre 1953 fixant, en ce qui concerne les statistiques agricoles, les conditions d'application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 et du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952 (p. 9169).

Arrêté du 14 octobre 1953 relatif au prix des vins de consommation courante des récoltes 1952 et 1953 (p. 9169).

Arrêté portant renouvellement du conseil d'administration du centre technique des conserves de produits agricoles (p. 9169).

Arrêté portant nomination du directeur de l'école nationale des industries agricoles (p. 9169).

Liste complémentaire des candidats admis en qualité d'élèves réguliers, en 1953, à l'institut national agronomique (p. 9169).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 12 octobre 1953 portant admission à la retraite et conférant l'honorariat à un gouverneur général de la France d'outre-mer (p. 9169).

Arrêtés portant mises en position de mission (enseignement et institut français d'Afrique noire) (p. 9170).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (p. 9170).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 53-1014 du 10 octobre 1953 portant modification du décret n° 49-579 du 22 avril 1949 modifié relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des médecins (p. 9170).

Décret n° 53-1015 du 14 octobre 1953 modifiant le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines (p. 9171).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Décret du 9 octobre 1953 portant suppression de l'office public d'habitations à loyer modéré de Bourgoin (p. 9171).

Décret du 10 octobre 1953 portant affectation au ministère de la reconstruction et du logement d'un terrain domanial situé à Royan (Charente-Maritime) (p. 9171).

Décret du 10 octobre 1953 portant nomination d'un inspecteur général des ponts et chaussées en qualité de membre suppléant de la première commission de revision des marchés (p. 9171).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 14 octobre 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9172).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret du 9 octobre 1953 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un terrain sur lequel est édifié le centre d'amplification de Provins (Seine-et-Marne) (p. 9172).

Arrêtés du 7 octobre 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 9172).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Rectifications aux comptes rendus *in extenso* des séances des 9 et 13 octobre 1953 (p. 9172).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation de bureau. — Réunions de commissions (p. 9175).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du mercredi 14 octobre 1953 (p. 9177).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 9177).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis de vacance d'emplois d'examinateurs suppléants des élèves de l'école polytechnique (p. 9177).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs et aux exportateurs et *avis* n° 563 de l'office des changes modifiant le régime des comptes « Exportation-Frais accessoires » (comptes E. F. AC.) (rectificatif) (p. 9177).

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 9178).

Résultats de l'exercice 1953 au 31 août 1953 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 1953 au 31 août 1953 (p. 9182).

Tableau de la production et du mouvement des alcools (août 1953) (p. 9181).

Statistique mensuelle du commerce extérieur de la France (septembre 1953) (p. 9188).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis relatif au recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Grignon (p. 9192).

Restitutions anonymes au Trésor (p. 9192).

Annonces (p. 9193).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 14 octobre 1953 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 14 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information, vu la délibération du conseil de l'ordre en date du 22 septembre 1953 portant que la présente promotion est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est élevé à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Joseph Welskopf, dit Georges Gombault, journaliste, commandeur de la Légion d'honneur de 1937.

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 53-915 portant suppression d'un certain nombre de commissions locales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1953: article 6 du décret, 1re ligne, au lieu de: « le décret du 6 avril 1939... », lire: « le décret du 3 avril 1938... ».

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 12 octobre 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 octobre 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, ont été promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Fabre (Jean-Paul-Jacques), administrateur de 3e classe, adjoint au chef de la division de la production industrielle du haut commissariat de la République française en Allemagne. Chevalier du 19 mars 1936.

Au grade de chevalier.

MM

Patey (Jacques), chargé de mission, conseiller juridique au haut commissariat de la République française en Allemagne; 37 années de services civils et militaires.

Dreyer (Jean-Claude), administrateur de 3e classe, délégué provincial pour le Wurtemberg-Sud-Hohenzollern; 34 années de services civils et militaires.

Thibault (Henri-Achille), sous-préfet de 1re classe, administrateur de 3e classe à la direction générale des affaires administratives et budgétaires du haut commissariat de la République française en Allemagne; 38 années de services civils et militaires.

Chauveau (André-Louis-Aristide), percepteur hors classe, chef du bureau de liquidation des organismes de zone au haut commissariat de la République française en Allemagne; 37 années de services civils et militaires.

Boulard (Roger-Marie-Jean), administrateur de 3e classe, chef de la division du matériel, de la documentation et des affaires militaires de la direction des services des affaires allemandes et autrichiennes; 31 années de services civils et militaires.

Cottet (Emile-Clément), directeur du contrôle technique de l'administration française de l'I. G. Farben, usine de la B. A. S. F, Ludwigshafen-sur-Rhin; 29 années de services civils et militaires.

Décret du 12 octobre 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 octobre 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade de chevalier.

M. Monier (René-Armand-Léopold), inspecteur général de l'économie nationale, chef de la division à la direction générale des affaires économiques et financières du haut commissariat de la République française en Allemagne; services exceptionnels dans l'exercice de ses hautes fonctions.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 1er septembre 1953 portant détachement d'un sous-préfet.

Par décret en date du 1er septembre 1953, M. Bourrat (Jean), sous-préfet de 3e classe, est détaché dans un emploi d'administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Décret du 9 octobre 1953 approuvant une délibération du conseil municipal de Morhange (Moselle) portant attribution du titre de citoyen d'honneur.

Par décret en date du 9 octobre 1953, est approuvée la délibération du conseil municipal de la commune de Morhange (Moselle), en date du 30 décembre 1952, attribuant le titre de citoyen d'honneur à M. Binneri.

Décret du 10 octobre 1953 approuvant une délibération du conseil municipal de Fontenoy-le-Château (Vosges) portant attribution du titre de citoyen d'honneur.

Par décret en date du 10 octobre 1953, est approuvée la délibération du conseil municipal de la commune de Fontenoy-le-Château (Vosges) en date du 30 juillet 1953 attribuant le titre de citoyen d'honneur à M. le lieutenant-colonel Oscar Gilbert.

Décret du 9 octobre 1953 portant rattachement au deuxième canton d'Angoulême de la commune de Vouzan, dépendant actuellement du canton de Villebois-Lavalette, arrondissement d'Angoulême, département de la Charente.

Par décret en date du 9 octobre 1953, la commune de Vouzan, dépendant actuellement du canton de Villebois-Lavalette (arrondissement d'Angoulême, département de la Charente), est rattachée au deuxième canton d'Angoulême (mêmes arrondissement et département).

Ce rattachement s'effectuera avec toutes les conséquences qu'il comporte, et notamment la suivante: les indemnités qui pourraient

être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés, sous le contrôle du Gouvernement, ou fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris après avis du procureur général près la cour d'appel pour les greffiers, et après avis de la chambre de discipline et du tribunal pour les autres officiers publics ou ministériels.

Décret du 10 octobre 1953 portant affectation au ministère de l'intérieur de la partie Nord-Est (desservie par les rideaux nos 6 à 18) du bâtiment P de l'ancien fort Moselle, à Metz (Moselle).

Par décret en date du 10 octobre 1953, a été affecté au ministère de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale), en vue de son utilisation comme garage pour le parc automobile du centre administratif et technique interdépartemental de Metz, la partie Nord-Est (752 mètres carrés), desservie par les rideaux nos 6 à 18, du bâtiment P dépendant de l'ancien fort Moselle, à Metz (Moselle).

Décret du 10 octobre 1953 portant affectation au ministère de l'intérieur d'un immeuble domanial à Mably (Loire).

Par décret en date du 10 octobre 1953, a été affecté au ministère de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale), en vue du cantonnement d'une compagnie républicaine de sécurité, l'ensemble immobilier désigné sous le nom de « Camp Mably n° 2 », d'une superficie totale bâtie et non bâtie de 40.661 mètres carrés, et situé sur le territoire de la commune de Mably (Loire).

Décret du 10 octobre 1953 abrogeant un décret portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique.

Par décret en date du 10 octobre 1953, est abrogé le décret du 5 juillet 1880 portant reconnaissance comme établissement d'utilité publique de l'association dite Association amicale des membres de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, dont le siège est à Paris.

Décret du 14 octobre 1953 portant dissolution du conseil municipal de la commune de Blausasc (Alpes-Maritimes) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant qu'il existe, au sein du conseil municipal de la commune de Blausasc (Alpes-Maritimes), des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de la commune;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Blausasc (Alpes-Maritimes) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Ballarel (Marius), Gasiglia (Joseph), Inaudi (Louis).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Création, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, d'une commission paritaire compétente à l'égard des agents de maîtrise et des ouvriers professionnels titulaires.

Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation, dans les administrations centrales des ministères permanents et dans les administrations assimilées, de cadres d'ouvriers professionnels titulaires et à la fixation du statut de ces fonctionnaires;

Vu le décret n° 50-1329 du 23 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut des agents de maîtrise des administrations centrales des ministères permanents;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, une commission administrative paritaire compétente à l'égard des agents de maîtrise et des ouvriers professionnels titulaires.

Art. 2. — La représentation du personnel au sein de cette commission sera assurée comme suit:

Un représentant des chefs d'équipe et des contremaîtres;

Deux représentants des ouvriers professionnels titulaires de première, deuxième et troisième catégorie, de l'ouvrier chef et du maître ouvrier.

Art. 3. — Le directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 octobre 1953.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:

Le directeur du personnel et des affaires politiques,

CHRISTIAN LOBUT

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret n° 53-1000 du 10 octobre 1953 portant application de la loi du 1er avril 1953 instituant une médaille commémorative de la campagne d'Italie.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, des secrétaires d'Etat aux forces armées Guerre, Marine et Air,

Vu l'article 3 de la loi du 1er avril 1953 instituant une médaille commémorative de la campagne d'Italie,

Décrète:

Art. 1er. — La médaille commémorative de la campagne d'Italie, instituée par la loi du 1er avril 1953, est accordée, sans condition de durée de séjour, aux membres du corps expéditionnaire français en Italie, pour les opérations (celles de l'île d'Elbe comprises) effectuées du 1er décembre 1943 au 25 juillet 1944.

Art. 2. — L'insigne, dont le modèle est déposé à l'administration des monnaies et médailles, sera en bronze argenté et du module d'environ 36 millimètres.

L'avers représentera un coq gaulois brochant sur un soleil rayonnant; elle sera bordée par une couronne de lauriers formant relief des deux côtés. En exergue, elle portera l'inscription: Corps expéditionnaire français d'Italie 1943-1944.

Le revers portera l'inscription: République française, C. E. F.

Le ruban aura une largeur de 36 millimètres; il sera coupé dans le sens de sa longueur de raies rouge clair et blanches alternées, de même largeur chacune, les rouges débordant.

La médaille sera suspendue au ruban par une bélière également en bronze.

Il ne sera pas délivré de diplôme.

Art. 3. — Les intéressés devront pouvoir justifier de leurs droits au port de la médaille par une pièce administrative faisant ressortir leur participation effective à la campagne (livret individuel, extrait de citation, titre de pension, certificat ou ordre de service, certificat d'origine de blessure).

Une instruction des secrétaires d'Etat aux forces armées Air et Marine précisera les conditions particulières dans lesquelles les personnels des forces aériennes et navales pourront prétendre à cette médaille.

Les ayants droit se procureront l'insigne à leurs frais.

Art. 4. — La médaille commémorative de la campagne d'Italie pourra être accordée aux étrangers ayant servi sous commandement français, dans les conditions de l'article 1er, sous réserve de produire à l'appui de leur demande l'autorisation préalable de leur gouvernement respectif.

Dans ce cas, un diplôme sera délivré aux intéressés.

Art. 5. — La médaille commémorative de la campagne d'Italie est portée immédiatement après la médaille commémorative française de l'Organisation des Nations Unies en Corée.

Art. 6. — Nul ne pourra prétendre au port de la médaille s'il a été l'objet, au cours de la campagne, d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.

Art. 7. — La barrette avec agrafe « Italie », telle qu'elle est définie à l'article 3 du décret du 21 mai 1946 portant création d'une médaille commémorative française de la guerre 1939-1945, est supprimée.

Art. 8. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et les secrétaires d'Etat Guerre, Marine et Air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JACQUES GAVINI.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
LOUIS CHRISTIAENS.

Décret du 10 octobre 1953 portant promotions d'officiers de la gendarmerie nationale en situation de non-activité par suppression d'emploi.

Par décret en date du 10 octobre 1953, sont promus à titre définitif à l'ancienneté, hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi dont les noms suivent:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Au grade de capitaine,

Les lieutenants:

M. Denefeld (Emile-Albert), commandement de la gendarmerie nationale de la 1re région militaire à Paris.

M. Roudot (François-Marie), commandement de la gendarmerie nationale de la 3e région militaire à Rennes.

M. Chevallot (Alfred-Henri), commandement de la gendarmerie nationale de la 1re région militaire à Paris.

M. Noir (Camille-Roger), commandement de la gendarmerie nationale de la 7e région militaire à Dijon.

M. Janicot (Martial), commandement de la gendarmerie nationale de la 6e région militaire à Metz.

M. Millet (Pierre-Francis), commandement de la gendarmerie nationale de la 8e région militaire à Lyon.

M. Desmarets (Henri-Louis-Romain), commandement du détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française à Dakar.

M. Forrandon (Marcel-Louis), commandement de la gendarmerie nationale de la 8e région militaire à Lyon.

NOTA. — L'autorité figurant en regard du nom de l'officier est chargée de la notification du présent décret à l'intéressé et organe payeur.

Décret du 10 octobre 1953 portant nomination dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale d'un officier rayé des cadres de l'armée active.

Par décret en date du 10 octobre 1953, M. le colonel Vial (Jean-Marcel), rayé des cadres de l'armée active, est nommé, avec son grade, dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, à compter du 8 juillet 1953.

Décret du 10 octobre 1953 portant nomination dans le corps des ingénieurs militaires de l'air d'anciens élèves de l'école polytechnique classés à leur sortie de l'école dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

Par décret en date du 10 octobre 1953, sont nommés ingénieurs élèves militaires de l'air, à compter du 1er octobre 1953, les anciens élèves de l'école polytechnique de la promotion 1951 dont les noms suivent:

MM. Nelson (P.), Guibe (G.-J.-M.), Bouvet (J.-M.), Joffre (B.-J.-J.), Chiquet (P.-M.-G.-M.), de l'Estoile (H.-A.), Wolf (B.-M.), Jolly (M.-L.-F.), Champel (J.-M.-H.), Monpetit (M.-N.-C.-C.), Durollet (A.-R.-L.), Benichou (M.-M.), Beringer (G.-G.), Levy, dit Villiers (F.-C.), Bonnet (J.-H.), Colonna (M.-P.), Lachaume (P.-F.).

La prise de rang des intéressés est fixée au 1er octobre 1952. Les intéressés se classent sur la liste d'ancienneté du corps des ingénieurs militaires de l'air immédiatement avant M. Colin (G.-E. H.).

Le présent décret aura effet pécuniaire à compter du 1er octobre 1953.

Décret du 10 octobre 1953 portant nomination dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Par décret en date du 10 octobre 1953, M. Plunian (Guy-J.-M.), déclaré admis au concours d'ingénieur militaire des travaux de l'air ouvert au titre de l'année 1952, est nommé ingénieur militaire de 3e classe des travaux de l'air pour prendre rang du 1er octobre 1953.

L'intéressé se classe sur la liste d'ancienneté du corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air immédiatement après M. Canova (Pierre).

Décret du 10 octobre 1953 portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 10 octobre 1953, sont nommés, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'active, pour prendre rang du 1er octobre 1952, les élèves de l'école polytechnique (promotion 1951) qui ont satisfait en 1953 aux examens de sortie:

I. — **Corps des officiers de l'air.**

Cadre navigant.

M. Monnier (Bernard-André-Jules).

II. — **Corps des officiers mécaniciens de l'air.**

M. Ortolo (Dominique-Marie-Antoine).
M. Terrier (Jacques-Edmond-Marie).
M. Godefroy (Jean-Pierre-Auguste-Gaston-Joseph).
M. Guibourg (Jean-Charles-Moïse).

III. — **Corps des commissaires de l'air.**

M. Monet (Roland-Jean-Marie).

Ces nominations n'ouvrent aucun droit à la solde à une date antérieure au 1er octobre 1953.

Décret du 10 octobre 1953 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 10 octobre 1953, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — **Cadre des officiers de réserve de l'air.**

Cadre navigant.

(Rang du 5 avril 1952.)

M. Kermabon (Yves-Gabriel-Jean), C. M. 222.

(Rang du 2 juin 1953.)

M. Bernabé (Henri-Paul), C. M. 225.

(Rang du 10 juin 1953.)

M. Marcaillou (Raymond-Henri), C. M. 222.

(Rang du 24 juin 1953.)

M. Mercier (Marcel-Auguste), C. M. 225.

II. — **Corps des officiers de réserve des bases de l'air.**

(Rang du 1er octobre 1951.)

M. Costes (Didier-Marie-Dominique), C. M. 228.

III. — **Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.**

(Rang du 2 janvier 1948.)

M. Cruchon (Maurice), C. M. 222

(Rang du 1er juillet 1952.)

M. Francesconi (Antoine-Marius), C. M. 224.

(Rang du 1er janvier 1953.)

M. Roussel (Paul-Louis-Octave), C. M. 224.

(Rang du 28 juin 1953.)

M. Prunier (Eugène-Auguste-Constant), C. M. 222.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. Pique (Raymond-Jules-Charles), C. M. 222.

IV. — **Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.**

(Rang du 1er janvier 1952.)

M. Baurain (Albert-Camille), C. M. 227.

(Rang du 1er janvier 1953.)

M. Deschamps (Louis-Henri), C. M. 227.

(Rang du 11 juin 1953.)

M. Dos Santos (François-Vincent), C. M. 221.

V. — **Cadre auxiliaire du corps des commissaires ordonnateurs de réserve de l'air.**

Au grade d'attaché de 1re classe.

(Rang du 1er juin 1946.)

M. Granet (Pierre-Philippe), C. M. 222.

(Rang du 1er décembre 1947.)

M. Guiraud (Roger-Paul-Joseph), C. M. 225.

(Rang du 22 juin 1953.)

M. Delmas (Gustave-Lucien-Léon-Antoine-Marie), C. M. 222.

Les promotions au grade de lieutenant de réserve, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde.

Décret du 10 octobre 1953 portant promotion d'officiers de réserve du service de santé de l'armée de l'air inscrits au tableau d'avancement 1953.

Par décret en date du 10 octobre 1953, sont promus aux grades ci-après les officiers de réserve du service de santé de l'armée de l'air dont les noms suivent (rang du 1er octobre 1953) :

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel Malmejac (Jean-Léopold-Denis Jacques).

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

M. le médecin commandant Baldy (Robert-Jean-Maxime).

Au grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines :

Sauterey (Pierre-Fernand-Victor).
Thouluc (Roger-Charles-Jean).

Au grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants :

Lecait (Etienne-Jules).
Andreani (Yvon-Léon-Marie).
Courtois-Suffit (Michel-Jacques).
Rensonnet (Paul-Edouard).
Trouchet (Guy-Charles-Gabriel).
Saïd (Haïm-Roger).
Lasry (Paul).

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Caujolle (Fernand).

Au grade de pharmacien commandant.

M. le pharmacien capitaine Salvarelli (Lucien-Vincent).

Au grade de pharmacien capitaine.

M. le pharmacien lieutenant Lebreton (Roger).

C. — Dentistes

Au grade de dentiste capitaine.

M. le dentiste lieutenant Bataille (Roland-Edmond).

Décrets du 12 octobre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 octobre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la loi n° 53-674 du 5 août 1953, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 1er octobre 1953 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre de l'armée active, les militaires désignés ci-après :

Services communs

A. — **AU GRADE D'OFFICIER**

1° *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

Etat-major général de l'armée.

M. Serignan (Pierre-Charles), général de brigade ; 32 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité. Titres exceptionnels.

I. — **Gendarmerie.**

MM.

Gentelle (Paul-Georges-Léon), lieutenant-colonel ; 34 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 7 mai 1916. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Labroche (Gaston-Pierre-Lucien), lieutenant-colonel ; 35 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 1 an de majoration pour campagne.

Drieux (Robert-Edmond), chef d'escadron ; 32 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 7 mai 1916. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Forestier (Jacques-Fernand), chef d'escadron ; 35 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1916. 6 ans de majorations pour campagnes.

Merian (Henri-François), chef d'escadron ; 33 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1917. 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Blessé. Cité.

Clérouin (Jean-Alexandre-Marcel), chef d'escadron ; 34 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1916. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

II. — **Justice militaire.**

A. — Magistrat

M. Galliot (Donat-Marie-Robert), lieutenant-colonel ; 32 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 30 novembre 1942. 6 ans de majorations pour campagnes. Cité.

B. — Greffier

M. Poirier (Emile-Marie-Benjamin-Joseph), commandant ; 38 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 1 an de majoration pour campagne. Blessé. Cité.

III. — **Services de santé des armées.**

a) TERRE

Médecins

MM.

Moulinié (Pierre-Paul-Henri), médecin commandant ; 29 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Bertier (Paul-Marc-Maurice), médecin commandant ; 27 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Sadier (Pierre-Charles), médecin colonel ; 32 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 7 mai 1916. 4 ans de majorations pour campagnes.

Jacquot (René-André-Maurice), médecin colonel ; 34 ans de services et majorations, 3 campagnes. Chevalier du 23 septembre 1940. 2 ans de majorations pour campagnes.

Duran (Maurice-Marie-Amédée), médecin lieutenant-colonel ; 28 ans de services et majoration, 15 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1917. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Albouze (Gabriel-Martin-Edouard), médecin commandant ; 28 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 30 novembre 1942. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Petitdemange (Céleste-André), médecin colonel ; 31 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

PHARMACIES

M. Breton (Pierre-Corentin), pharmacien lieutenant-colonel; 31 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 23 septembre 1940. 1 an de majoration pour campagnes.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

M. Vignaud (Ernest-Louis-Gustave), commandant d'administration; 30 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 23 septembre 1940. 2 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

M. Soulie (Pierre-Albert), vétérinaire colonel; 29 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

b) MER

MÉDECINS

MM.

Dutrey (P.-J.-M.), médecin en chef de 2e classe; 42 annuités. Chevalier du 17 juillet 1945. Ancienneté dans la Légion d'honneur: 7 ans 5 mois. Bonifications normales hors d'Europe: 3 ans 4 mois. Total des annuités dans le grade inférieur: 10 ans 9 mois.

Pasquet (P.-A.), médecin en chef de 1re classe; 40 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur: 6 ans 8 mois. Bonifications normales hors d'Europe: 2 ans 9 mois. Total des annuités dans le grade inférieur: 9 ans 5 mois.

c) AIR

MÉDECIN

M. Soulier (Roger-Arthur), médecin colonel; 24 ans de services, 11 campagnes. 2 ans de bonifications pour services aériens. 6 annuités de majorations diverses. Chevalier du 15 août 1944. A été cité.

IV. — Service des poudres.

M. Prévost (Rémy-Xavier-Lucien), ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres; 31 ans de services et majorations, 2 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937. 2 ans de majorations pour campagnes.

V. — Service des essences.

M. Andraud (Antonin-Francisque-Marie-René), ingénieur principal des travaux; 35 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagne.

2° MILITAIRE DEGAGE DES CADRES

Service des essences.

M. Filamant (Jean-Emmanuel), adjoint d'administration en chef, 1re région militaire; 45 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1938. 2 ans de majorations pour campagnes.

3° Militaire rayé des contrôles de l'activité par limite d'âge

Gendarmerie.

M. Venet (Jules-Julien), lieutenant-colonel; 8e Légion *ter*; 35 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

B. — AU GRADE DE CHEVALIER

1° MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE

I. — Gendarmerie.

a) OFFICIERS

MM.

Hudry (François-Virgile), lieutenant; 30 ans de services. 20 campagnes.

Maillet (Jean-Louis-Mathieu), chef d'escadron; 31 ans de services et majorations. 12 campagnes.

Jozet (Louis-Jean), capitaine; 30 ans de services. 10 campagnes.

Cateland (Michel-Antoine), capitaine; 26 ans de services. 14 campagnes.

Lambert (Jules-Lucien), lieutenant; 26 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Saguin (Hubert-Abel), chef d'escadron; 26 ans de services et majorations, 13 campagnes.

Champenois (Honoré), capitaine; 26 ans de services, 10 campagne. Cité.

Bonhomme (Lucien-Basile), chef d'escadron; 25 ans de services, 10 campagnes

David (Eugène-Jean), capitaine; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes.

Dubourg (Raoul-Max), capitaine; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Brulé (Marcel), capitaine; 29 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Lecat (Gaston), chef d'escadron; 32 ans de services et majorations, 2 campagnes. Cité.

Salle (Marcel-Jules), chef d'escadron; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Raffaud (Armand-Charles), chef d'escadron; 25 ans de services, 7 campagnes.

Bes (Marius), capitaine; 27 ans de services, 7 campagnes.

Darzacq (Jean-Baptiste), capitaine; 30 ans de services, 2 campagnes.

Roque (Emile), chef d'escadron; 27 ans de services, 4 campagnes.

Biary (Jérémie-François-Joseph), capitaine; 21 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Andrieu (François), capitaine; 29 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Cellier (Aimé-Octave), capitaine; 28 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.

Rouillac (René), capitaine; 27 ans de services, 6 campganes. Cité.

Laugere (François), chef d'escadron; 29 ans de services, 4 campagnes.

Maffard (Désiré-Joseph), capitaine; 27 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.

Peyraud (Louis-Gabriel-Henri), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Capion (Pierre-Louis), chef d'escadron; 29 ans de services, 2 campagnes. Cité.

Richard (Marie-Ange-Pierre), capitaine; 30 ans de services, 2 campagnes.

Peynaud (Albert-Pierre), capitaine; 29 ans de services, 2 campagnes.

Kerhoas (Jean-François), capitaine; 26 ans de services, 5 campagnes.

b) SOUS-OFFICIERS

Goarnisson (Jean-Yves), adjudant-chef; 38 ans de services, 9 campagnes. Cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1930.

Scory (Florestan-Georges), adjudant-chef; 34 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité. Médaillé militaire du 20 décembre 1935.

Augueux (Maurice-Joseph), gendarme; 36 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité. Médaillé militaire du 11 juin 1937.

II. — Justice militaire.

a) CADRE DES MAGISTRATS

M. Guyon (Jean-André-Valentin), commandant de justice militaire; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.

b) CADRE DES GREFFIERS

MM.

Martin (Maurice-Albert-Eugène), capitaine greffier; 29 ans de services, 17 campagnes. Cité.

Richard (Maxime-André), capitaine greffier; 31 ans de services, 9 campagnes.

c) CADRE DES COMPTABLES

M. Merlot (Paul-Joseph-Eugène), lieutenant; 35 ans de services, 20 campagnes.

III. — Services de santé des armées.

a) TERRE

MÉDECINS

MM.

Prades (Maurice-André), médecin lieutenant-colonel; 26 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Barbier (Louis-Auguste), médecin commandant; 27 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Cantagrill (Maurice-Léon-Vincent), médecin lieutenant-colonel; 28 ans de services et majorations, 7 campagnes.

Perolini (Charles-Marius), médecin commandant; 28 ans de services et majorations, 7 campagnes.

Villat (Marcel-Ambroise-Louis-François), médecin commandant, 25 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Jeanpierre (François-Maximilien-Emile), médecin commandant; 28 ans de services et majorations, 7 campagnes.

Joutard (Henri-Jean-Joseph), médecin commandant; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes.

Cousty (André-Louis-Pierre), médecin lieutenant-colonel; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes.

Rovegno (Louis-Claude-Joseph), médecin comandant; 28 ans de services et majorations, 5 campagnes.

Pechoux (Pierre), médecin commandant; 22 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Hubert (Jean-Victor-Pierre), médecin lieutenant-colonel; 29 ans de services et majorations, 5 campagnes.
Cadars (Pierre-Marceau), médecin commandant; 27 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Sabatier (Louis-René-Albert), médecin lieutenant-colonel; 27 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Faure (Lucien-Louis-Alexandre), médecin lieutenant-colonel; 28 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Colis (Aimé-Charles-Paul), médecin commandant; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Adrian (Marie-Albert-Georges-Gaston), médecin commandant; 28 ans de services et majorations, 5 campagnes.
Calvet (Georges-Gabriel-Emmanuel), médecin commandant; 26 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Cazeilles (Marcel-Jacques-Thomas), médecin lieutenant-colonel; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Moura (René-Joseph-François), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Chaudey (Pierre-Marie-Alfred), médecin lieutenant-colonel; 30 ans de services et majorations, 2 campagnes.

MM. PHARMACIENS

Chevrel (Jean-Pierre-Marie), pharmacien commandant; 28 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Rannou (Guy-Marcel), pharmacien commandant; 23 ans de services et majorations, 7 campagnes.

MM. OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Blaison (André-Ernest-Célestin), lieutenant d'administration; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Fourie (Jacques-Pierre-Gaston), capitaine d'administration; 29 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Cathala (Odon-Henry), lieutenant d'administration; 26 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Martin (Camille-François-Nicolas), capitaine d'administration; 25 ans de services, 8 campagnes.

MM. SERVICE VÉTÉRINAIRE

Boutet (Louis-Henri), vétérinaire commandant; 24 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Miquel (Pierre-René-Marcel), vétérinaire commandant; 24 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Dubreuilh (Noël-Maurice), vétérinaire commandant; 25 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Courtin (André-Camille-Florent), vétérinaire commandant; 22 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

b) MER

MM. MÉDECINS

Franceschi (G.-A.), médecin principal; 34 annuités. Cité.
Lijour (M.-Y.-J.-M.), médecin principal; 32 annuités.
Legrosdidier (R.-C.), médecin principal; 32 annuités.
Langlois (M.-R.-M.), médecin principal; 31 annuités.
Carion (P.-A.), médecin principal; 31 annuités. Cité. Blessé.
Aubert (B.-L.-F.), médecin principal; 30 annuités. Cité.

MM. PHARMACIENS

Le Teuff (M.), pharmacien chimiste principal; 34 annuités.
Lefaux (R.-T.-Y.), pharmacien chimiste principal; 34 annuités.

c) AIR

MM. MÉDECINS

Franque (Eugène-Fernand), médecin commandant; 18 ans de services, 3 campagnes. 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens. 7 annuités pour majorations diverses.
Tetart (Henry-Louis), médecin commandant; 13 ans de services, 8 campagnes. 3 ans de bonifications pour services aériens. 6 annuités pour majorations diverses.
Plan (Maurice-Léon-Félicien), médecin commandant; 17 ans de services, 7 campagnes. 6 annuités pour majorations diverses.
Montagnier (André-Paul-Louis), médecin commandant; 15 ans de services, 9 campagnes. 6 annuités pour majorations diverses. A été cité.
Lhez (Louis-Jean-Joseph), médecin lieutenant-colonel; 20 ans de services, 2 campagnes. 1 an de bonifications pour services aériens. 6 annuités pour majorations diverses.

PHARMACIEN

M. Cloarec (René-Alain), pharmacien lieutenant-colonel; 23 ans de services, 1 campagne. 5 annuités pour majorations diverses.

IV. — **Service des poudres.**

M. Tauzin (Bernard-Séverin-Pierre), ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres; 26 ans de services et majorations, 2 campagnes.

V. — **Service des essences.**

M. Renaudin (Georges-René), ingénieur principal des travaux; 25 ans de services, 6 campagnes.

2° *MILITAIRES EN NON-ACTIVITE PAR SUPPRESSION D'EMPLOI*

I. — **Gendarmerie.**

M. Lonvin (Michel-Georges-André), capitaine, 1re légion; 31 ans de services, 2 campagnes. Cité.

II. — **Services de santé des armées.**

a) TERRE

MÉDECIN

M. Freyche (Roger), médecin commandant, 3e région militaire; 30 ans de services et majorations, 3 campagnes.

3° *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES*

I. — **Gendarmerie.**

a) OFFICIER

M. Bardy (René), capitaine, 4e région militaire; 30 ans de services, 2 campagnes.

b) SOUS-OFFICIER

Baey (Gaston-Léon-Joseph), adjudant-chef, D. R. R. S., 2e région militaire; 34 ans de services, 4 campagnes. Cité. Médaillé militaire du 20 décembre 1933.

II. — **Justice militaire.**

CADRE DES GREFFIERS

M. Durand (Louis-Joseph-Ch.-Philo), lieutenant greffier, 1re région militaire; 32 ans de services, 8 campagnes.

III. — **Services de santé des armées.**

TERRE

OFFICIER D'ADMINISTRATION

M. Simon (Ferdinand-Louis), capitaine d'administration, 5e région militaire; 31 ans de services, 12 campagnes.

4° *MILITAIRE RAYE DES CONTROLES DE L'ACTIVITE PAR LIMITE D'AGE*

Gendarmerie.

M. Berges (Ernest), lieutenant, 4e région militaire; 33 ans de services, 3 campagnes.

Par décret en date du 12 octobre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), vu la loi n° 53-674 du 5 août 1953, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 1er octobre 1953 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre de l'armée active, les militaires désignés ci-après :

AU GRADE D'OFFICIER

1° *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

Etat-major général de l'armée.

MM.

Lapeyre (Jean), ingénieur général de 2e classe; 37 ans de services et majorations, 5 campagnes. Chevalier du 4 juin 1946 (titres exceptionnels).
Combaux (Edmond-Pierre-François-Marie), ingénieur général de 2e classe; 30 ans de services et majorations, 5 campagnes. Chevalier du 26 avril 1946, cité (titres exceptionnels).
Mesnet (Henri-Marie-Edmond-Charles), général de brigade; 29 ans de services et majorations, 5 campagnes. Chevalier du 20 décembre 1945. 1 an de majoration pour campagne, cité.

Corps du contrôle de l'administration de l'armée.

Faveries (Jean-Yyacinthe-Yves-René), contrôleur de 3e classe; 20 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 1er septembre 1944. 1 an de majoration pour campagne. Cité et blessé.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM.

Creton (James-Maurice), chef de bataillon; 27 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Mathieu (Marcel-Eugène-Camille), chef de bataillon; 24 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 20 février 1944. 9 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

De Riols de Fonclare (Antoine-Hubert-François), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 9 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Filloux (Pierre-Yves), chef de bataillon; 33 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Jarrot (Gaston-Christian-René), colonel; 35 ans de services et majoration, 12 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 7 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

Foucault (Philippe-Marius), chef de bataillon; 32 ans de services et majoration, 12 campagnes. Chevalier du 28 juillet 1943. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Le Jumeau de Kergaradec (Alain-Marie), chef de bataillon; 26 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 19 mai 1945. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Gerbier (André-Marcel-Victor), chef de bataillon; 24 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1943. 6 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Brissot (Marcel-Joseph-Maurice), chef de bataillon; 36 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Muller (Louis-Pierre-Martin-Joannès), colonel; 32 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 11 août 1945. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Zanchetta (Mirko-Giovanni-Andréa), chef de bataillon; 27 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Midrouillet (Georges-Charles), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 30 octobre 1943. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Ermini (Charles-Noël), chef de bataillon; 29 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 6 mai 1946. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Vantheemsche (Jean-Adolphe), chef de bataillon; 27 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 21 juin 1940. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.

D'Aleyrac Contaud de Coulange (Marie-Louis), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Nard (Jean-Marie-André), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Lalandec (Simon-Alexandre), chef de bataillon; 30 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Mougenot (Louis-René-Bernard), chef de bataillon; 25 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Girollet (René-Camille-Ernest), chef de bataillon; 24 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Boulanger (Pierre-Gabriel), colonel; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 11 février 1945. 4 mois de majoration pour campagnes. Cité.

Biard (Robert-Désiré), chef de bataillon; 25 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 18 décembre 1944. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Rousse (Henry-Marie-Justin-Edmond), chef de bataillon; 27 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 21 novembre 1944. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Bontemps (Marc-Georges-Jacques), chef de bataillon; 26 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 29 octobre 1943. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Pellissier (Georges-Emile), colonel; 31 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 17 août 1945. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Seta (Innocent), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Senges (Gaston-Maurice), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 14 juin 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Even (Jean-Baptiste), chef de bataillon; 27 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 17 mai 1943. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Blondet (Jean), chef de bataillon; 27 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1941. 10 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Hurault de Gondrecourt de Ligny (Robert-Marie-François), colonel; 33 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Gilbain (Pierre-Victor-Alphonse-Jean), chef de bataillon; 23 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 7 novembre 1944. 8 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Dorange (Harold-Marie-Joseph), chef de bataillon; 23 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 13 août 1948. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité

Ciarlet (Philibert-Charles-Joseph), colonel; 30 ans de services et majoration, 12 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

De Bermond de Vaulx (François-Joseph-Anne-Marie), chef de bataillon; 26 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 24 décembre 1943; 2 ans de majoration pour campagnes. — Cité.

Begol (Paul-Marie-Charles), chef de bataillon; 30 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 13 janvier 1941. 2 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Rouvin (Bernard-Marie-Amédée-Alexandre), chef de bataillon; 27 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Schmidlin (Marie-Louis-William-Adrien-Jacques), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Thoumy (Jacques), chef de bataillon; 27 ans de services, 15 campagnes, chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Defrasne (Jean-Georges-Charles), colonel; 30 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 27 août 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

De Hauteclocque (Pierre-François-Marie), chef de bataillon; 22 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 14 juillet 1941. 10 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Fournié (Raymond-Marie-Serge), chef de bataillon; 32 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Chaverebière de Sal (André-Marie-Edouard-Philippe), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Coquet (Jacques), chef de bataillon; 23 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 25 avril 1941. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Morand (Pierre-Eugène), chef de bataillon; 22 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 22 décembre 1943. 9 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Bernier (Marcel-Fernand-Louis), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 4 juin 1944. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Andres (Edouard-Rémy-Charles), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 23 avril 1941. 9 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Yvin (Hervé-Marie), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 31 juillet 1944. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Varret (Pierre-Herménégilde-Hyacinthe), lieutenant-colonel; 33 ans de services et majoration, 4 campagnes. Chevalier du 29 octobre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Officier servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

M. Khentouche Leulmi ben Lakhdar, chef de bataillon; 30 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

MM.

Barro (Maurice-Joseph), capitaine; 29 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 15 mai 1945. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Dupont de Ligonnes (Marie-Jacques), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Leroux (Paul-René-Louis-Marie), chef d'escadrons; 25 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Simon (Yves), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 20 mai 1945. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Riondel (Marie-Joseph-Raymond), chef d'escadrons; 25 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 9 septembre 1941. 7 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Boussion (François-Marie-Jacques), lieutenant-colonel; 34 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Chodron de Courcel (Louis-Gaston), colonel; 29 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 2 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Duprez (Robert-César), chef d'escadrons; 26 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Vignon (Jean-Marie), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 22 octobre 1941. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Lemond (Henri-Claude), chef d'escadrons; 28 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 6 juin 1947. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Servois (Henry-Jean-Marie-Albert), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 15 mai 1944. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Chevallier (René-Marie-Jacques), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1940. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Jourdier (Paul-Henri), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Prouhet (Pierre-Philippe), chef d'escadron; 26 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 21 mai 1945. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Lizeray (Roland-Ernest-Emile), chef d'escadrons; 29 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Datcharry (Jacques-Maurice-Pierre), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1940. 8 ans de majoration pour campagnes. Cité.

De Lantivy de Tredion (Maurice-Marie-Joseph-Antoine-Jehan), chef d'escadrons; 31 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 31 juillet 1942. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Officier servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

M. Benyakhou Abdelkader Kada, chef d'escadrons; 29 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Artillerie.

MM.

Luthereau (Alphonse), chef d'escadron; 35 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 29 mai 1945. 13 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

Bouyneau (Maurice), lieutenant-colonel; 34 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 5 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

Libier (Pierre-Joseph), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Deyris (Cyprien-Henri-Pierre), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Voyer (Jean-Marcel), colonel; 34 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 15 mai 1944. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Thollot (Pierre-Henri), lieutenant-colonel; 32 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 17 décembre 1943. 2 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Bonin (Ismaël-Gabriel-Eugène), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Bergevin (Paul-Marie), chef d'escadron; 33 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Belorgey (Joseph-Jean-Marie), colonel; 32 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 15 mai 1945. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Razy (Jean), chef d'escadron; 27 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1940. 13 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

Jourda (Jean-Henri-Raymond), lieutenant-colonel; 28 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946, 6 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

Varvarande (René), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Train.

MM.

Martinez (Jean-Alexandre), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Paziot (Paul-Jean-Georges), colonel; 30 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Guernier (Jean-René), lieutenant-colonel; 29 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 19 mai 1941. 9 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Bacquet (Robert-Pol-Hippolyte-Victor), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 30 juin 1943. 6 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Vachet (Paul-Auguste-Joseph), lieutenant-colonel; 32 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Poupard (Alfred-Marie-Joseph-Albert), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 30 novembre 1942. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Transmissions.

MM.

Martigny (Pierre), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Rebille (Aimé-Jean-Emile), colonel; 30 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Cadre des chanceliers.

MM.

Godefroy (Marcel-Julien), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 4 campagnes, Chevalier du 30 juin 1942. 1 an de majoration pour campagne.

Guary (Jules-Antoine-Marcel), commandant; 32 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1943. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

MM.

Ballois (Jean), commandant; 35 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Martin (Pierre-Ambroise-Louis), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 1er septembre 1940. 1 an de majoration pour campagne.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

MM.

Tiburce (Auguste-André), commandant; 35 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 9 ans de majoration pour campagnes.

Troussier (Louis-Marie-Victor), commandant; 35 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Gigout (René-Auguste), commandant; 34 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 9 juillet 1946, 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

M. Chossat (René-Robert-Louis-Marius-Jean), commandant; 26 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Aumônerie militaire aux armées.

M. Decroux (Marcel-Augustin), aumônier militaire auxiliaire; 34 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 17 décembre 1933. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.

Recrutement et statistique.

MM.

Francez (Jean-Pierre-Augustin), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 21 mai 1942. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Simonin (Robert-Louis), chef de bataillon; 34 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Génie.

A. — Arme

MM.

Massebeuf (Antoine-Marcel-Auguste), chef de bataillon; 29 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 22 octobre 1941. 11 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Venard (Charles-Alexis-René), lieutenant-colonel; 32 ans de services et majorations, 7 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 4 an de majoration pour campagnes.
Faucoulanche (Maurice-Jean), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Quéré (Marcel-Noël), colonel; 30 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Bosc (Louis-François), colonel; 31 ans de services et majorations, 3 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

B. — Adjoint du service des batiments

M. Foissez (Gaston-Armand-Augustin), chef de bataillon; 37 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

MM.
Brey (Eugène-Jean), intendant militaire de 1re classe; 32 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Lay (Jean-François), intendant militaire de 2e classe; 27 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Beffeyte (Lucien-Joseph-Ernest), intendant militaire de 1re classe; 28 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

B. — Officier d'administration

M. Jatteau (Robert-Léopold), commandant; 36 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — Cadre des ingénieurs

MM.
Lorre (Hippolyte), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 30 juin 1943. 7 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.
De Lavenne de La Montoise (Pierre-Charles-Henry), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.
Plaud (Louis-Henri-Auguste), commandant; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 24 juin 1940. 12 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Blessé. Cité.
Sère de Rivière (Henri-Charles-Marie-Antoine), commandant; 26 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 30 juin 1943. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.
Malga (Louis-François-Joseph), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.

B. — Cadre des adjoints administratifs

M. Tardy (Maurice), commandant; 32 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majoration pour campagnes.

C. — Cadre des adjoints techniques

M. Thevenin (Georges-Germain), commandant; 33 ans de services, 23 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1945. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Etudes et fabrications d'armement.

Corps des ingénieurs militaires

M. Pitrat (Antoine-Marie-Paul), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 32 ans de services et majorations, 5 campagnes. Chevalier du 30 juin 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

MM.
De Chaignon (Marie-Joseph-Antoine-Albert-Christian), chef de bataillon; 37 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938. 6 ans de majoration pour campagnes.
Lauzun (Jean-Baptiste-Noël), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938. 11 ans de majoration pour campagnes.
Battistini (Ours-Jean), chef de bataillon; 32 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939. 8 ans de majoration pour campagnes.
Cann (Marcel-Auguste), chef de bataillon; 26 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 décembre 1936. 13 ans de majoration pour campagnes. Blessé.
Fouquet (Lucien-Emile-Paul), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Blessé.
Brun (Henri-Joseph-Jean-Marie), chef de bataillon; 27 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 19 octobre 1942. 9 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Malgorn (Louis), chef de bataillon; 28 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 3 octobre 1942. 9 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Quéruel (Robert-Constant), chef de bataillon; 31 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Grimaldi (Charles-Jean), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 11 septembre 1947. 10 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.
Biffaud (Jacques-Maxime-J.-M.-P.), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 30 novembre 1942. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Harant (Roger-Edmond), chef de bataillon; 32 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.
Lamy (Pierre-René-Prosper), chef de bataillon; 25 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Kuntz (Georges-Henri), chef de bataillon; 27 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 22 juin 1945. 6 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.
Becam (François-Marie), chef de bataillon; 30 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1945. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Jarty (Marie-Auguste-Henri), chef de bataillon; 26 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 22 octobre 1941. 9 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Bachschmidt (André-Félix-Eugène), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Fille-Lambie (Maurice-Pierre), chef de bataillon; 27 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Bataille (Jules-Marius), chef de bataillon; 27 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 13 juin 1946. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé et cité.
Piet (Etienne-Edmond-Jules-Louis), chef de bataillon; 30 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Fohrenbach (André-Georges), chef de bataillon; 27 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 20 janvier 1944. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Carret (Marius-Joseph), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité
Euzière (Camille-Célestin-Antoine), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Murati (François-Antoine-Michel), chef de bataillon; 25 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 7 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.
Aballain (Paul-François), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 28 juillet 1944. 10 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Ferrano (Maurice-Paul), capitaine; 25 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 30 octobre 1944. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.
Vaillant (Bernard), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1947. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Quatre (Pierre), chef de bataillon; 26 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 6 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Goriaux (Francis-Jean-Marie), chef de bataillon; 26 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 7 novembre 1944. 6 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.
Chartres (Georges-Alexandre-Marie), chef de bataillon; 25 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 24 octobre 1942. 8 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Decoup (Alfred-Emile-Noël), chef de bataillon; 29 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 3 juillet 1946. 5 ans de majoration pour campagne. Cité.
Colas dit Baudelaire (Pierre-Jean), chef de bataillon; 20 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 4 juillet 1945. 6 ans de majoration pour campagne. Blessé. Cité.

Cluzan (Marc-Rémi), lieutenant-colonel; 27 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Clausse (Georges-René-Pierre-Eugène), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 3 ans de majoration pour campagne. Cité.
Gisserot (Jean-Léon-Louis), chef de bataillon; 26 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1947. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Moullet (Albert-Louis), lieutenant-colonel; 27 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 13 juin 1946. 4 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

Artillerie.

MM.
Rouyez (René-Gustave), chef d'escadron; 30 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1942. 7 ans de majoration pour campagnes. Blessé.
Corfmat (Pierre-Henri-Joseph), chef d'escadron; 31 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 7 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Robineau (France-Jean-Aimé), colonel; 30 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 6 ans de majoration pour campagne. Cité.
Lotte (Robert-Jean-René), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.
De La Tour du Pin Chambly de La Charce (Aymar-Jean-Charles), lieutenant-colonel; 31 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 23 juin 1945. 6 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.
Vaudie (Pierre-Achille-Sosthène), colonel; 35 ans de services et majorations, 13 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Nolde (André), colonel; 30 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Lecourtois (Roger-Camille), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 9 juillet 1946. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Goville (Marcel-Jean), lieutenant-colonel; 32 ans de services et majoration, 15 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Prugnat (René-Eugène), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1947. 4 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Laugeri (Dominique-Marius), chef d'escadron; 30 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Paruit (Raymond-René-Louis), colonel; 29 ans de services et majoration, 14 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 9 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

M. Dellier (Gaston-Victor-Ernest), commandant; 31 ans de services et majorations, 23 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 5 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

M. Dussud (Jean-Claude), capitaine; 34 ans de services, 23 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1945. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

M. Flour (René-Albert), commandant; 33 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

MM.
Grandy (Jean-Abel), intendant militaire de 1re classe; 29 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 4 ans de majoration pour campagnes.
Lafaye (Jean-Jacques), intendant militaire de 1re classe; 30 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 2 ans de majoration pour campagnes. Cité.

B. — Officier d'administration

M. Comparetti (Toussaint), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 11 février 1945. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Service de santé.

A. — Médecins

MM.
Franceschini (Joseph-Pierre-François), médecin lieutenant-colonel; 29 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 11 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Bernard (Pierre-Maurice), médecin colonel; 35 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 9 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.
Bernet (Jean-Louis-Armand), médecin colonel; 33 ans de services et majorations, 20 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 5 ans de majoration pour campagnes.
Ceccaldi (Jean), médecin colonel; 33 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 10 octobre 1946. 8 ans de majoration pour campagnes et services aériens.
Habert (Max-Jean), médecin lieutenant-colonel; 29 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 9 ans de majoration pour campagnes. Cité.
David (Joseph-Jean), médecin colonel; 33 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 1er mai 1946. 6 ans de majoration pour campagnes et services aériens.
Planchard (Albert-Emile-Henri), médecin lieutenant-colonel; 32 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1947. 4 ans de majoration pour campagnes.
Kerforne (Jean-François-Marie), médecin colonel; 31 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.
Kervingant (Maurice), médecin colonel; 32 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 1er janvier 1947. 4 ans de majoration pour campagnes.
Taillard (Paul), médecin lieutenant-colonel; 31 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 5 ans de majoration pour campagnes.
Saint-Etienne (Joseph-Hippolyte), médecin colonel; 32 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1947. 2 ans 4 mois de majoration pour campagnes.
Bonnaud (Marcel), médecin colonel; 34 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 9 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

B. — Pharmaciens

M. Demeule (Charles-Joseph-Marie), pharmacien colonel; 32 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1942. 6 ans de majoration pour campagnes.

C. — Officier d'administration

M. Masson (Léon-Augustin), commandant d'administration; 34 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 11 ans de majoration pour campagnes et services aériens. Cité.

2° *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES EN NON-ACTIVITE PAR SUPPRESSION D'EMPLOI*

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

M. Vié (Gilbert-Pierre), chef de bataillon, 5e région; 31 ans de services et majorations, 3 campagnes. Chevalier du 25 octobre 1941. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

M. Bruneau (Jacques), chef d'escadrons, 6e région; 24 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1941. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Artillerie.

M. Bernard (Jean-Joseph-Jacques), chef d'escadron, 1re région; 30 ans de services et majorations, 5 campagnes. Chevalier du 3 octobre 1939. 5 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

M. L'Huillier (Pierre-Raymond), chef d'escadron, 1re région; 27 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 3 mars 1941. Blessé. Cité.

3° MILITAIRES DEGAGES DES CADRES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM.

Leppert (Jean-Jacques), lieutenant-colonel, troupes du Maroc; 27 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 12 mai 1941. 2 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

De Lousse (François-Marie-Georges-Michel), chef de bataillon, subdivision de Toulon; 27 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Intendance.

FONCTIONNAIRE

M. Solar (Christian-Maurice), intendant militaire de 2e classe, 4e région; 26 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

M. Corneloup (Louis-Pierre), chef de bataillon, 4e région; 27 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 3 janvier 1944. 4 ans de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Artillerie.

M. Nolette (Jean-Gaston), lieutenant-colonel, 1re région; 29 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942. 3 ans de majoration pour campagnes. Cité.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

M. Mercier (Jean-Alfred-Ernest), commandant, Madagascar; 32 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 7 ans de majoration pour campagnes.

4° MILITAIRES RAYES DES CONTROLES DE L'ACTIVITE PAR LIMITE D'AGE

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

M. Bernizet (Lucien), chef d'escadron, 7e région; 39 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 1er septembre 1940. 1 an de majoration pour campagne. Cité.

Génie.

ARME

M. Jouan (Alfred-Léon-Pierre-Théodore), lieutenant-colonel, 3e région; 38 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 5 ans de majoration pour campagnes. Cité.

B. — AU GRADE DE CHEVALIER

1° MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM.

Blanchard (Julien), lieutenant; 30 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Duhem (Georges-Louis), capitaine; 21 ans de services, 16 campagnes. Cité.

Azam (Pierre-Paul-Jean), capitaine; 20 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.

Gombeaud (François-Emilien-Ferdinand), chef de bataillon; 22 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.

Erhart (Michel-André-Adolphe), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Arnoux de Maison-Rouge (François-Antoine-Marie-Olivier), capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Perros (Jean-Auguste), capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Georges (Gabriel), capitaine; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Lebouc (Marcel-Ernest), capitaine; 29 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.

Soyer (Henri-Baptiste-Auguste), capitaine; 25 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Raynaud (Pierre) capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Nodot (Jean-Baptiste-Robert), capitaine; 21 ans de services, 15 campagnes. Cité.

De Brauer (Charles-Marie-Léon-Etienne-François), capitaine; 22 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Tuaillon (Maurice-Paul), capitaine; 23 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Capeyron (Roland-Henri), capitaine; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé. Cité.

Petit (Marcel), capitaine; 26 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Renault (Jean-Jacques), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Glaçon (Paul-Henri-Bruno-Charlemagne), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.

Auger (Léonce-Gabriel), capitaine; 25 ans de services, 6 campagnes. Blessé.

Lhuillier (Pierre-Marie), chef de bataillon; 22 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Angebaud (Alfred-Armand-François), capitaine; 25 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Cabaribère (Raymond-Auguste-Joseph), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes. Cite.

Benoit (Robert-Georges-Désiré), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Lavige (Pierre-Emile), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Chaix de Lavarene (Guy-Marie-Antoine-Henri), chef de bataillon; 20 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Cottaz (Irénée), capitaine; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Blot (Marcel-René), capitaine; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Kah (Edouard-Louis-Marcel), commandant; 23 ans de services et majorations; 8 campagnes. Cité.

Fontaine (Edmond-Louis), capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.

De Torquat de La Coulerie (Louis-Marie-Hervé), chef de bataillon; 21 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.

Maurice (André-René-Olive), lieutenant; 26 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Ali Ahmed Amar ben Hocine, lieutenant; 20 ans de services; 13 campagnes. Cité.

Vigouroux (Pierre-Joseph-Jean), chef de bataillon; 26 ans de services, 9 campagnes.

Fichoux (Jean), chef de bataillon; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Billet (Jacques-Paul), chef de bataillon; 19 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Le Goyet (Pierre), chef de bataillon; 21 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.

Noël (Jean-André), capitaine; 23 ans de services; 11 campagnes. Cité.

Lucas (Gustave-Louis-Baptiste-Constant), capitaine; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Simoni (François-Joseph-Romuald), capitaine; 23 ans de services; 11 campagnes. Cité.

Calvet (Marcel-Jean), capitaine; 24 ans de services; 10 campagnes. Cité.

Quinet (Pierre-Fernand-Léon), chef de bataillon; 21 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Verrier (Jean-Gabriel-Achille), chef de bataillon; 22 ans de services et majorations; 11 campagnes. Blessé. Cité.

Duluc (Pierre), capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.

François (Roger-Yves-Marcel-François), lieutenant; 20 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Hennequin (Roger-Maurice-Joseph), chef de bataillon; 22 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Schwartz (Edouard), capitaine; 23 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.

Treffle (Michel-Maurice-Alfred), capitaine; 26 ans de services, 8 campagnes.

Flammier (Antoine-Camille), capitaine; 22 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.

Souterelle (Albert-Bernard-Germain), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Loriot (André), capitaine; 21 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.

Giuseppi (Dominique), capitaine; 21 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Mangieu (Jean-Pierre), chef de bataillon; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

D'Agier de Rufosse (Guy-Christian-Louis-Gabriel), chef de bataillon; 23 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Montbertrand (Gabriel-Roger), chef de bataillon; 22 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Le Marois (Yves-Pierre-Gustave), chef de bataillon; 25 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Tonge (Léonce-Jean-Auguste), chef de bataillon; 22 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Herve (Pierre-Léopold), chef de bataillon; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Bataillard (Jean-Henri), capitaine; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Misslin (Alfred-Benoît), capitaine; 24 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Le Ninivin (Jean-Pierre), capitaine; 24 ans de services, 7 campagnes. Cité.
De La Taille Tretinville (Roland-Emmanuel-Louis-Alix-Henri-Marie), capitaine; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Petit (Robert-Daniel), capitaine; 18 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.
Normand (Jean-Jacques-Philibert-Louis), chef de bataillon; 23 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Conill (Guy-Julien-Jean), lieutenant à titre définitif, capitaine à titre temporaire; 24 ans de services et majorations, 5 campagnes. Blessé. Cité.
Dupont (Lucien), capitaine; 22 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Jeantis (Jean-André), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Lacabe (Joseph), capitaine; 22 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Pasquet (Fernand), capitaine; 22 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Moisy (André-Célestin), capitaine; 24 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Duronsoy (Hubert-Georges), capitaine; 19 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Bergeal (Georges-Henri), chef de bataillon; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Martin (Paul-Eugène), chef de bataillon; 22 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Baxerres (Jacques-Jean-Louis), capitaine; 17 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Perrier (Henri-Roger-Justin), capitaine; 20 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Hardy (Michel-Paul-Antoine), chef de bataillon; 21 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Gautier (Henri-Paul), chef de bataillon; 24 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Blan (Thérésius-Henri), capitaine; 22 ans de services, 9 campagnes Blessé. Cité.
Boitel (René-François-Clément), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Zucconi (Pierre-Paul), capitaine; 20 ans de services, 11 campagnes Blessé. Cité.
Nielly (Paul-Marie-Joseph-Gabriel), chef de bataillon; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Barere (Georges-Pierre-Etienne), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fournier (Marcel-Daniel-Jean), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. Cité.
De La Vergne de Tressan (Antoine-Joseph-André), capitaine; 22 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Mette (Georges), capitaine; 23 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Espitallier (Jean-Léon), capitaine; 19 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Cussac (Maurice-Adolphe), capitaine; 19 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Cossec (Guillaume-Marie), lieutenant; 25 ans de services, 5 campagnes. Blessé.
Douay (André-Léon-Frédéric), capitaine; 22 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Mazeris (Jean), lieutenant; 15 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.
Chevillard (Henri-Eugène-Edouard), capitaine; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Geoffroy (Paul-Gabriel), capitaine; 21 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Gallardo (Antoine-François), lieutenant; 21 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Valo (Maurice), capitaine; 21 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.

Officiers servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

MM.
Amor ben Mohamed ben Slimane El Mehadbi, capitaine; 24 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Larbi ben Hadj Kacem, capitaine; 20 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.

Officier servant à titre étranger.

M. Cibic Rajko, lieutenant; 16 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.

Sous-officiers européens.

Merle (Victor), adjudant-chef; 20 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité. Médaillé militaire du 25 avril 1949.
Valo (Paul), adjudant-chef; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité. Médaillé militaire du 30 octobre 1942.

Sous-officier servant sous le régime du décret du 5 mai 1941.

Bougrine ben Mohamed, moqqadem aouel; 14 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité. Médaillé militaire du 25 octobre 1945 (à titre exceptionnel).

Sous-officier servant à titre étranger.

Oehlschlagel (Wilhelm), adjudant-chef; 23 ans de services, 21 campagnes. Blessé. Cité. Médaillé militaire du 15 janvier 1917.

CHEFS DE MUSIQUE

MM.
Struyf (César-Joseph), lieutenant; 27 ans de services, 10 campagnes.
Veillet (Maurice-Jean-Joseph), capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Fargues (Robert-Laurent-Augustin), capitaine; 26 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Fabre (Gabriel-Fernand), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Fenetre (Maurice-Alex-Jean-Louis), capitaine; 20 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Martin (Robert), lieutenant; 22 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Rottier (René-Paul-Henri), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.
Jeandel (André-Joseph), chef d'escadrons; 26 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Ehrlacher (François-Xavier), chef d'escadrons; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Chretien (Lucien-André-Georges), capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Le Masson (Louis-Marie-Joseph), chef d'escadrons; 23 ans de services et majorations, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Garcia (Laurent-Joseph), lieutenant; 20 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Perret (René-Adrien), capitaine; 23 ans de services, 11 campagnes, Cité.
Duret (René-François), lieutenant; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gaultier (Béranger-Marie-Georges), chef d'escadrons; 20 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Teule (Marc-Edmond-Gaston), chef d'escadrons; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.
De Rochefort (Pierre-Antoine), capitaine; 21 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Petit (Raymond-Henry-Valère), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Verny (Marie-Henri-Emmanuel), chef d'escadrons; 23 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Damiani (Jean-Dominique), capitaine; 22 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Madeux (Pierre-Emile), lieutenant; 21 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Bouillac (Pierre-Sébastien), chef d'escadrons; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lanfranchi (François-Xavier), lieutenant; 18 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Mondon (René-Albert-Roger), chef d'escadrons; 27 ans de services et majorations 6 campagnes. Cité.
De Cuniac (Ernest-Marie-Louis-Paul-Jean), chef d'escadrons; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Bigou (Roger-Auguste-Marius), capitaine; 22 ans de services, 10 campagnes. Cité
Bouchard (Charles-Emile-Servais-Marcel-Roland), chef d'escadrons; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Gautier de Charnace (Bernard-Hector-Marie), chef d'escadrons; 21 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Teste (Henri-Baptiste-Jules), capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Boissiere (Jean), lieutenant; 17 ans de services, 14 campagnes. Cité.
De Warenghien (Jean-Paul-Marie-Georges), chef d'escadrons; 24 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Officier servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

M. Moulay (Abdelkrim ben Ahmed), capitaine; 24 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Artillerie.

MM.

Debouchages (René-Alphonse), capitaine; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.

Le Tanter (Pierre-Marie-Gabriel), chef d'escadron; 26 ans de services, 11 campagnes.

Hector (Edmond-Fernand), capitaine; 25 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Vuillomet (Raymond-Aimé), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Mei (Henri-Antonin), chef d'escadron; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Jeand'heur (Charles-Georges-Henri), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.

Charrier (Raymond-Pierre), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Niviet (Marcel-Alphonse), capitaine; 21 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.

Leguillier (Marcel-Louis), capitaine; 24 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Clais (Louis-Joseph), chef d'escadron; 24 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Hecker (Robert), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Poullot (Maurice-Marie-Louis-Albert), chef d'escadron; 25 ans de services, 9 campagnes.

Savary (Pierre-Paul), chef d'escadron; 21 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.

Primault (Albert-Jean-Ludovic), capitaine; 18 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.

Chapenoire (Alexandre-Auguste), chef d'escadron; 25 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

De Gallier de Saint-Sauveur (Jean-François-Marie-Joseph-Raoul), chef d'escadron; 24 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Chaumont (Marcel), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes. Cité.

De la Poeze d'Harambure (Bertrand-Bénigne), capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Vachette (Roger-Gilbert), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Delbreil (Joseph-Auguste-René), chef d'escadron; 27 ans de services et majorations, 7 campagnes.

Millot (Jean-Louis), chef d'escadron; 26 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Vinay (Marius-Hilaire), chef d'escadron; 25 ans de services, 8 campagnes.

Da Passano (Pierre-Jean-Baptiste), chef d'escadron; 23 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Delseries (Paul-Jean-Marcel), chef d'escadron; 24 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Decorme (Joseph-Régis), capitaine; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Desimeon (Gérard-Alcide-Eugène), chef d'escadron; 27 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.

Varlot (Louis-Désiré), capitaine; 25 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Agostini (Paul-Eugène-Marie), chef d'escadron; 23 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Eon (Richard-Auguste), chef d'escadron; 26 ans de services, 7 campagnes.

Castaing (Joseph-Hilaire-Laurent), chef d'escadron; 21 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.

Le Marant de Kerdaniel (Jacques-Edmond-René-Marie), chef d'escadron; 22 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Maitre (Jean-Charles), capitaine; 25 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Valson (Georges-Antonin), chef d'escadron; 22 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.

Peter (Guy-Paul-René), chef d'escadron; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Dessin (Georges-André-Lucien), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Viotte (Yves-Pierre-Camille-Clair), chef d'escadron; 22 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Train.

MM.

Viellet (René-Emile-Eugène-Oscar), lieutenant; 22 ans de services, 18 campagnes. Cité.

Chiari (Joseph), lieutenant; 23 ans de services, 17 campagnes. Cité.

Denis (André-Georges-Constant), chef d'escadron; 25 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Deshrosse (Marcel-Henri), capitaine; 22 ans de services, 16 campagnes. Cité.

Lagere (Georges-Pierre), capitaine; 25 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Deconinck (Etienne-Noël), capitaine; 25 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Colinmaire (Gilbert-Gaston), capitaine; 23 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Fourtine (Hervé-Jean), chef d'escadron; 25 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Rouvillois (Yves-Gustave), chef d'escadron; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Esvan (Roger-Marcel), capitaine; 20 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.

Rouvellat (Charles-Joseph), lieutenant; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Norroy (Jean-Marie), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes. Cité. Blessé.

Guedot (Georges-Louis), chef d'escadron; 22 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Perfetti (Jean-Sylvestre), capitaine; 25 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Pharamond (Albert-Jean-Gustave), chef d'escadron; 23 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Officier servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

M. Sadok ben Mansour ben Ali ben Mansour, capitaine; 21 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Transmissions.

ARME

MM.

Barthoux (Gilbert-Louis-Armand), chef de bataillon; 26 ans de services, 16 campagnes.

Poumot (René), capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Maurette (Jacques-Bruno-Albert-César), chef de bataillon; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Klein (Louis-Pierre-Xavier), chef de bataillon; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Jammes (René-Emile-Marie-Gaston), chef de bataillon; 26 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Gonon (Eugène-Louis-Pierre), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Reculet (Pierre-Auguste), chef de bataillon; 24 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Mouly (Roger-Adrien), chef de bataillon; 21 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Paillaud (Bernard-Léon), chef de bataillon; 21 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Bellot (Auguste-Bernard), capitaine; 21 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Charles (Victor-Camille), chef de bataillon; 22 ans de services et majorations, 8 campagnes. Blessé. Cité.

Marcoux (Pierre-Guy), lieutenant-colonel; 24 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

Sellier (Félix-Henri-Lucien-Paul), chef de bataillon; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Kelle (Paul-Marie-Bernard), chef de bataillon; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Augry (Pierre-Jean-Marie), capitaine; 21 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Maurel (Jean-Lucien), chef de bataillon; 25 ans de services, 7 campagnes.

Plaetevoet (Edmond-Edouard-Henri), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 7 campagnes.

Delmar (Emile-Constant-Ernest-Alphonse), chef de bataillon; 21 ans de services et majorations, 7 campagnes. Blessé. Cité.

Service des matériels.

Subdivision Transmissions.

CADRE DES ADJOINTS

MM.

Cugney (Georges-Armand), lieutenant; 25 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.

Gentile (Cyprien-Daniel), capitaine; 24 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Aubert (Sauveur-Clément-Gustave), lieutenant; 25 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Cadre des chanceliers.

M. Boulat (Paul-Léon-Louis), commandant; 26 ans de services, 6 campagnes.

Cadre des adjoints de chancellerie.

MM.
Eymonerie (Marcel-Paul-Théophile), lieutenant; 25 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Delussac (Camille), capitaine; 25 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ducros (Pierre), lieutenant; 27 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Blancho (Vincent-Marie), capitaine; 28 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Pennant (Marcel-André), capitaine; 28 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Vanschelle (René-Henri), capitaine; 24 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Concher (Léon), capitaine; 26 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Alaux (Henri-Robert), commandant; 27 ans de services, 6 campagnes.
Peureux (Robert-Constant), lieutenant; 26 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

MM.
Maurelle (Maurice), capitaine; 27 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Blanchet (Adolphe-Eugène-Oscar), capitaine; 27 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Marin (André-Jean-Eugène), lieutenant; 26 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Teissier (Maurice-Léon-Marius), capitaine; 28 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Dessale (Marcel), capitaine; 29 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Voillereau (Marcel-Léon), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes.
Leroy (Robert-Alexis-Joseph), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Pessioux (Louis-Philibert), capitaine; 26 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Dufour (Arthur), capitaine; 33 ans de services, 4 campagnes. Cité.
Chastel (René-Ange-Antoine-Charles), lieutenant; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Watelet (Jean-Auguste), capitaine; 29 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Boucle (Pierre-Marie-Lucien), lieutenant; 25 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Cadre des agents des corps de troupe.

Noulé (Léon-Julien-Jules), adjudant-chef, 2e région; 24 ans de services, 3 campagnes. Médaillé militaire du 15 novembre 1946. Blessé. Cité.

Trésorerie aux armées.

M. Morat (Jean), payeur principal de 1re classe; 24 ans de services, 5 campagnes.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

M. Jaulin (Georges-Albert-Léon), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Aumônerie militaire aux armées.

M. Stich (Robert-Eugène), aumônier militaire titulaire; 31 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Forces auxiliaires du Maroc.

Sidi Said N'Aît Abbou, mokhazeni, makhzen de Khénifra; 28 ans de services, 28 campagnes. Médaillé militaire du 15 mai 1940. Blessé. Cité.

Recrutement et statistique.

MM.
Vallier (Marcel-Joseph), capitaine; 25 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Benaut (Pierre-Edmond-Gilbert-Jean), commandant; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Ferrucci (Jérôme), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Daisey (Marcel-Pierre-François), lieutenant; 20 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Etat-major de l'armée (4e bureau).

SERVICE DE LA POSTE AUX ARMÉES

MM.
Souquet (Marcel-Jean-Joseph), capitaine; 29 ans de services, 7 campagnes.
Chatard (André-Henri), commandant; 25 ans de services, 9 campagnes.

Génie.

A. — ARME

MM.
George (René-Camille-Marcel), capitaine; 26 ans de services, 18 campagnes.
Boulay (Michel-Louis-Pierre), capitaine; 22 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Fritz (Robert-Charles), capitaine; 23 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Guisset (Michel-Pallade-Joseph), capitaine; 22 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Bouxin (Charles-René), chef de bataillon; 29 ans de services, 9 campagnes.
Marty (André), capitaine; 23 ans de services; 15 campagnes. Cité.
Brunet (Francis-Jean-Baptiste-Raphaël), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Rapilly (Maurice-Lucien), lieutenant-colonel; 26 ans de services et majorations, 10 campagnes.
Harmand (Roger-Georges), capitaine; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Tartarin (Julien-Alexandre-Robert), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Leverrier (Alfred-Emile-Léon), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Bertrand (Joseph-Pierre-Jean), capitaine; 20 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Annequin (Jean-Louis), chef de bataillon; 27 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bouquin (Philippe), chef de bataillon; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Sindczingue (Henri-Marcel-Jean-Baptiste-Emile), chef de bataillon; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bourlart (Robert-Adolphe), chef de bataillon; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lazzarini (Antoni-Jules-Arthur), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes. Cité
Padovani (Fernand-Honoré), chef de bataillon; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Cacciaguera (Hyacinthe-Joseph-Sauveur-Jérôme), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

MM.
Thal (André-Olivier), chef de bataillon; 29 ans de services, 6 campagnes.
Jourdon (Paul-Marie-Louis), capitaine; 29 ans de services, 11 campagnes.
Kauffmann (Henri-Eugène-Charles), chef de bataillon; 32 ans de services, 2 campagnes.
Delumeau (Charles-Albert-Xavier), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes.
Gauvrit (Henri-Rémi-Gabriel), capitaine; 30 ans de services, 4 campagnes.
Belin (Jean-Antoine-Alphonse), chef de bataillon; 32 ans de services, 2 campagnes.
Neyraut (François-Gervais), capitaine; 29 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.

C. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

MM.
Briffaud (Eugène-Georges-Charles), capitaine; 32 ans de services, 8 campagnes.
Tartonne (Joseph-Marius), capitaine; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Jullien (Henri-Louis-Antoine), lieutenant; 30 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

MM.
Joseph-François (Marcel-René), intendant militaire de 2e classe; 26 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Lapalud (Pierre-François-Victor), intendant militaire de 3e classe; 25 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lagrange (Serge), intendant militaire de 3e classe; 21 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Vitrant (Victor-Edmond), intendant militaire de 3e classe; 25 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Maffre (René-Gaston-Pierre), intendant militaire de 2e classe; 28 ans de services, 3 campagnes.
Bourdiec (Antoine), intendant militaire de 2e classe; 20 ans de services, 7 campagnes. Cité.

B. — Officiers d'administration

MM.
Legros (André), lieutenant d'administration; 31 ans de services, 17 campagnes.
Di Schino (Pierre-Etienne), lieutenant d'administration; 23 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Blanchet (Henri-Gustave-Jean), capitaine d'administration; 26 ans de services, 15 campagnes.
Breton (Jean-Marie-Auguste), capitaine d'administration; 27 ans de services, 10 campagnes.
Peucelle (André-Paul-Raymond), capitaine d'administration; 30 ans de services, 7 campagnes.
Monfort (Albert-Charles), commandant d'administration; 26 ans de services, 10 campagnes.
Caperan (Jean-Joseph-François-Armand), commandant d'administration; 29 ans de services, 5 campagnes.
Mondon (René-Pierre-Auguste), commandant d'administration; 27 ans de services, 7 campagnes.
Cornilleau (Jean-Marie-Joseph), capitaine d'administration; 27 ans de services, 9 campagnes.
Pigny (Guillaume-Etienne), capitaine d'administration; 30 ans de services, 5 campagnes.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — Cadre des ingénieurs

MM.
Moriamez (César-André), commandant; 31 ans de services, 6 campagnes.
Millon du Faure de Vercors (Pierre-Henri-Mathieu-Alphonse), commandant; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Brochê (Georges-Jules-Alain), commandant; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Gourant (Lucien-François-Ange-Marie), commandant; 26 ans de services, 8 campagnes.
Wagner (Joseph), commandant; 26 ans de services, 8 campagnes.
Trudgett (Lucien), commandant; 25 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Turpault (Henry-Emile-Philippe-Marie), commandant; 22 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Koch (Georges-Céleste), commandant; 30 ans de services et majorations; 2 campagnes. Cité.
Illilairet de Boisferon (Robert-Roger), capitaine; 25 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Valantin (Pierre-Frédéric), commandant; 29 ans de services, 3 campagnes.
Michel (Félix-Victor-Marie), commandant; 25 ans de services, 6 campagnes. Cité.
De Benoist de Mentlssart (Pierre-Marie-Isidore), commandant; 28 ans de services et majorations, 3 campagnes. Cité.

B. — Cadre des adjoints administratifs

MM.
Thion (William), lieutenant; 26 ans de services, 14 campagnes.
Pisano (Géróme), capitaine; 26 ans de services, 14 campagnes.
Ceysson (Jean-Victor), capitaine; 28 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Degironde (Marcel-Martin), capitaine; 26 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Fauchot (Charles-Louis), lieutenant; 27 ans de services, 9 campagnes.
Ferault (Maurice-Gérard-Rose), capitaine; 27 ans de services, 10 campagnes.
Donner (Paul-Charles-René), lieutenant; 27 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Bellet (Alphonse-Henri), capitaine; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Georgin (André-Emile), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité
Devaux (Robert-Charles-Julien), capitaine; 27 ans de services, 9 campagnes Cité.

C. — Cadre des adjoints techniques

MM.
Callanco (Camille-Lucien), lieutenant; 27 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Saint (Joseph), lieutenant; 29 ans de services, 19 campagnes. Cité.
Petit (Paul-Albert), lieutenant; 23 ans de services, 20 campagnes. Blessé. Cité.
Lauvais (Raymond-Adolphe), lieutenant; 28 ans de services, 10 campagnes.
Gougelin (François-Xavier), capitaine; 30 ans de services, 8 campagnes.
Sialelli (Victor-Hyacinthe), capitaine; 27 ans de services, 14 campagnes.
Bernard (Lucien-Robert), capitaine; 28 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Marsal (Paul-Abdon), capitaine; 26 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Wilhelm (Marcel-Georges-Joseph-Jean), capitaine; 27 ans de services, 11 campagnes.
Jeanty (Louis), lieutenant; 25 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Estingoy (Raoul-Max-Firmin), capitaine; 29 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Périé (Fernand-Louis-Emilien), capitaine; 27 ans de services 11 campagnes.
Robert (Maurice-Louis-Gabriel), lieutenant; 29 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Attaix (Michel-Jean), capitaine; 29 ans de services, 8 campagnes.
Champeix (Pierre-Marius), capitaine; 25 ans de services, 12 campagnes.
Servais (Jean-Marie-Clément), capitaine; 33 ans de services, 4 campagnes.
Ségalen (Louis-Léonce-François), lieutenant; 25 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Lapeyre (Marcel-Henri), capitaine; 27 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Direction des études et fabrications d'armement.

a) Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

A. — Reliquat du tableau de l'année 1952.

M. Maldidier (Guy-Edouard-André), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 17 ans de services. Titres exceptionnels.

B. — Année 1953.

MM.
Meyer (Maxence-Elie), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 26 ans de services et majorations, 2 campagnes.
Lorant (Georges-Victor), ingénieur militaire principal; 30 ans de services, 1 campagne.

b) Corps des ingénieurs de travaux d'armement

M. Masson (Alphonse-Régis), ingénieur en chef de travaux d'armement; 33 ans de services, 2 campagnes.

c) Corps des ingénieurs militaires des télécommunications

M. Morand (Gilbert), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 25 ans de services et majorations, 6 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

MM.
Belliard (Jean-François), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Simoni (Toussaint-Mathieu), capitaine; 26 ans de services, 16 campagnes.
Morlelette (Jean-Auguste-Charles), chef de bataillon; 26 ans de services et majorations, 15 campagnes.
Blondeau (François), capitaine; 23 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Richard (Georges-Félix-Eugène), chef de bataillon; 25 ans de services, 16 campagnes.
Corniere (Jean-Louis-Léon), chef de bataillon; 27 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Lecourt (Albert-Louis), chef de bataillon; 24 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Reginensi (Dominique), capitaine; 22 ans de services, 17 campagnes. Blessé. Cité.
Sciou (Jean), chef de bataillon; 22 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Minaud (Emilien-Paul-Clément), capitaine; 29 ans de services et majorations, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Froitzheim (Jean-Pierre), lieutenant; 23 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Arnault de La Menardière (René-Georges), chef de bataillon; 25 ans de services, 13 campagnes.
Fischer (Jean-Charles-Jules), chef de bataillon; 22 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Malayron (Yves-Antoine-Eugène), chef de bataillon; 22 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Coat (Ambroise-François), chef de bataillon; 25 ans de services, 14 campagnes Cité.
Beaupeux (Roger-Louis-Paul), capitaine; 24 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Jestin (Maurice), lieutenant; 20 ans de services, 17 campagnes. Blessé. Cité.
Floch (Joseph), chef de bataillon; 26 ans de services, 10 campagnes

Orsini (Raoul-Dominique), chef de bataillon; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Lacheze (Louis-André), capitaine; 23 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Dixneuf (Maurice-Eugène), capitaine; 23 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Rouges (André-Pierre), chef de bataillon; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Gueguenou (Henri-Jean), lieutenant; 25 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Nogret (Bernard-Joseph), chef de bataillon; 22 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Gobillot (Jean), capitaine; 23 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.
Mimault (Maurice), capitaine; 24 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Aubenque (Henri-François), chef de bataillon; 23 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Gargou (Claude-Jean), chef de bataillon; 23 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Bordage (Marc-Jean-Paul), chef de bataillon; 24 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Rabouil (René-Etienne), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Oudot (Pierre-Jean), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.
Poggi (Jean-Pierre), chef de bataillon; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Bouiniere (Yves-Adolphe), capitaine; 23 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Armand (Jean-Georges-Henri), chef de bataillon; 20 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Mitaux-Maurouard (Charles-Joseph), chef de bataillon; 19 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.

Officiers servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

MM.
Daogo Balima, lieutenant; 26 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Mohamed Ould Issa, capitaine; 26 ans de services, 18 campagnes. Cité.

SOUS-OFFICIERS

Prini (Charles), adjudant-chef; 25 ans de services, 19 campagnes. Médaillé militaire du 15 janvier 1947. Cité.
Roche (Henri), adjudant-chef; 24 ans de services, 14 campagnes. Médaille militaire du 15 janvier 1947. Cité.

Artillerie.

MM.
Planchette (Paulin-Duquesne), capitaine; 22 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Codaccioni (Antoine-Toussaint), capitaine; 22 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Deleage (Joseph-Emile-Jean), chef d'escadron; 21 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Barbe (Jean-Félix), chef d'escadron; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bourrel (Henri-Hector), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Tournerie (Raymond-Pierre-Guillaume), capitaine; 22 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Deckers (Alphonse-Christian-Antoine-Marie), capitaine; 20 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

MM.
Legrand (Georges-Léon), lieutenant; 29 ans de services, 21 campagnes.
Santoni (Philippe-François), capitaine; 28 ans de services, 17 campagnes.
Hedue (Emile-Jules-Thomas), capitaine; 27 ans de services, 16 campagnes.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

MM.
Daniel (Octave-Jérôme), lieutenant; 27 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Ottomani (François-Antoine), capitaine; 29 ans de services, 15 campagnes.
Bodennec (François-Marie-Joseph), lieutenant; 26 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Gillet (Aimé-Louis), capitaine; 26 ans de services, 16 campagnes. Cité.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

MM.
Amédée (Cyriaque), lieutenant; 30 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Parant (Gustave-Edouard), capitaine; 28 ans de services et majorations, 16 campagnes.
Bossuat (Henri-François-Lucien-Jean), commandant; 29 ans de services, 16 campagnes.
Quéré (Georges-Pierre-Gabriel), capitaine; 28 ans de services, 16 campagnes.
Monjaud (Léon-Baptiste), lieutenant; 28 ans de services, 16 campagnes.
Labarriere (Paulin-Georges-Auguste), lieutenant; 30 ans de services, 14 campagnes.
Berniere (Paul-Martin-Marie), capitaine; 27 ans de services, 16 campagnes.
Cazeaux (Léon-Albin), capitaine; 29 ans de services, 13 campagnes.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

MM.
Klein (Bernard), intendant militaire de 3e classe; 22 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Gardenne (Jules-Guillaume), intendant militaire adjoint; 26 ans de services, 12 campagnes.
Mouton (Franck-Marius-Félix), intendant militaire de 3e classe; 24 ans de services, 12 campagnes.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

MM.
Guillermet (Armand-Claudius-Marius), lieutenant d'administration; 26 ans de services, 19 campagnes.
Bourqueney (Robert-Georges), capitaine d'administration; 26 ans de services, 16 campagnes.
Defranchi (Michel-Ange), capitaine d'administration; 26 ans de services, 17 campagnes.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

MM.
Aretas (Raymond-Edme), médecin lieutenant-colonel; 28 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Pelon (Robert), médecin commandant; 28 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Roussel (Pierre-Marie), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes.
Remy (Marie-Raphaël), médecin commandant; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Carrere (Paul-Marie-Victor), médecin commandant; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes.
Baillet (Jean-Maurice-Henri), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes.
Chomet (Marcel-Alexandre-Pierre), médecin commandant; 27 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Cochard (Albert-Joseph-Marie), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Boussier (Gabriel-Marie-Joseph), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Caussain (Jean-Joseph-Albert), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.
Lafontaine (Jean-Charles), lieutenant-colonel; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Lauret (Louis-Paul-Pierre-François), médecin commandant; 24 ans de services et majorations, 14 campagnes. Blessé. Cité.
Taburet (Louis-Joseph-Marie), médecin commandant; 24 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Martin (Paul-Alexandre), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 13 campagnes.

B. — PHARMACIENS.

MM.
Giboin (Lucien-Marcel), pharmacien lieutenant-colonel; 26 ans de services et majorations, 15 campagnes.
Le Bouder (Ambroise-Jean-Francis), pharmacien lieutenant-colonel; 26 ans de services et majorations, 13 campagnes.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

MM.
Voisin (Robert-Herman), capitaine d'administration; 26 ans de services et majorations, 15 campagnes.
Renaud (Georges-Marcel), capitaine d'administration; 25 ans de services, 14 campagnes. Cité.

2° *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES EN NON-ACTIVITE PAR SUPPRESSION D'EMPLOI*

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM.
Verdelet (Henri), capitaine, 4e région militaire; 25 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Lombard (André-Paul), capitaine, 6e région militaire; 28 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Chevreux (Roland), capitaine, 6e région militaire; 26 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Jacquel (Marie-René-Pierre-Hubert), capitaine, 6e région militaire; 27 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Thiard (François), capitaine, 7e région militaire; 26 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Jay (Emile-Etienne), capitaine, 3e région militaire; 28 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Paillier (Marcel-André), capitaine, 4e région militaire; 24 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Schimberg (André-René), capitaine, 6e région militaire; 27 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Mathie (Léon-Jean-Louis), capitaine, 5e région militaire; 27 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Hoffmann (Jean), capitaine, 6e région militaire; 25 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Gilles (Emile-Georges-François), capitaine, troupes du Maroc; 25 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Colcombet (Jean-Marie-François-Joseph), chef de bataillon, 8e région militaire; 25 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Guiderdoni (Pierre-Etienne), capitaine, troupes du Maroc; 19 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Aulin (Jean-Louis-Amédée), chef d'escadrons, 3e région militaire; 29 ans de services et majorations, 3 campagnes. Cité.
Du Crest (François-Xavier-Marie), chef d'escadrons, 1re région militaire; 30 ans de services, 1 campagne.

Artillerie.

MM.
Reignier (André-Auguste-Victor), capitaine, 2e région militaire; 28 ans de services, 3 campagnes. Cité.
Beguier (Charles-Eugène), chef d'escadron, 4e région militaire; 29 ans de services, 2 campagnes. Cité.
Ramolino de Coll'Alto (Lucien-Edouard-Marie), chef d'escadron, 1re région militaire; 28 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.

Transmissions.

M. Privat (Laurent-Léon), capitaine, 9e région militaire; 20 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Cadre des chanceliers.

M. Lambert (Bernard-Jules), capitaine, 3e région militaire; 27 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

M. Jarno (Bernard-Louis), capitaine, 3e région militaire; 30 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

MM.
Meric (Jean-Louis), capitaine, 5e région militaire; 30 ans de services, 1 campagne. Cité.
Martini (Jean-Baptiste), lieutenant, 10e région militaire; 24 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.

Génie.

ARME

M. Blottiau (Félicien-François), chef de bataillon, 1re région militaire; 21 ans de services et majorations, 1 campagne.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

M. Casanova (Paul), capitaine d'administration, 6e région militaire; 30 ans de services, 3 campagnes. Cité.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

M. Charpy (Félix-Yves-Marie), commandant, 1re région militaire; 28 ans de services, 1 campagne. Cité.

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

MM.
Bazziconi (Pascal), capitaine, 3e région militaire; 29 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Chappuis (Henri-Emile), capitaine, 1re région militaire; 30 ans de services, 2 campagnes.

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM.
Pauleau (Jean-Thomas-Ferdinand), lieutenant, 1re région militaire; 28 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Jules (Frantz-Auguste), lieutenant, 9e région militaire; 31 ans de services, 4 campagnes. Cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

M. Colombani (Pierre-Jean), capitaine, subdivision militaire de la Corse; 25 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Artillerie.

M. Maleval (Jean-Léon-Pierre), chef d'escadron, troupes de l'Afrique occidentales françaises; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

3° *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES*

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM.
Duchene (Armand-Marie), capitaine, 6e région militaire; 27 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Le Berre (Pierre-Jean-François), lieutenant, 3e région militaire; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Rouan (Pierre-Marcellin), lieutenant, troupes du Maroc; 20 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Officier servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

M. Lahcen ben Mohamed ben Gamara, lieutenant, troupes du Maroc; 25 ans de services, 11 campagnes. Blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

Reliquat au tableau de l'année 1952.

M. Chabaud (Adrien-Antoine), capitaine, 8e région militaire; 10 ans de services, 3 campagnes. Blessé et cité. Titres exceptionnels.

Année 1953.

MM.
Castel (Raymond), lieutenant, 2e région militaire; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Debenest (Joseph-Adolphe-Robert-Marie), capitaine, 4e région militaire, 30 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Artillerie.

Reliquat du tableau de l'année 1952.

M. Jacquand (Pierre-Louis-Marie-Roger), chef d'escadron, 4e région militaire; 25 ans de services, 3 campagnes, Blessé et cité.

Année 1953.

MM.
Tortat (Jean), chef d'escadron, 1re région militaire; 33 ans de services et majorations, 1 campagne. Cité.
Latour (Charles-Albert-Edouard-Jean-Marie), capitaine, 1re région militaire; 25 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Transmissions.

ARMÉE

M. Galleret (Georges - Pierre - Raoul - Auguste), lieutenant-colonel, 1re région militaire; 23 ans de services et majorations, 2 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

M. Gaultier (Emile-Alexis), capitaine, 4e région militaire; 35 ans de services, 5 campagnes.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

M. Sellier (Maurice-Camille), lieutenant, 7e région militaire; 26 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Génie.

ARME

M. Clerget (Henri - Louis - Donat), lieutenant-colonel, 1re région militaire; 31 ans de services et majorations, 1 campagne.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

M. Balland (Gustave-Léon-Maxime), commandant d'administration, 6e région militaire; 33 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

M. Lolivrel (Raymond-Auguste-Charles), capitaine, 3e région militaire; 31 ans de services, 2 campagnes.

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM.
Barre (Henri-Joseph-Adrien), capitaine, 5e région militaire; 30 ans de services, 7 campagnes.
Pierot (Pierre-Maurice), capitaine, 8e région militaire; 32 ans de services, 4 campagnes.
Schmidt (René - Eugène), capitaine, 3e région militaire; 32 ans de service, 4 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

MM.
Patrie (Pierre-Adrien), lieutenant, 1re région militaire; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Gosserez (Marcel-Eugène), lieutenant, 3e région militaire; 25 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Artillerie.

M. Dupont (Jean-Emile), chef d'escadron, 4e région militaire; 28 ans de services, 7 campagnes. Blessé.

4° MILITAIRES RAYES DES CONTROLES DE L'ACTIVITE PAR LIMITE D'AGE

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

M. Saboureau (Charles-Edmond), lieutenant, 3e région militaire; 30 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Par décret en date du 12 octobre 1953, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 17 septembre 1953, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, art. 2.)

GUERRE 1914-1918

AU GRADE DE COMMANDEUR

Nicoli (Ours-Martin), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1910, mle 9 au recrutement d'Ajaccio.

AU GRADE D'OFFICIER

Barboux (Fernand), ancien soldat du 2e régiment de hussards, classe 1913, mle 1243 au recrutement de Châteauroux.
Barreau (Henri-Michel), ancien caporal du 125e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1213 au recrutement de la Rochelle.
Bayon (Gaspard), ancien soldat du 216e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 976 au recrutement de Montbrison.
Berthet (Jean-Auguste), ancien soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 570 au recrutement de Dijon.
Boulvray (Marcel-Lucien-Joseph), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2080 au recrutement du Rhône (central).
Broutechoux (Alfred), ancien soldat du 27e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 496 au recrutement de Chalon-sur-Saône.
Chaimbault (Marcel-Félix), ancien soldat du 232e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 831 au recrutement de Châtellerault.
Dehove (Jean-Baptiste-Fernand), ancien soldat du 20e régiment de chasseurs à cheval, classe 1910, mle 1557 au recrutement d'Avesnes.
Delacroix (Amand), ancien caporal du 367e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1198 au recrutement de Poitiers.
Derouin (Victor-Amand), ancien soldat du 355e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 3081 au recrutement de la Seine (3e bureau).
Druene (Marcel-Jules), ancien caporal du 164e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1906 au recrutement de la Seine (3e bureau).
Fouassier (Jean-Baptiste), ancien soldat du 367e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 377 au recrutement de Laval.
Jamet (Emile-René), ancien soldat du 4e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 1222 au recrutement de Châteauroux.
Leger (Constant-Paul-Auguste), ancien soldat du 267e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 991 au recrutement de Blois.
Moisset (Jean-Marie-Eugène-Jules), ancien soldat du 142e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1966 au recrutement de Rodez.
Naudy (François), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 738 au recrutement de Foix.
Tersiguel (Jean-François), ancien sergent-fourrier du 335e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1312 au recrutement d'Angers.
Uran (Antoine), ancien caporal du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1911, mle 1530 au recrutement de Nice.
Vincent (Thomas), ancien soldat du 63e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 960 au recrutement de Limoges.

Par décret en date du 12 octobre 1953, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à l'élévation et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, en date du 17 septembre 1953, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que l'élévation et les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont élevés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement).

(Loi du 2 janvier 1932, art. 2.)

GUERRE 1939-1945

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

Blais (André-Théodore-Marie-Antoine), ancien lieutenant du 91e régiment d'artillerie, classe 1917, recrutement de la Seine (3e bureau).

AU GRADE D'OFFICIER

Ceveytch (Théodore), ancien caporal du 21e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1932, mle L. M. 115 au recrutement de Grenoble.

Décret du 12 octobre 1953
portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE DE CHEVALIER

A titre posthume.

INDOCHINE

Ahmed ben Mohammed, caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs marocains, mle Q. 2236 au recrutement du Maroc.

Bal (Paul), sergent-chef, 509e compagnie de supplétifs militaires.

Borgnis-Desbordes (Paul-Ernest-Henri), lieutenant, 3e bataillon d'infanterie lao.

Colomb (André-Jean), sous-lieutenant, 3e régiment de tirailleurs marocains.

Delon (Maurice-René-Maxime), capitaine, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais 32.

Fredet (Bruno-Jean-Noël), lieutenant, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Grados (Pierre-Jean-Adolphe-Marie), adjudant, 71e bataillon vietnamien.

Jean (Gilbert-Elie-Jean), capitaine, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

Lafaurie (André-Yves), lieutenant, 3/1er régiment de tirailleurs algériens.

Lefèvre (Roger-Emile-Jules), sous-lieutenant, 2e régiment de tirailleurs marocains, 4e bataillon de marche. Cette nomination annule la citation à l'ordre de la division n° 232 du 21 janvier 1953.

Martin (Charles-Albert), adjudant, 523e compagnie de supplétifs militaires.

Mayne (Robert), lieutenant, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.

Meyer (Maurice-René-Arthur), sous-lieutenant, centre d'instruction des troupes aéroportées en Indochine.

Molligt (Albert-Marcel-Félix), lieutenant, 1/6e régiment d'infanterie coloniale.

Rougelot (Jean-Albert), lieutenant, 3/1er régiment de tirailleurs algériens.

Salah ben El Mokdad El Hafsi Mehandi, adjudant, 3/4e régiment de tirailleurs tunisiens, mle 2112/R. 32.

Sueur (Emile-Louis-Albert), adjudant, groupe d'artillerie coloniale de l'Afrique occidentale française.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Bottiau (Marc-Maurice), commandant, 8e compagnie moyenne de réparation du matériel.

Le Fournier (André-Albert-Marie), capitaine, 8e compagnie moyenne de réparation du matériel.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

Décrets du 12 octobre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du président de la République, en date du 12 octobre 1953, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promues ou nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnes dont les noms suivent (pour compter de la date de la signature du présent décret):

AU GRADE D'OFFICIER

MM.

Pelletier (Pierre-Raymond), directeur général adjoint des câbles de Lyon. Chevalier du 27 décembre 1940. 24 ans de services militaires et civils.

Nicolas (Marcel-Auguste-Félix), professeur de mathématiques au lycée Saint-Louis (classe navale). Chevalier du 18 janvier 1938. 37 ans de services militaires et civils.

AU GRADE DE CHEVALIER

MM.

Bressolles (Adrien-Ernest-Henri), aumonier général de la marine; 39 ans de services civils et militaires.

Rouzaud (Pierre-Jean), gérant de l'entreprise Rouzaud et fils (bâtiments de T. P.); 33 ans de services militaires et civils.

Audoire (Charles-Bon-François), secrétaire administratif principal en retraite; 34 ans de services militaires et civils.

Serce de Roch (Etienne-Jean-Marie), agent administratif principal de 1re classe en retraite; 29 ans de services militaires et civils.

De Martini (Raoul-Marius-Victor-Napoléon), secrétaire administratif de 1re classe; 29 ans de services militaires et civils.

Meheust (André), chef de travaux de l'artillerie navale; 35 ans de services militaires et civils.

Augustin-Normand (Paul), président de l'académie de marine; 39 ans de services militaires et civils.

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu le décret organique du 16 mars 1852 instituant la Légion d'honneur, vu le décret n° 50-664 du 14 juin 1950 portant attribution d'un contingent de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des combattants volontaires de la résistance, vu le décret n° 51-760 du 14 juin 1951 modifiant l'article 1er du décret n° 50-664 du 14 juin 1950, le conseil de l'ordre entendu:

Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour faits de résistance:

AU GRADE D'OFFICIER

MM.

Maucorps (Paul-Hassan-Louis), capitaine de corvette.

Ibarlucia (Max-Martin), officier principal des équipages de la flotte.

AU GRADE DE CHEVALIER

MM.

Flohic (François-Léon), lieutenant de vaisseau.

Doncarli (Lucien), ex-second-maître mécanicien.

Lévi (Bernard-Daniel), ingénieur principal du génie maritime.

Mme Lafeychine-Gaubry (Juliette), officier S. F. F. de 2e classe.

Dourille (Edmond-Paul), lieutenant de vaisseau de réserve.

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme. Elles annulent et remplacent les citations décernées pour les mêmes faits.

Par décret du Président de la République, en date du 12 octobre 1953, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi n° 53-674 du 5 août 1953, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent (armée active):

(Pour compter du 1er septembre 1953.)

Décoration avec traitement.

TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE

AU GRADE D'OFFICIER

Corps des officiers de marine.

MM.

Deidon (L.), capitaine de corvette; 50 annuités. Chevalier du 29 décembre 1948. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 4 ans 8 mois; bonifications normales hors d'Europe, 2 ans 6 mois; bonifications pour services aériens, 6 ans 2 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 13 ans 4 mois.

Thorette (B.-L.-F.), capitaine de corvette; 50 annuités. Chevalier du 27 août 1948. Trois fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 5 ans; bonifications normales hors d'Europe, 2 ans 3 mois; bonifications pour services aériens, 6 ans 8 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 13 ans 11 mois.

Bozec (R.-P.-M.), capitaine de frégate; 47 annuités. Chevalier du 29 décembre 1948. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 4 ans 8 mois; bonifications normales hors d'Europe, 2 ans 1 mois; bonifications pour services aériens, 6 ans 3 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 13 ans.

Guyon (G.-L.-J.), capitaine de corvette; 46 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Quatre fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 4 mois; bonifications normales hors d'Europe, 3 ans 4 mois; bonifications pour services aériens, 9 ans 11 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 20 ans 7 mois.

Granry (F.), capitaine de corvette; 45 annuités. Chevalier du 21 janvier 1945. Six fois cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

M. Donnet (L.-F.), ingénieur mécanicien principal; 49 annuités. Chevalier du 29 décembre 1948. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 4 ans 8 mois; bonifications normales hors d'Europe, 2 ans; bonifications pour services aériens, 2 ans 10 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 9 ans 6 mois.

Corps des officiers des équipages.

MM.

Michel (M.-C.-R.), officier de 1re classe des équipages; 73 annuités. Chevalier du 11 novembre 1947. Deux fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 5 ans 10 mois; bonifications normales hors d'Europe, 2 ans 6 mois; bonifications pour services aériens, 8 ans 6 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 16 ans 10 mois.

Roubaud (R.-O.), officier de 1re classe des équipages; 66 annuités. Chevalier du 23 mai 1946. Deux fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 3 mois; bonifications normales hors d'Europe, 3 ans 4 mois; bonifications pour services aériens, 10 ans; total des annuités dans le grade inférieur, 20 ans 7 mois.

AU GRADE DE CHEVALIER

Corps des officiers de marine.

MM.

Michel (P.-M.), lieutenant de vaisseau, 35 annuités. Cité.

Delouche (J.-L.-P.), lieutenant de vaisseau; 34 annuités.

Béchet (M.-L.-E.), lieutenant de vaisseau; 33 annuités. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

M. Sablon (F.-L.-A.), ingénieur mécanicien principal; 30 annuités.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM.

Duret (A.-J.), officier de 2e classe des équipages; 43 annuités. Deux fois cité.

Bédard (R.-L.-M.-J.), officier de 2e classe des équipages; 40 annuités. Huit fois cité.

TABLEAU NORMAL

AU GRADE D'OFFICIER

Corps des officiers de marine.

MM.

Jeanne (R.-N.-L.-E.), capitaine de corvette; 52 annuités. Chevalier du 21 mars 1946. Deux fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 6 mois; bonifications normales hors d'Europe, 9 ans 4 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 15 ans 10 mois (pour compter du 30 septembre 1952, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Gehin (R.-M.-J.), capitaine de corvette; 50 annuités. Chevalier du 20 juin 1946. Trois fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 2 mois; bonifications normales hors d'Europe, 5 ans 11 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 13 ans 1 mois.

Picheral (P.-G.-L.), capitaine de frégate; 49 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Cinq fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 4 mois; bonifications normales hors d'Europe, 8 ans 9 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 16 ans 1 mois.

Crébassol (J.-M.-F.), capitaine de corvette; 47 annuités. Chevalier du 20 juin 1946. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 2 mois; bonifications normales hors d'Europe, 3 ans 3 mois; bonifications pour services aériens, 9 ans 10 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 20 ans 3 mois.

Sigaud (C.-M.), capitaine de frégate; 46 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 4 mois; bonifications normales hors d'Europe, 3 ans 4 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 10 ans 8 mois.

Le Gendre (R.-P.-L.), capitaine de frégate; 46 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 4 mois; bonifications normales hors d'Europe, 1 an 10 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 9 ans 2 mois.

Gabolde (R.-M.-A.-G.), capitaine de frégate; 45 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Deux fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans; bonifications normales hors d'Europe, 5 ans; total des annuités dans le grade inférieur, 12 ans (pour compter du 30 avril 1953, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Nasse (J.-C.-L.), capitaine de frégate; 45 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 4 mois; bonifications normales hors d'Europe, 2 ans 3 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 9 ans 7 mois.

Pelletier (R.-L.-M.), capitaine de frégate; 45 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Deux fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 4 mois; bonifications normales hors d'Europe, 3 ans 4 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 10 ans 8 mois.

Dupla (A.-J.-A.), capitaine de corvette; 45 annuités. Chevalier du 21 mars 1946. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 5 mois; bonifications normales hors d'Europe, 4 ans; total des annuités dans le grade inférieur, 11 ans 5 mois.

Raillard (P.-L.-R.-M.), capitaine de frégate; 45 annuités. Chevalier du 11 novembre 1946. Deux fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 10 mois; bonifications normales hors d'Europe, 6 ans; total des annuités dans le grade inférieur, 12 ans 10 mois.

Fontaine (G.), capitaine de frégate, 44 annuités. Chevalier du 20 juin 1946. Quatre fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 2 mois; bonifications normales hors d'Europe, 4 ans 2 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 11 ans 4 mois.

George (H.-J.-M.), capitaine de corvette; 44 annuités. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 octobre 1946. Deux fois cité; ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 11 mois; bonifications normales hors d'Europe, 3 ans 1 mois; bonifications pour services aériens, 9 ans 4 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 19 ans 4 mois.

Plagne (R.-L.), capitaine de frégate; 44 annuités. Chevalier du 11 novembre 1946. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 10 mois; bonifications normales hors d'Europe, 3 ans 1 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 9 ans 11 mois.

Legrand (B.-F.-A.-P.), capitaine de corvette; 44 annuités. Chevalier du 29 avril 1946. Deux fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 4 mois; bonifications normales hors d'Europe, 5 ans; total des annuités dans le grade inférieur, 12 ans 4 mois.

Ritti (P.-A.-G.), capitaine de frégate; 44 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Deux fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 4 mois; bonifications normales hors d'Europe, 5 ans 3 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 12 ans 7 mois.

Bruel (R.), capitaine de corvette; 44 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 4 mois; bonifications normales hors d'Europe, 7 ans 7 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 14 ans 11 mois.

Donzel (J.-H.), capitaine de frégate; 44 annuités. Chevalier du 7 juillet 1945. Cité.

Peltier (J.-H.-C.), capitaine de frégate; 44 annuités. Chevalier du 7 juillet 1945. Cité.

Lignac (J.-H.-C.), capitaine de frégate; 43 annuités. Chevalier du 21 mars 1946. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 10 mois; bonifications normales hors d'Europe, 1 an 10 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 8 ans 8 mois (pour compter du 31 janvier 1953, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Lazennec (J.-M.), capitaine de frégate; 43 annuités. Chevalier du 7 juillet 1945. Trois fois cité.

Groleau (E.-P.-J.-M.), capitaine de frégate; 43 annuités. Chevalier du 21 mars 1946. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 5 mois; bonifications normales hors d'Europe, 1 an 11 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 9 ans 4 mois.

Goutines (G.-J.-M.), capitaine de corvette; 43 annuités. Chevalier du 7 juillet 1945.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MM.

Lannier (J.-M.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 41 annuités. Chevalier du 11 novembre 1946. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 10 mois; bonifications normales hors d'Europe, 2 ans 1 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 8 ans 11 mois.

Bernart (J.-F.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 41 annuités. Chevalier du 20 juin 1946. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 2 mois; bonifications normales hors d'Europe, 1 an 8 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 8 ans 10 mois.

Garnier (J.-P.M.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 40 annuités. Chevalier du 20 juin 1946. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 2 mois; bonifications normales hors d'Europe, 4 ans; total des annuités dans le grade inférieur, 10 ans 2 mois (pour compter du 31 août 1952 veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Corps du contrôle de l'administration de la marine.

M. Le Bigot (G.-C.-R.-J.), contrôleur général de 2e classe; 38 annuités. Chevalier du 11 décembre 1946. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 9 mois; bonifications pour services aériens, 3 ans 2 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 9 ans 11 mois.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

MM.

Julliand (H.-G.-S.), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime; 42 annuités. Chevalier du 11 novembre 1947. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 5 ans 10 mois; bonifications normales hors d'Europe, 4 ans 9 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 10 ans 7 mois.

Castellan (E.-E.), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime; 38 annuités. Chevalier du 17 juillet 1945.

Corps du commissariat de la marine.

MM.

Roussel (P.-E.), commissaire principal; 45 annuités. Chevalier du 29 décembre 1948. Ancienneté dans la Légion d'honneur 4 ans 8 mois; bonifications normales hors d'Europe, 6 ans; total des annuités dans le grade inférieur, 10 ans 8 mois.

Pombia (R.-A.-E.-J.), commissaire en chef de 2e classe; 40 annuités. Cité. Chevalier du 20 juin 1946. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 2 mois; bonifications normales hors d'Europe, 1 an 6 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 8 ans 8 mois.

Corps des professeurs de la marine marchande.

M. Pouchat (J.-B.), professeur en chef de 2e classe; 36 annuités. Chevalier du 7 novembre 1942.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM.
Balse (J.-E.-M.), officier principal des équipages; 63 annuités. Chevalier du 11 novembre 1946. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 10 mois; bonifications normales hors d'Europe, 3 ans 1 mois; bonifications pour services aériens, 2 ans 10 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 12 ans 9 mois.

Deoual (H.-P.), officier principal des équipages; 62 annuités. Chevalier du 12 mai 1946. Trois fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 4 mois; bonifications normales hors d'Europe, 7 ans; total des annuités dans le grade inférieur, 14 ans 4 mois.

Perlaud (Y.), officier principal des équipages; 60 annuités. Chevalier du 20 juin 1946. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 2 mois; bonifications normales hors d'Europe, 3 ans 3 mois; bonifications pour services aériens, 3 ans 7 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 14 ans.

Laurent (Y.), officier principal des équipages; 53 annuités. Chevalier du 23 mai 1946. Deux fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 3 mois; bonifications normales hors d'Europe, 5 ans 9 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 13 ans.

Cocho (F.-J.-M.), officier de 1re classe des équipages; 52 annuités, Chevalier du 7 juillet 1945. Deux fois cité.

Kerros (H.-F.), officier principal des équipages; 51 annuités. Chevalier du 20 juin 1946. Deux fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans 2 mois; bonifications normales hors d'Europe, 4 ans 5 mois; total des annuités dans le grade inférieur, 11 ans 7 mois.

Roger (E.-G.), officier de 1re classe des équipages; 50 annuités. Chevalier du 1er février 1941. Trois fois cité. Blessé.

Corps des officiers d'administration.

(Branche constructions et armes navales.)

M. Piétri (C.-M.), officier d'administration de 1re classe; 46 annuités. Chevalier du 30 décembre 1933.

AU GRADE DE CHEVALIER

Corps des officiers de marine.

MM.
Drouin (A.-G.-P.), lieutenant de vaisseau; 33 annuités. Deux fois cité.
D'Arcangues (F.-M.-C.), lieutenant de vaisseau; 31 annuités. Deux fois cité.
Quillien (J.-N.), lieutenant de vaisseau; 30 annuités. Trois fois cité.
Piquet (J.-W.), lieutenant de vaisseau; 30 annuités. Deux fois cité.
Laporte (L.-R.-J.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Deux fois cité.
Julienne (M.-H.-M.-J.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités.
Labro (P.-J.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Trois fois cité.
Percerou (H.-E.-G.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Cité.
Taisne (B.-M.-F.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités.
De Loynes de Fumichon (A.-M.-J.), capitaine de corvette; 29 annuités. Deux fois cité.
Bethencourt (P.-M.-R.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Cité.
Mouren (R.-J.-M.-L.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Cité.
Brown de Colstoun (P.-D.-H.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités.
Duroy de Bruignac (O.-M.-J.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Deux fois cité.
Chevalier (Y.-M.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Cité.
Giffon (J.-S.-J.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Cité.
Cadic (Y.-J.-F.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Deux fois cité.
Le Masson de Rance (M.-J.-H.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Deux fois cité.
Breton (P.-C.-H.), capitaine de corvette; 29 annuités. Cité.
Genet (J.-M.), capitaine de corvette; 28 annuités. Cité.
Devin (J.-C.-G.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cinq fois cité. Médaille des évadés.
Julien-Binard (L.-J.), capitaine de corvette; 28 annuités. Deux fois cité.
Dumont (J.-E.-A.-A.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cité.
Henry (M.-M.-A.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cité.
Peffau (L.-A.), capitaine de corvette; 28 annuités.
De Mouxy (Y.-J.-A.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cité.
Gaulier (P.-L.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités.
Le Saux (G.-J.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cité.
De Solminihac (J.-E.-A.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MM.
Lemaire (R.-L.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 34 annuités. Cité.
Morice (J.-L.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 33 annuités. Deux fois cité.
Lombard (A.-E.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 33 annuités. Cité.
Duranton (R.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 31 annuités. Cité.
Guyenet (M.-L.), ingénieur mécanicien principal; 31 annuités. Deux fois cité.
Piednoir (J.-F.), ingénieur mécanicien principal; 30 annuités. Deux fois cité.

Corps du contrôle de l'administration de la marine.

M. Nautin (A.-M.), contrôleur de 2e classe; 26 annuités.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

MM.
Laurent (B.-G.-E.-A.), ingénieur en chef de 2e classe du G. M.; 30 annuités.
Chabal (J.-E.-E.), ingénieur en chef de 2e classe de l'A. N.; 26 annuités.
Finot (M.-J.-C.), ingénieur principal de l'A. N.; 25 annuités.
Daumas (M.-L.), ingénieur en chef de 2e classe de l'A. N.; 24 annuités.
Peyrat (J.-J.), ingénieur en chef de 2e classe du G. M.; 24 annuités.

Corps des ingénieurs hydrographes.

M. Mannevy (P.-J.-F.), ingénieur hydrographe principal; 25 annuités.

Corps du commissariat de la marine.

MM.
Garnier (H.-J.-J.), commissaire principal; 33 annuités. Cité.
Gouge (H.-P.-M.), commissaire de 1re classe; 31 annuités. Blessé.
Loison (J.-E.-V.), commissaire principal; 29 annuités. Deux fois cité.
De La Jaille (J.-E.), commissaire principal; 28 annuités.

Corps des administrateurs de services centraux.

M. Riehl (P.-J.-M.), administrateur en chef de 2e classe; 23 annuités.

Corps des administrateurs de l'inscription maritime.

M. Vessières (J.-E.-F.), administrateur principal; 29 annuités.

Corps des professeurs de la marine marchande.

M. Trehard (J.-R.-H.-C.), professeur d'hydrographie de 1re classe; 29 annuités.

Corps des ingénieurs des travaux maritimes.

M. Suder (C.-H.), ingénieur en chef de 2e classe des T. M.; 25 annuités.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM.
Lagrange (A.-J.), officier de 2e classe des équipages; 45 annuités. Cité.
Abram (M.-L.-J.), officier de 1re classe des équipages; 45 annuités. Deux fois cité.
Joaus (G.), officier de 1re classe des équipages; 45 annuités. Cité.
Bourgonnier (G.), officier de 1re classe des équipages; 44 annuités.
Jouvin (L.-C.-A.), officier de 1re classe des équipages; 44 annuités.
Minou (G.-M.), officier de 1re classe; 43 annuités. Deux fois cité.
Bertola (L.-A.), officier de 1re classe des équipages; 43 annuités. Cité.
Bardin (L.-M.-A.), officier de 1re classe des équipages; 43 annuités. Cité.
Colomb d Ecotay (G.), officier de 1re classe des équipages; 43 annuités.
Mattei (A.-L.), officier de 1re classe des équipages; 43 annuités. Deux fois cité.
Le Duc (Y.-A.), officier de 1re classe des équipages; 43 annuités. Cité.
Le Sang (J.), officier de 2e classe des équipages; 42 annuités. Deux fois cité.
Molina (E.-V.), officier de 1re classe des équipages; 42 annuités; Cité.
Mazerand (C.-A.), officier de 1re classe des équipages; 42 annuités.
Créach' Cadec (P.-L.), officier de 1re classe des équipages; 42 annuités. Cité.
Lepagnot (M.-C.-E.), officier de 1re classe des équipages; 41 annuités.

Corps des chefs de musique des équipages.

M. Maillot (J.-H.-E.), chef de musique de 1re classe; 26 annuités.

Corps des officiers d'administration.

(Branche constructions et armes navales.)

MM.

Le Corollier (L.-J.), officier d'administration principal; 36 annuités.

(Branche commissariat et santé.)

Baraton (P.-V.), officier d'administration de 1re classe; 40 annuités.

(Branche comptable des matières.)

Ducorps (M.), officier d'administration de 1re classe; 30 annuités.

(Branche inscription maritime.)

Escaffre (R.-C.), officier d'administration de 1re classe; 41 annuités.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

(Branche constructions et armes navales.)

MM.

Blain (L.-M.), ingénieur des D. T. de 1re classe des C. A. N.; 50 annuités.

Cessou (A.-A.), ingénieur des D. T. de 1re classe des C. A. N.; 48 annuités.

Le Clerc (L.-A.), ingénieur des D. T. de 1re classe des C. A. N.; 45 annuités.

Cordera (M.-G.), ingénieur des D. T. de 1re classe de l'A. N.; 44 annuités.

Hatier (M.-M.), ingénieur des D. T. de 1re classe de l'A. N.; 43 annuités.

Venture (G.-A.), ingénieur des D. T de 1re classe des C. A. N.; 42 annuités.

Burvingt (J.-A.-P.), ingénieur des D. T. de 1re classe des C. A. N.; 40 annuités.

Guéna (J.-E.-M.), ingénieur des D. T. de 1re classe des C .A. N.; 39 annuités.

Chatelier (A.-M.-C.), ingénieur des D. T. de 1re classe des C. A. N.; 38 annuités

Bernard (L.-M.), ingénieur des D. T. de 1re classe des C. A. N.; 38 annuités.

Lecordier (H.-L.), ingénieur des D. T. principal des C. A. N.; 38 annuités. Cité.

Mingeaud (G.-M.-J.-B.), ingénieur des D. T. de 1re classe des C. A. N.; 37 annuités.

Lefèvre (R.-A.), ingénieur des D. T. principal des C. A. N.; 37 annuités.

Le Baut (J.-G.), ingénieur des D. T. de 1re classe des C. A. N.; 37 annuités.

Le Louer (F.-Y.-M.), ingénieur des D. T. de 1re classe des C. A. N.; 37 annuités.

(Branche commissariat et santé.)

Murie (E.-L.), ingénieur des D. T. de 1re classe; 29 annuités.

(Branche travaux maritimes.)

Le Baurg (G.), ingénieur des D. T. de 1re classe; 30 annuités.

(Branche service hydrographique.)

Cabaret (R.-L.), ingénieur des D. T. de 1re classe; 33 annuités.

Par décret du Président de la République, en date du 12 octobre 1953, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi n° 53-674 du 5 août 1953, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers mariniers dont les noms suivent (armée active):

(Pour compter du 1er septembre 1953.)

Décoration avec traitement.

AU GRADE DE CHEVALIER

TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE

Bernigaud (Robert), premier maître pilote de l'aéronautique navale, mle 6364 T. 38. Médaillé militaire du 11 novembre 1949. 14 ans 10 mois 25 jours de services. 27 annuités. Trois fois cité. 25.754,30 h de vol (majorées).

Castel (Alexandre), maître principal pilote de l'aéronautique navale, mle 2237 B. 33. Médaillé militaire du 18 juin 1946. 19 ans 8 mois 10 jours de services. 30 annuités. Cité. 25.018 h de vol (majorées).

Simon (Bizien), maître principal radio volant, mle 3052 C. 34. Médaillé militaire du 15 mars 1917. 19 ans 2 mois 11 jours de services. 29 annuités. Trois fois cité. 14.187 h de vol (majorées).

TABLEAU NORMAL

I. — *Armuriers d'aéronautique volants, mécaniciens d'avion volants, mécaniciens de moteurs d'avion volants, mécaniciens électriciens d'équipement d'avion volants, navigateurs, contrôleurs d'aéronautique, photographes d'aéronautique volants, pilotes de l'aéronautique navale, radaristes volants, radiotélégraphistes volants.*

Leprête (René), premier maître mécanicien de moteurs d'avion volant, mle 308 C. 31. Médaillé militaire du 25 avril 1946. 22 ans 1 mois 2 jours de services. 36 annuités. Cité. 20.022 h de vol (majorées).

II. — *Armuriers, boulangers, canonniers, charpentiers, chauffeurs, cuisiniers, détecteurs, électriciens, électriciens d'artillerie, hydrographes, maîtres d'hôtel, manœuvriers mécaniciens, opticiens télémétristes, pilotes de la flotte, radiotélégraphistes, timoniers torpilleurs.*

Le Poix (Jean), premier maître électricien, mle 1107 T. 28. Médaillé militaire du 16 juin 1938. 25 ans 3 mois 5 jours de services, 46 annuités. Deux fois cité.

Quiniou (Paul), premier maître mécanicien, mle 2853 B. 29. Médaillé militaire du 13 février 1915. 23 ans 11 mois 19 jours de services. 39 annuités. Trois fois cité.

Dabadie (Jean), maître principal manœuvrier, mle 706-25-2. Médaillé militaire du 30 juin 1937. 27 ans 9 mois 5 jours de services. 41 annuités. Pour compter du 31 janvier 1953, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.

Menguy (Louis), premier maître mécanicien, mle 2476-25-2. Médaillé militaire du 31 décembre 1937. 27 ans 10 mois 25 jours de services. 43 annuités. Deux fois cité.

Josse (Victor), maître principal mécanicien, mle 4547 B. 28. Médaillé militaire du 11 novembre 1945. 24 ans 9 mois 22 jours de services. 39 annuités. Cité.

Goasguen (Jean), maître principal électricien, mle 131352-2. Médaillé militaire du 4 juillet 1934. 28 ans 11 mois de services. 41 annuités.

Le Visage (Emile), premier maître mécanicien, mle 40013-3. Médaillé militaire du 26 juillet 1937. 29 ans 1 mois 21 jours de services. 42 annuités. Cité.

Jaorri (Victor), maître principal électricien, mle 793 B. 28. Médaillé militaire du 11 février 1941. 25 ans 6 mois 4 jours de services. 39 annuités. Deux fois cité.

Jacolot (François), premier maître mécanicien, mle 4169 B. 28. Médaillé militaire du 1er janvier 1939. 24 ans 6 mois 25 jours de services. 42 annuités. Cité. Pour compter du 31 mai 1953, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.

Jean-Louis (Willys), maître principal mécanicien, mle 20 FF. 36. Médaillé militaire du 26 février 1937. 27 ans 8 jours de services. 44 annuités.

Couloigner (René), premier maître mécanicien, mle 126573-2. Médaillé militaire du 24 janvier 1934. 31 ans 11 jours de services. 43 annuités. Cité.

Manach (Francis), maître principal mécanicien, mle 3323-26-2. Médaillé militaire du 27 février 1937. 27 ans 11 mois 2 jours de services. 40 annuités. Cité.

Colleau (Yves), maître principal mécanicien, mle 3061-27-2. Médaillé militaire du 22 juin 1939. 25 ans 10 mois 18 jours de services. 40 annuités. Deux fois cité.

Huête (Paul), maître principal chauffeur, mle 361-25-3. Médaillé militaire du 30 juin 1937. 28 ans 3 mois 17 jours de services. 41 annuités. Deux fois cité.

III. — *Clairons, commis aux vivres, cordonniers, équipages, fourriers, fusiliers, maîtres d'armes, météorologistes, secrétaires militaires, tailleurs, transfilistes, musiciens mobiles.*

Daniel (Yves), maître fourrier, mle 133812-2. Médaillé militaire du 11 janvier 1933. 30 ans 4 mois 29 jours de services. 43 annuités. Pour compter du 31 mai 1953, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.

Perdriel (Célestin), maître principal fourrier, mle 525-24-2. Médaillé militaire du 24 janvier 1934. 28 ans 5 mois 24 jours de services. 40 annuités. Pour compter du 31 juillet 1952, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.

Roses (Marcel), maître principal fusilier du cadre spécial, mle 427275. Médaillé militaire du 1er juillet 1937. 26 ans 5 mois 25 jours de services. 39 annuités. Cité.

Le Cossec (Jean), maître principal fourrier, mle 560212. Médaillé militaire du 4 juillet 1934. 29 ans 7 mois 3 jours de services. 40 annuités.

Le Guen (André), maître principal fourrier, mle 483212. Médaillé militaire du 28 juin 1935. 29 ans 4 mois 16 jours de services. 38 annuités.

IV. — Armuriers d'aéronautique non volants, canonniers de défense des côtes, canonniers de D. C. A., commis greffiers, gardiens de prison, guetteurs sémaphoriques, infirmiers, inspecteurs de la sûreté navale, maîtres ouvriers tailleurs ou cordonniers, marins de direction de port, marins pompiers, mécaniciens de défense des côtes, mécaniciens d'avions non volants, mécaniciens électriciens d'équipement d'avions non volants, musiciens sédentaires, photographes d'aéronautique non volants, poste navale, radaristes d'aéronautique non volants, ressortissants des territoires d'outre-mer, surveillants militaires des arsenaux, mécaniciens de moteurs d'avion non volants.

Géry (James), maître principal surveillant des arsenaux, mle 112934?. Médaillé militaire du 1er juin 1937. 32 ans 3 mois 20 jours de services. 38 annuités. Cité.

Gabel (Jean), maître principal mécanicien D. P., mle 350117. Médaillé militaire du 1er janvier 1937. 33 ans 11 mois de services. 41 annuités.

Prévost (Adolphe), maître principal canonnier de D. C. A., mle 5476 C. 29. Médaillé militaire du 5 juin 1940. 22 ans 2 mois 3 jours de services. 31 annuités. Deux fois cité.

Kermel (Laurent), premier-maître manœuvrier D. P., mle 1323652. Médaillé militaire du 25 juin 1939. 30 ans 4 mois 28 jours de services. 40 annuités. Pour compter du 31 décembre 1952, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.

Douenne (Léon), maître principal manœuvrier D. P., mle 131235-2. Médaillé militaire du 1er janvier 1936. 32 ans 1 mois 3 jours de services. 40 annuités.

Guillou (Victor), premier-maître infirmier, mle 69727-2. Médaillé militaire du 11 janvier 1939. 25 ans 7 mois 9 jours de services. 34 annuités. Trois fois cité. Pour compter du 25 septembre 1952, veille de sa radiation des contrôle de l'activité.

Par décret du Président de la République, en date du 12 octobre 1953, rendu sur la proposition du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951 portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent (pour compter du 31 décembre 1952) :

PERSONNEL OFFICIER DES DIFFÉRENTS CORPS DE L'ARMÉE DE MER N'APPARTENANT PLUS A L'ARMÉE ACTIVE

Décoration sans traitement.

AU GRADE DE COMMANDEUR

Corps des officiers de marine.

MM.

Barnaud (Pierre-Théodore-Joseph), vice-amiral (2e section) ; 44 ans 3 mois de services, dont 6 ans 10 mois dans la réserve. Cité. Officier du 1er juillet 1931.

Pilven (Joseph-Marie), capitaine de vaisseau en retraite ; 52 ans 4 mois de services, dont 16 ans 10 mois dans la réserve. Deux fois cité. Deux fois blessé. Officier du 4 avril 1920.

Le Prieur (Yves-Paul-Gaston), capitaine de frégate honoraire ; 44 ans de services, dont 23 ans dans la réserve. Cité. Officier du 23 décembre 1918.

Henry (Charles-François-Casimir), capitaine de frégate honoraire ; 46 ans de services, dont 21 dans la réserve. Officier du 17 juillet 1929.

Agenet (Jacques-Marie-Robert), capitaine de vaisseau de réserve ; 28 ans de services, dont 9 ans dans la réserve. Officier du 23 décembre 1938.

Bougard (René-Albert), ingénieur mécanicien en chef de 1re classe de réserve ; 29 ans de services, dont 3 ans dans la réserve. Cité. Officier du 1er juillet 1941.

Corps de contrôle de l'administration de la marine.

M. Gueyraud (Gabriel-Marie-Prosper), contrôleur général de 2e classe (2e section) ; 48 ans 3 mois de services, dont 5 ans 8 mois dans la réserve. Cité. Officier du 30 juin 1928.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

M. Jouffroy (Albert-Louis-Pierre-Marie), ingénieur général de 2e classe du génie maritime (2e section) ; 44 ans 3 mois de services, dont 4 ans 11 mois dans la réserve. Cité. Officier du 1er juillet 1931.

Corps du commissariat de la marine.

M. Dujardin (Emmanuel-Marie-Louis), commissaire général (2e section) ; 45 ans 3 mois de services, dont 7 ans 8 mois dans la réserve. Officier du 29 décembre 1932.

Par décret du Président de la République, en date du 12 octobre 1953, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promue dans l'ordre national de la Légion d'honneur, la personne dont le nom suit (pour compter de la date de la signature du présent décret) :

Décoration sans traitement.

AU GRADE DE COMMANDEUR

M. Toupet (Jacques-René), chirurgien des hôpitaux de Paris, membre de l'académie de chirurgie. Officier du 26 juillet 1933.

Par décret du Président de la République, en date du 12 octobre 1953, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951, portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 22 septembre 1953, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur l'officier dont le nom suit (pour compter du 31 décembre 1952) :

PERSONNEL OFFICIER DE L'ARMÉE DE MER N'APPARTENANT PLUS A L'ARMÉE ACTIVE

Décoration avec traitement.

(Application des dispositions de l'article 79 de la loi de finances du 16 avril 1930 et de l'article 6 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

AU GRADE DE COMMANDEUR

Corps des officiers de marine.

M. de Beaumont (Henri-Marie), capitaine de frégate de réserve ; 39 ans 6 mois de services, dont 29 ans 6 mois dans la réserve. Trois fois cité. Officier du 24 janvier 1934.

Par décret du Président de la République, en date du 12 octobre 1953, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi n° 49-591 du 26 avril 1949, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 22 septembre 1953, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, l'officier marinier dont le nom suit (pour compter du 1er septembre 1953) :

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

(Articles 2 et 3 de la loi n° 49-591 du 26 avril 1949.)

Décoration avec traitement.

TABLEAU NORMAL

AU GRADE DE CHEVALIER

Le Hir (Pierre), premier maître électricien, mle 130-363-2. Médaillé militaire du 1er janvier 1935. 29 ans 2 mois 19 jours de services, 38 annuités.

Par décret du Président de la République, en date du 12 octobre 1953, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les personnes dont les noms suivent (pour compter de la date de la signature du présent décret) :

Décorations sans traitement.

AU GRADE DE CHEVALIER

MM.

Ménardeau (Maurice-Raoul-Gabriel), peintre honoraire du département de la marine ; 21 ans de services militaires et civils.

Ségol (Emile-Auguste-Marie-Antoine), ingénieur contractuel de la marine ; 34 ans de services militaires et civils

Chamard (Lucien), chef de travaux des travaux maritimes ; 27 ans de services militaires et civils.

Michaud de Maillat (René-Marie-Simon), directeur commercial ; 34 ans de services militaires et civils.

Salic (Jean), ancien chef d'équipe de la D. C. A. N. ; 44 ans de services militaires et civils.

Décret n° 53-988 suspendant jusqu'au 1er janvier 1955 les effets de l'article 32 de la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale).

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1953, page 8657: 1° dans le titre, au lieu de: « suspendant jusqu'au 1er janvier 1945 », mettre: « suspendant jusqu'au 1er janvier 1955 »; 2° article 1er, 2e ligne, au lieu de: « loi n° 51-631 », lire: « loi n° 51-651 »; 3° article 3, 2e ligne, au lieu de: « décret n° 52-1122 », lire: « décret n° 52-1121 ».

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (Air).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (Air),

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu les décrets du 28 juin et 2 juillet 1953, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1953 portant nomination de membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (Air),

Arrête:

Art. 1er. — Il est mis fin, à compter du 15 octobre 1953 et sur sa demande, aux fonctions de M. Lucien Chantepie, chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (Air).

Art. 2. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (Air):

Chargés de mission.

M. Charles Patoz (relations avec le Conseil de la République).

M. Jean-Pierre Monod, magistrat.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 1953.

LOUIS CHRISTIAENS.

Agents techniques de l'aéronautique.

Par arrêté en date du 25 septembre 1953, les agents techniques de l'aéronautique dont les noms suivent sont promus aux classes indiquées ci-après, à compter du 1er octobre 1953:

Agent technique principal de l'aéronautique.

MM. Alix (A.-F.-A.), Musset (H.-E.), Bories (G.-M.), Deschamps (L.) (maintenu en service détaché), Noirot (A.-L.), Milleville (R.-V.-H.), Audibert (R.-E.-E.), Vincent (J.), Lopez (J.) (maintenu en service détaché), Sartori (C.-A.).

Agent technique de 1re classe de l'aéronautique.

MM. Sauvat (G.-J.-J.), Couzelas (R.), Joubert (R.-R.-C.), Clerdan (J.-A.).

Agent technique de 2e classe de l'aéronautique.

MM. Huiet (P.), Bourgeois (M.), Farruzia (M.), Barquisseau (G.), Gayon (L.), Peyrat (G.), Canova (L.), Dubois (J.-B.), Bogard (P.).

Travaux de l'air.

Par arrêté en date du 25 septembre 1953, les chefs de travaux de l'air dont les noms suivent sont promus à la classe exceptionnelle de leur grade, à compter du 1er octobre 1953:

M. Chichereau (A.).

MM. Drouin (M.-J.-B.), Callebat (R.-P.), Letard (R.), maintenus à la classe fonctionnelle.

M. Terry (J.-H.).

Par ce même arrêté, les agents techniques principaux dont les noms suivent sont nommés chefs de travaux de l'air, 1er échelon, à compter du 1er octobre 1953:

MM. Thorez (F.-A.), Faisant (P.), Henault (R.-E.-L.), Bonnet (M.-P.).

M. Tozzi (L.-F.), chef de travaux de l'air, 2e échelon, est promu au 3e échelon de son grade, pour compter du 26 juin 1953 (services militaires épuisés).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 9 octobre 1953 portant déclaration d'utilité publique des opérations prévues au projet d'agrandissement de la manufacture des tabacs de Tonneins.

Par décret en date du 9 octobre 1953, sont autorisés et déclarés d'utilité publique les travaux nécessaires à l'agrandissement de la manufacture des tabacs de Tonneins, conformément au plan annexé au dossier; à cet effet, est déclarée d'utilité publique l'acquisition, au besoin par voie d'expropriation, des terrains figurant à l'état annexé.

Décret n° 53-1010 du 10 octobre 1953 portant règlement d'administration publique fixant le statut particulier des téléphonistes de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 2;

Vu le décret n° 52-690 du 16 juin 1952 portant transformation d'emplois à l'administration centrale du ministère des finances et des affaires économiques (secrétariat d'Etat aux affaires économiques);

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les téléphonistes de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques forment un corps régi par les dispositions du présent décret.

CHAPITRE Ier. — *Dispositions générales.*

Art. 2. — Le corps des téléphonistes comprend les grades de préposé téléphoniste et de téléphoniste principal.

Chacun de ces grades comporte sept échelons.

Art. 3. — Les préposés téléphonistes assurent les transmissions téléphoniques, d'une part, entre les postes installés à l'intérieur même du ministère, entre les postes de l'administration centrale et les différentes administrations reliées par lignes directes au secrétariat d'Etat aux affaires économiques; d'autre part, entre les postes de l'administration centrale et le réseau extérieur. Les téléphonistes principaux assurent les fonctions de surveillance des standards où ils sont affectés et encadrent les préposés téléphonistes.

Art. 4. — Les effectifs du corps des téléphonistes de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques sont répartis ainsi qu'il suit:

Quatre téléphonistes principaux;

Dix-sept préposés téléphonistes.

CHAPITRE II. — *Recrutement.*

Art. 5. — Sous réserve de l'application de la législation sur les emplois réservés, les préposés téléphonistes sont recrutés par voie de concours professionnel. Les modalités d'organisation et le programme détaillé de ce concours font l'objet d'un arrêté conjoint du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du ministre chargé de la fonction publique.

Les candidats reçus au concours sont nommés en qualité de stagiaires et ne peuvent être titularisés qu'au premier échelon du grade de préposé et après avoir accompli un stage d'une année. Les aptitudes et la manière de servir du stagiaire font l'objet, à la fin du stage, d'un rapport au vu duquel le ministre prononce soit la titularisation, soit le licenciement, soit, si l'intéressé appartenait déjà à l'administration, la réintégration dans son ancien emploi avec la situation qu'il aurait eue s'il était demeuré dans cet emploi.

CHAPITRE III. — *Avancement.*

Art. 6. — La promotion au grade de téléphoniste principal a lieu au choix, après inscription sur un tableau d'avancement, parmi les préposés téléphonistes ayant accompli au moins quatre années de services civils effectifs en cette qualité.

Les intéressés sont nommés dans leur nouveau grade à l'échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient dans leur ancien grade. Ils conservent l'ancienneté qu'ils avaient acquise dans leur ancien échelon, si la promotion leur accorde une augmentation de traitement inférieure à celle qu'ils auraient obtenue par un avancement d'échelon dans leur précédent grade.

Art. 7. — La durée moyenne du temps normalement passé dans chaque échelon par le personnel téléphoniste est fixée à deux ans pour les deux premiers échelons du grade de préposé téléphoniste et à trois ans pour les autres échelons de ce grade ainsi que tous les échelons du grade de téléphoniste principal.

Cette durée peut être réduite, dans les conditions prévues à l'article 18 de la loi du 19 octobre 1946, modifié par l'article 18 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948, sans toutefois pouvoir être inférieure respectivement à dix-huit mois et à deux ans.

CHAPITRE IV. — *Dispositions particulières.*

Art. 8. — Pour l'application de l'article 124 de la loi du 19 octobre 1946 susvisée, le nombre de fonctionnaires susceptibles d'être mis en position de détachement ou de disponibilité ne peut excéder le dixième de l'effectif budgétaire total du corps.

CHAPITRE V. — *Dispositions transitoires.*

Art. 9. — Dans la limite de l'effectif fixé à l'article 4 ci-dessus, les téléphonistes principaux et préposés téléphonistes titulaires en fonction au 31 décembre 1950 à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques pourront être intégrés dans le nouveau corps, après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Art. 10. — Les bénéficiaires de l'intégration visée à l'article précédent seront nommés dans le nouveau grade à l'échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient au titre de leur précédent emploi.

Ils conserveront l'ancienneté acquise dans leur ancien échelon lorsque l'augmentation de traitement résultant de leur intégration sera inférieure à celle qu'ils auraient obtenue pour un avancement d'échelon dans leur précédent emploi.

Art. 11. — Dans la limite des transformations d'emplois réalisées par application de la loi du 3 avril 1950 portant réforme de l'auxiliariat, pourront être intégrés dans le corps des préposés téléphonistes, dans les conditions fixées aux articles 7, 8 et 9 du décret n° 50-1211 du 29 septembre 1950, les agents titulaires ou non titulaires visés à l'article 5 dudit décret et exerçant, à la date du 31 décembre 1950, les fonctions de téléphonistes à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques. Les intéressés seront titularisés et nommés dans les conditions fixées aux articles 11, 12, 13 et 14 du décret du 29 septembre 1950 précité.

Art. 12. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Décret du 12 octobre 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des finances et des affaires économiques, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé au grade de chevalier, dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Gruet (Charles-André), directeur du Crédit lyonnais; 38 ans 11 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 5 ans 3 mois de mobilisation, au total 44 annuités.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 octobre 1953: page 9078, 2e colonne, 71e ligne, au lieu de: « Mme Benard, née Civrac (Lucie), administrateur civil de classe exceptionnelle à la caisse des dépôts et consignations », lire: « Mme Benard, née Civrac (Lucile), administrateur civil de classe exceptionnelle à la caisse des dépôts et consignations ».

Nomination d'un agent de change près la bourse de Toulouse.

Par arrêté en date du 10 octobre 1953, M. Bec (Georges-Roger) est nommé agent de change près la bourse de Toulouse, en remplacement de M. Desclais (Henri-Roger), décédé.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets du 9 octobre 1953 portant nomination et transfert de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret en date du 9 octobre 1953, les maîtres de conférences ci-dessous désignés, des facultés de l'université de Paris, sont nommés professeurs titulaires à titre personnel, à compter du 1er janvier 1953:

Faculté de médecine.

M. Merklen.

Faculté des sciences.

MM. Arnulf, Audubert, Guinier, Lhéritier, Mathieu (J.-P.), Theilier.

Faculté des lettres.

MM. Bataille, Blachère, Dedeyan, George, Hyppolite, Saulnier.

Faculté de pharmacie.

MM. Courtois, Domange.

Par décret du 9 octobre 1953, les maîtres de conférences ci-dessous désignés, des facultés des universités des départements, sont nommés professeurs titulaires à titre personnel, à compter du 1er janvier 1953:

Facultés de médecine et facultés mixtes de médecine et de pharmacie.
(Section médecine.)

M. Melnotte, Nancy. | M. Tulasne, Strasbourg.

Faculté des sciences.

MM.	
Aspéry, Caen.	Deders, Grenoble.
Brunel, Rennes.	Guillien, Nancy.
Byé, Strasbourg.	Lapadu-Hargues, Clermont.
Colonge, Lyon.	Pérès (J.-M.), Aix.
David, Bordeaux.	Pluvinage, Strasbourg.
Deny, Strasbourg.	Schoeller, Bordeaux.

Faculté des lettres.

MM.	
Anfray, Strasbourg.	Freville, Rennes.
Brunel, Montpellier.	Fromilhague, Toulouse.
Dagens, Strasbourg.	Marache, Bordeaux.
Daval, Bordeaux.	Moret-Sir, Lille.
Duresellle (détaché).	Mousnier, Strasbourg.
Fénelon, Poitiers.	Ricci, Clermont-Ferrand.
	Ricœur, Strasbourg.

Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.
(Section pharmacie.)

M. Badinand, Lyon. | M. Boulsset, Toulouse.

Par décret en date du 9 octobre 1953, M. Jambu-Merlin, agrégé près la faculté de droit de l'université de Rennes, est nommé, à compter du 1er janvier 1952, professeur titulaire, à titre personnel, à cette faculté (emploi créé) et maintenu en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'Institut des hautes études de Tunis.

Par décret en date du 9 octobre 1953, M. Khérian, agrégé près la faculté de droit de l'université de Grenoble, est nommé, à compter du 1er janvier 1952, professeur titulaire, à titre personnel, à cette faculté (emploi créé) et maintenu en position de détachement auprès du ministère d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à la faculté de droit de l'Indochine.

Par décret en date du 9 octobre 1953, M. Savornin, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université d'Alger, est nommé professeur titulaire, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1953 (remplacement de M. Killian, transféré).

Par décret en date du 9 octobre 1953, M. Pailloux, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Caen, est nommé professeur dans la chaire de mécanique rationnelle de ladite faculté (dernier titulaire: M. Fortet) à compter du 1er juin 1953 et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 9 octobre 1953, M. Zamansky, docteur ès sciences, chargé d'enseignement à la faculté des sciences de l'université de Lille, est nommé, à compter du 1er janvier 1953, à la chaire de mathématiques générales de ladite faculté et titularisé dans le grade de professeur.

Par décret en date du 9 octobre 1953:

La chaire de langue et littérature grecques de la faculté des lettres de l'université de Caen (dernier titulaire: M. Raingeard, retraité) est transformée en chaire de langue et littérature françaises modernes et contemporaines.

M. Bornecque, maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Caen, est nommé, à compter du 1er octobre 1953, professeur dans la chaire de langue et littérature françaises de cette faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Par décret en date du 9 octobre 1953:

La chaire de clinique médicale et phtisiologique de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lille (dernier titulaire: M. Minet) est transformée en chaire de clinique médicale.

M. Legrand, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lille, est transféré, à compter du 1er octobre 1953, dans la chaire de clinique médicale de ladite faculté.

Décret n° 53-1011 du 10 octobre 1953 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des conducteurs d'automobiles titulaires du ministère de l'éducation nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires de l'Etat, et notamment son article 2;

Vu la loi n° 51-630 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Education nationale);

Vu la loi n° 51-1487 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Education nationale);

Vu la loi n° 53-49 du 3 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Education nationale);

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

TITRE Ier. — *Organisation générale.*

Art. 1er. — Il est créé à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale un corps de conducteurs d'automobiles titulaires comprenant:

Un chef de garage (dépanneur) chargé de la coordination et de l'exécution des ordres de transports, de la surveillance du personnel et de la tenue des comptabilités matières;

Deux conducteurs de première catégorie (poids lourds dépanneurs);

Quatorze conducteurs de deuxième catégorie (tourisme, utilitaires).

Le grade et les catégories ci-dessus comportent chacun sept échelons.

Art. 2. — Un arrêté concerté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre de l'éducation nationale déterminera les conditions dans lesquelles les conducteurs d'automobiles titulaires seront représentés au sein de la commission administrative paritaire compétente et fixera les règles de fonctionnement de ladite commission dans l'exercice de ses attributions à l'égard des fonctionnaires régis par le présent décret.

TITRE II. — *Recrutement.*

Art. 3. — Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés, les conducteurs d'automobiles désignés à l'article 1er ci-dessus sont recrutés en qualité de stagiaires parmi les candidats âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente-cinq ans au 1er janvier de l'année en cours — cette limite pouvant être reculée éventuellement d'un temps égal à la durée des services militaires et des services civils valables ou validables pour la retraite — et remplissant les conditions requises par l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946.

Art. 4. — Nul ne peut être nommé conducteur stagiaire de deuxième catégorie:

a) S'il n'est en possession à la fois: du permis de conduire « touriste », du permis de conduire « poids lourds », du permis de conduire « transports en commun »;

b) S'il n'a subi avec succès un examen professionnel et psychotechnique devant un organisme habilité à cet effet par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre de l'éducation nationale.

Les candidats seront classés par ordre de valeur d'après les résultats de l'examen prévu à l'alinéa précédent. Les nominations devront être prononcées dans l'ordre du classement par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 5. — Nul ne peut être nommé dans un emploi de conducteur stagiaire de première catégorie:

a) S'il n'est en possession des permis énumérés à l'article précédent;

b) S'il n'a subi avec succès un examen professionnel et psychotechnique spécial de conducteur « dépanneur » devant un organisme habilité à cet effet par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre de l'éducation nationale.

Les candidats seront classés par ordre de valeur d'après les résultats de l'examen prévu à l'alinéa précédent. Les nominations devront être prononcées dans l'ordre du classement par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 6. — Sous les conditions fixées à l'alinéa *b* de l'article précédent, les conducteurs de deuxième catégorie peuvent être nommés dans la première catégorie.

Art. 7. — Les candidats admis sont nommés conducteurs stagiaires. La durée du stage est d'un an; à l'issue de cette période, sur proposition du chef du service et après avis de la commission administrative paritaire compétente, le ministre de l'éducation nationale prononce, s'il y a lieu, la titularisation du stagiaire en qualité de fonctionnaire de l'Etat.

Les stagiaires dont la titularisation n'a pas été prononcée sont licenciés ou, le cas échéant, replacés dans leur ancien emploi, sauf dans le cas où cet emploi serait celui de conducteur d'automobiles.

TITRE III. — *Avancement.*

Art. 8. — La durée moyenne de temps normalement passé, dans chaque échelon, par un agent de valeur moyenne est fixée à trois années. Ce temps peut être réduit pour les agents les mieux notés sans pouvoir toutefois être inférieur à deux ans.

Art. 9. — Le chef de garage est choisi parmi les conducteurs titulaires de première catégorie justifiant d'au moins douze ans de services effectifs en qualité de conducteur, dont trois ans en qualité de titulaire. Les intéressés devront avoir satisfait aux épreuves d'un examen d'aptitude dont le règlement sera fixé par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et le ministre de l'éducation nationale.

Art. 10. — Les délais prévus à l'article précédent pourront être réduits pour les agents les mieux notés. Toutefois, cette réduction ne pourra abaisser le minimum d'ancienneté au-dessous de six ans de services, dont deux ans en qualité de titulaires.

Art. 11. — Les conducteurs de deuxième catégorie nommés conducteurs de première catégorie en vertu de l'article 6 ci-dessus, le conducteur de première catégorie nommé chef de garage en vertu de l'article 9 ci-dessus, sont nommés à l'échelon de leur nouvel emploi, comportant un traitement égal, ou à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur ancien emploi. Ils conservent l'ancienneté acquise dans leur ancien échelon si l'augmentation de traitement est inférieure à celle résultant d'un avancement d'échelon dans le précédent emploi.

TITRE IV. — *Dispositions particulières.*

Art. 12. — Le chef de garage et les conducteurs perçoivent dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale les vêtements nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

La durée hebdomadaire de travail requise de ces agents est la même que celle qui est en vigueur pour les personnels de service.

TITRE V. — *Dispositions transitoires.*

Art. 13. — Les conducteurs d'automobiles en service au ministère de l'éducation nationale (administration centrale) à la date du 1er janvier 1951 pourront, dans la limite des crédits budgétaires ouverts à cet effet et après examen de leur situation administrative par une commission administrative paritaire spéciale instituée à cet effet par arrêté du ministre de l'éducation nationale, être intégrés dans le nouveau corps des conducteurs titulaires. Les chauffeurs de deuxième catégorie pourront, dans la limite des emplois disponibles, être intégrés en qualité de conducteur de première catégorie s'ils satisfont aux conditions prévues à l'article 5 ci-dessus. Les conducteurs intégrés dans le nouveau corps en application des dispositions ci-dessus seront nommés par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Ils seront nommés à l'échelon correspondant au traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient. Ils conservent l'ancienneté acquise dans leur ancien échelon si l'augmentation de traitement est inférieure à celle résultant d'un avancement d'échelon dans le précédent emploi.

Art. 14. — Pendant une période de trois ans à compter de la publication du présent décret, le chef de garage pourra être choisi parmi les conducteurs d'automobiles de 1re catégorie sans qu'il soit tenu compte des délais prévus aux articles 9 et 10 ci-dessus.

Art. 15. — Les dispositions du présent décret auront effet à compter du 1er janvier 1951, sauf en ce qui concerne les emplois de première catégorie créés à dater du 1er janvier 1952 et l'emploi de chef de garage créé à dater du 1er janvier 1953.

Art. 16. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Décret du 10 octobre 1953 autorisant les titulaires de la première partie du professorat d'éducation physique et sportive à se présenter directement au diplôme de maître, deuxième partie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 17 mars 1945 relatif au diplôme de maître d'éducation physique et sportive, modifié par les décrets du 15 octobre 1945, du 1er juillet 1947, du 13 janvier 1951 et du 1er juillet 1952,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret du 17 mars 1945, modifié par le décret du 1er juillet 1952, est complété ainsi qu'il suit:

« Nul ne peut se présenter aux épreuves de la deuxième partie du diplôme de maître d'éducation physique et sportive s'il n'a subi avec succès, depuis un an au moins, les épreuves de la première partie.

« Toutefois, les titulaires du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive, première partie, depuis un an au moins, peuvent se présenter à la deuxième partie du diplôme de maître ».

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Création d'une commission administrative paritaire de mécanographes titulaires sur machines à cartes perforées de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires,

Vu le décret n° 47-1370 du 21 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié et complété par les décrets du 5 novembre 1948, du 1er juillet 1950 et du 11 juillet 1950;

Vu le décret n° 50-1282 du 6 octobre 1950 fixant le statut du cadre des mécanographes titulaires sur machines à cartes perforées;

Vu le décret n° 52-1012 du 1er septembre 1952 portant constitution à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale d'un cadre de mécanographes titulaires sur machines à cartes perforées;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, modifié par les arrêtés du 8 juin 1950, du 8 octobre 1951 et du 13 mai 1952;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale une commission administrative paritaire pour le corps des mécanographes titulaires sur machines à cartes perforées.

Art. 2. — Le tableau annexé à l'arrêté interministériel du 6 novembre 1947 est complété ainsi qu'il suit:

REPRÉSENTANTS de l'administration.		REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		
Titulaires.	Suppléants.	Grade.	Titulaires.	Suppléants.
Commission n° 11. — Mécanographes titulaires sur machines à cartes perforées.				
Le président et deux fonctionnaires ayant grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Trois fonctionnaires ayant grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Chef d'atelier, chef opérateur, chefs opérateurs adjoints, moniteur de perforation ...	1	1
		Opérateurs et aides - opérateurs	1	1
		Perforateurs vérificateurs	1	1

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET,

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Création d'une commission administrative paritaire des téléphonistes de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 précitée et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié et complété par les décrets du 5 novembre 1948, du 1er juillet 1950 et du 11 juillet 1950;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, modifié par les arrêtés du 8 juin 1950, du 8 octobre 1951 et du 13 mai 1952;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale une commission administrative paritaire des téléphonistes.

Art. 2. — Le tableau annexé à l'arrêté interministériel du 6 novembre 1947 précité est complété ainsi qu'il suit:

REPRÉSENTANTS de l'administration.		REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		
Titulaires.	Suppléants.	Grade.	Titulaires.	Suppléants.
		Commission n° 12. — Téléphonistes.		
Le président et deux fonctionnaires ayant grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Trois fonctionnaires ayant grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Chef de standard	1	1
		Préposés téléphonistes principaux et préposés téléphonistes	2	2

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET,

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Création d'une commission administrative paritaire des conducteurs d'automobiles de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 précité et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié et complété par les décrets du 5 novembre 1948, du 1er juillet 1950 et du 11 juillet 1950;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, modifié par les arrêtés du 8 juin 1950, du 8 octobre 1951 et du 13 mai 1952;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale une commission administrative paritaire des conducteurs d'automobiles.

Art. 2. — Le tableau annexé à l'arrêté interministériel du 6 novembre 1947 précité est complété ainsi qu'il suit:

REPRÉSENTANTS de l'administration.		REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		
Titulaires.	Suppléants.	Grade.	Titulaires.	Suppléants.
		Commission n° 13. — Conducteurs d'automobiles.		
Le président et un fonctionnaire ayant grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Deux fonctionnaires ayant grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Chef de garage.	1	1
		Conducteurs d'automobiles de 1re et 2e catégorie	1	1

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET,

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Réorganisation de la commission administrative paritaire des agents de bureau.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre précitée et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié et complété par les décrets du 5 novembre 1948, du 1er juillet 1950 et du 11 juillet 1950;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, modifié par les arrêtés du 8 juin 1950, du 8 octobre 1951 et du 13 mai 1952;

Vu le décret n° 51-706 du 5 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif au statut des personnels d'exécution des administrations centrales;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — La composition de la commission administrative paritaire des agents de bureau est modifiée ainsi qu'il suit:

REPRÉSENTANTS de l'administration.		REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		
Titulaires.	Suppléants.	Grade.	Titulaires.	Suppléants.
		Commission n° 8. — Agents de bureau.		
Le président et cinq fonctionnaires ayant grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Six fonctionnaires ayant grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Aides-commis ..	2	2
		Employés de bureau dactylographes	2	2
		Employés de bureau	2	2

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Modification à la composition de la commission administrative paritaire des agents du service intérieur de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié et complété par les décrets des 5 novembre 1948, 1er juillet et 11 juillet 1950;

Vu le décret n° 53-470 du 21 mai 1953 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des corps d'hommes d'équipe, d'agents de service et d'huissiers dans les administrations centrales des ministères et administrations assimilées;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, modifié par les arrêtés des 8 juin 1950, 8 octobre 1951 et 13 mai 1952;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — La composition de la commission administrative paritaire des agents de service intérieur fixée par l'arrêté du 8 octobre 1951 est modifiée ainsi qu'il suit:

REPRÉSENTANTS de l'administration.		REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		
Titulaires.	Suppléants.	Grades.	Titulaires.	Suppléants.
Commission des agents de service et des huissiers.				
Le président et cinq fonctionnaires de l'administration centrale ayant le grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Six fonctionnaires de l'administration centrale ayant le grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Huissier chef, chefs surveillants	1	1
		Huissiers de cabinet, brigadiers chefs....	1	1
		Huissiers de direction, brigadiers	2	2
		Agents du service intérieur.	2	2
Commission des hommes d'équipe.				
Le président et un fonctionnaire de l'administration centrale ayant le grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Deux fonctionnaires de l'administration centrale ayant le grade d'administrateur civil de 2e classe au moins.	Hommes d'équipe	2	2

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 10 octobre 1953 portant classement de la déviation de la route nationale n° 19 à la Vaugine dans la voirie nationale et déclassement et reclassement du délaissé dans la voirie départementale.

Par décret en date du 10 octobre 1953:

Est classée dans la voirie nationale, comme partie intégrante de la route nationale n° 19, la rectification dite de la Vaugine, comprise entre les P. K. 40,356 et 40,941, au territoire de la commune de Vesoul, et représentée en teinte rose sur le plan au 1/500, qui restera annexé au présent décret.

Est déclassée et reclassée dans la voirie départementale de la Haute-Saône, pour être incorporée au C. D. n° 49, la section délaissée de ladite route, comprise entre les mêmes P. K. et représentée en jaune sur le plan précité.

Ces classement, déclassement et reclassement auront effet à compter de la publication du présent décret.

Décret du 10 octobre 1953 portant classement dans la voirie nationale de la déviation ouverte sur le territoire des communes de Saint-Jean (Meurthe-et-Moselle) et de Marville (Meuse) et déclassement et reclassement dans les voiries urbaine et départementale des délaissés de la route actuelle.

Par décret en date du 10 octobre 1953:

Est classée dans la voirie nationale, comme partie intégrante de la route nationale n° 47, la voie nouvelle ouverte d'une part entre les P. K. 31,310 et 31,395 (Meuse) et d'autre part entre les P. K. 0,000 et 0,155 (Meurthe-et-Moselle), ladite voie représentée par une teinte rouge sur le plan qui restera annexé au présent décret.

Est déclassée la partie délaissée de la route nationale n° 47 comprise entre les anciens P. K. 31,310 (Meuse) et 0,245 (Meurthe-et-Moselle), et représentée en bleu, noir et vert sur le plan.

Sont reclassées:

Dans la voirie urbaine de la commune de Marville (Meuse), la partie délaissée de ladite route comprise entre l'origine de la déviation (P. K. 31,310) et l'ancien pont sur l'Othain (P. K. 35,000), et représentée par une teinte bleue sur le plan;

Dans la voirie urbaine de la commune de Saint-Jean (Meurthe-et-Moselle), la partie délaissée de ladite route comprise entre l'ancien pont sur l'Othain (P. K. 0,000) et son point d'intersection avec le C. D. n° 176, (P. K. 0,040) et représentée par une teinte noire sur le plan;

Dans la voirie départementale de Meurthe-et-Moselle, la partie délaissée de ladite route comprise entre son point d'intersection avec le C. D. n° 176 (P. K. 0,040) et la fin de la déviation (P. K. 0,245), et représentée par une teinte verte sur le plan.

Décret du 10 octobre 1953 portant affectation au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme d'un bâtiment situé à Molières (Tarn-et-Garonne).

Par décret en date du 10 octobre 1953, est affecté au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (service des ponts et chaussées), en vue de l'installation de la subdivision de Molières (Tarn-et-Garonne), le bâtiment construit en 1943 par le service des ponts et chaussées pour le compte du ministère de l'air, sur le terrain inscrit à la section H de la commune de Molières sous le n° 406 p, d'une superficie de 123,42 mètres carrés, désigné en teinte jaune sur le plan joint.

Décrets du 12 octobre 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (contingent normal).

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 22 septembre 1953, portant que la promotion du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, la personne désignée ci-dessous est promue dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de commandeur.

M. Briend (René), directeur général adjoint de la compagnie nationale Air France. Officier du 5 mars 1947.

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 22 septembre 1953 portant que la promotion du présent décret n'a rien à contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, la personne désignée ci-dessous est promue dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade d'officier.

M. Lesieux (Louis), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur général de l'aéroport de Paris. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1945. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 22 septembre 1953 portant que les promotions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, les personnes désignées ci-dessous sont promues dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade d'officier.

MM.

Bernard (Jean-Claude), cinéaste documentaire. Membre fondateur des Vieilles Tiges, de l'Aéro-Club de la Côte d'Azur et des Vieilles Bombes. Membre du comité des Vieilles Tiges. Chevalier du 8 avril 1930.

Fabre (Henri), ingénieur de l'aéronautique. Chevalier du 2 juillet 1923.

Le Bomin (Louis), entrepreneur de travaux publics. Chevalier du 26 juillet 1933.

Mouillesseaux (Eugène), agent administratif de 1re classe. Chevalier du 30 juin 1938.

Vilmin (Roger-André), inspecteur principal de la compagnie nationale Air France. Chevalier du 3 février 1938.

Décrets du 12 octobre 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (contingent spécial).

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 22 septembre 1953 portant que les promotions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, les personnes désignées ci-dessous sont promues dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade d'officier.

MM.

Casse (Olivier-Lionnel) inspecteur en chef du personnel navigant de la Compagnie nationale Air France. Chevalier du 23 août 1947. Titres exceptionnels.

Clavier (Edmond-Gabriel), chef mécanicien à la Compagnie nationale Air France. Chevalier du 21 novembre 1946. Titres exceptionnels.

Langlois (Fernand-Maurice-Gustave), pilote commandant de bord à la Compagnie des transports aériens intercontinentaux. Chevalier du 31 décembre 1947. Titres exceptionnels.

Moine (Jean-Adolphe), chef pilote adjoint au directeur du département aviation de la Société Fenwick. Chevalier du 16 juin 1946. Titres exceptionnels.

Rome (Louis-Eugène), officier pilote faisant fonction de chef du département du personnel navigant adjoint de la Compagnie nationale Air France. Chevalier du 21 novembre 1946. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 22 septembre 1953 portant que les promotions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, les personnes désignées ci-dessous sont promues dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade d'officier.

MM.

Denis (Jean), ancien pilote. Chevalier du 4 janvier 1938.

Rouye (René-Paul), pilote. Chevalier du 14 juillet 1938.

Storm (Marcel), pilote de la Société des avions Morane-Saulnier. Chevalier du 29 septembre 1938.

Décrets du 12 octobre 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (contingent normal).

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 22 septembre 1953 portant que les nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, les personnes désignées ci-dessous sont nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de chevalier.

Mme Carpentier (Yvonne), agent supérieur de 1re classe; 25 ans 2 mois de services civils.

MM.

Cleriot (Marcel), inspecteur de la sécurité aérienne; 27 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Collin de l'Hortet (Robert-Guillaume-Maurice), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du service technique des bases aériennes; 27 ans 7 mois de services civils et militaires.

Donzel (Antoine), ingénieur de la navigation aérienne; 29 ans 2 mois de services civils et militaires.

Faure (Urbain), vice-président de la fédération nationale aéronautique, président régional du club aéronautique de Bernay (Eure); 33 ans 6 mois de services civils et militaires.

Garbi (Jean-Marie-Gabriel), chef du centre de revision de Marignane (Compagnie nationale Air France); 34 ans 1 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Glikson (Marcel) (Mordka), président directeur de la Société industrielle de constructions métalliques et d'entreprises générales, 2, rue Voisambert, à Issy-les-Moulineaux; 32 ans de pratique professionnelle.

Joubert (Pierre-Marie-Joseph), ingénieur en chef des ponts et chaussées à l'inspection générale de l'aviation civile; 36 ans 2 mois de services civils et militaires.

Kreh (Georges-Lucien), ingénieur divisionnaire des services techniques de la ville de Paris, détaché auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, mission des grands travaux aéronautiques; 31 ans 2 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Laurent (Roger), chef du service de presse-propagande au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale; 20 ans 2 mois de services civils et militaires.

Liron (Maurice-Auguste), industriel, président de l'Aéro-Club Millau-Larzac (Aveyron); 26 ans 6 mois de services civils et militaires.

Macodier (Pierre), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées; 30 ans 6 mois de services civils et militaires.

Morreau (Alfred), ingénieur en chef de la navigation aérienne; 26 ans de services civils et militaires.

Pothier (Félicien), président de l'Aéro-Club de Jean Maridor, président du centre interclubs de Chelles, président de la commission de propagande de la fédération nationale aéronautique; 42 ans 6 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Weisse (Jean-Pierre-Léon), ingénieur en chef de la météorologie nationale, directeur du service météorologique d'Afrique équatoriale française; 29 ans 2 mois de services civils et militaires.

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 22 septembre 1953 portant que la nomination du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, la personne désignée ci-dessous est nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de chevalier.

M. Goudant (Jean-Marceau-Kléber), ingénieur en chef à la Compagnie nationale Air France, représentant de la Compagnie nationale en Algérie; 22 ans 2 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Décrets du 12 octobre 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (contingent spécial).

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 22 septembre 1953 portant que les nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets

(*Supplément.*)

et règlements en vigueur, les personnes désignées ci-dessous sont nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de chevalier.

MM.

Boudon (Louis-Alfred-Lucien), mécanicien navigant à la compagnie nationale Air France; 29 ans 9 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Couratin (Eusèbe), chef mécanicien navigant à la Cosara (Sud Viet-Nam); 41 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Frachengues (André-Georges-Paul), radio navigant à la compagnie nationale Air France; 25 ans 6 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Reichart (Joseph), radio navigant à la compagnie nationale Air France; 29 ans 9 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 22 septembre 1953 portant que la nomination du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, la personne désignée ci-dessous est nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de chevalier.

M. Terry (Raymond-John), officier pilote à la compagnie nationale Air France; 10 ans 3 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 12 octobre 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 22 septembre 1953 portant que les nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, les personnes désignées ci-dessous sont nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de chevalier.

MM.

Agnel (Henri), commandant de bord à la compagnie nationale Air France; 13 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Chapy (Marien-Louis), radio copilote à la compagnie nationale Air France; 22 ans 2 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Donadieu (Sylvain), chef mécanicien navigant à la compagnie nationale Air France; 19 ans 7 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Guichardon (Ludovic-François), officier pilote à la compagnie nationale Air France; 23 ans 9 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Prost (Pierre-Alfred-Ernest-Joseph), pilote commandant de bord à la Compagnie des transports aériens intercontinentaux; 22 ans 10 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Rey (Maurice-Jean-Bernard), pilote de ligne à la compagnie Air Maroc; 23 ans 6 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Stephano (Jean-Jacques), chef radio navigant de l'aviation marchande; 24 ans 2 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Affectation du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome.

Par arrêté du 6 octobre 1953, l'ensemble du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome a été affecté à l'ensemble des charges résultant pour cet organisme tant des obligations déjà régulièrement contractées par lui dans l'intérêt du port qu'aux nouvelles obligations lui incombant au titre des travaux ci-après:

I. — *Travaux d'infrastructure.*

1° Réparation du quai et construction d'une estacade au quai de l'Ile dans l'anse Notre-Dame;
2° Remise en état provisoire et remplacement des vantaux amont du sas de la Citadelle;
3° Construction d'un poste pétrolier au Sud du môle central;
4° Acquisition d'une grue.

II. — *Travaux de superstructure.*

1° Acquisition des grues du quai Southampton;
2° Installation d'un radar de surveillance et aménagement du sémaphore;
3° Equipement du hangar n° 32 du quai du Rhin pour la réception des nitrates;
4° Renouvellement et amélioration du matériel d'accorage et d'outillage des engins de radoub (tranche 1953);
5° Reconstitution de la superstructure (solde de vétusté).

III. — *Services organisés.*

1° Equipement du service psychotechnique;
2° Construction d'un poste de pompiers.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 6 octobre 1953, la date d'effet de l'arrêté du 28 avril 1953 portant affectation à l'arrondissement de l'Ouest du service des ponts et chaussées de l'Indre de M. Marmé (Lucien), ingénieur des ponts et chaussées, a été fixée au 16 octobre 1953.

MARINE MARCHANDE

Décret n° 53-1012 du 14 octobre 1953 modifiant l'organisation de l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la marine marchande et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'acte dit loi n° 1024 du 18 novembre 1942 portant réorganisation de l'office scientifique et technique des pêches maritimes;

Vu le décret du 12 mars 1919 réglant les conditions de fonctionnement de l'office scientifique et technique des pêches maritimes, modifié par les décrets du 27 janvier 1931, du 4 juin 1936 et du 1er octobre 1937;

Vu l'acte dit décret n° 3160 du 18 novembre 1942 portant règlement sur la réorganisation de l'office scientifique et technique des pêches maritimes;

Vu le décret du 15 octobre 1947 portant réorganisation de l'office scientifique et technique des pêches maritimes,

Décrète:

Art. 1er. — La dénomination « Institut scientifique et technique des pêches maritimes » est substituée à celle d'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Art. 2. — L'article 1er du décret du 15 octobre 1947 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« L'institut scientifique et technique des pêches maritimes est administré par un conseil d'administration présidé par le ministre chargé de la marine marchande ou son représentant.

« Il a comme vice-président le conseiller d'Etat en exercice ou honoraire, président du conseil supérieur de la marine marchande.

« Il comprend les membres ci-après:

« Dix personnalités scientifiques dont le directeur du service hydrographique;

« Le président du comité central des pêches maritimes;

« Seize personnalités appartenant à des entreprises de pêche maritime, aux industries qui s'y rattachent ou à la conchyliculture;

« Le directeur des pêches maritimes ou son représentant;

« Cinq fonctionnaires représentant respectivement les ministères des finances, de la marine nationale, de l'éducation nationale, des affaires étrangères et de la France d'outre-mer.

« Les fonctions de membre du conseil d'administration sont gratuites.

« Les dix personnalités scientifiques et les seize personnalités professionnelles, membres du conseil d'administration sont nommées par le ministre chargé de la marine marchande pour trois ans et renouvelables, par série, dans la première semaine de chaque année, dans les conditions suivantes:

« Première série: huit membres, par tirage au sort.

« Deuxième série: huit membres, par tirage au sort entre les dix-huit membres restants.

« Troisième série: les dix membres restants.

(*Supplément.* — **Fin.**)

« Il est pourvu, dans les six mois, au remplacement des membres du conseil d'administration qui auraient cessé d'en faire partie avant la date d'expiration normale de leur mandat. Dans ce cas, c'est à cette dernière date que prennent fin les fonctions des nouveaux membres.

« Le bureau du conseil d'administration est composé du président, du vice-président et de six membres élus chaque année par le conseil dans sa première séance. Le conseil d'administration peut déléguer à son bureau tout ou partie de ses pouvoirs.

« Il désigne le secrétaire et le secrétaire adjoint, lesquels sont choisis parmi le personnel administratif de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes ».

Art. 3. — L'article 6 du décret du 15 octobre 1947 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Le personnel de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes comprend:

« 1° Un personnel scientifique et technique de fonctionnaires titulaires et d'agents contractuels dont la rémunération est assurée au moyen de fonds de l'Etat;

« 2° Un personnel contractuel administratif, scientifique ou technique et un personnel complémentaire de surveillants assermentés de contrôle recrutés par le directeur de l'institut dans la limite des crédits spécialement ouverts à cet effet au budget propre de l'institut.

« Le statut du personnel contractuel rémunéré sur le budget de l'institut est fixé par décret contresigné par le ministre chargé de la marine marchande et par le ministre des finances.

« L'institut peut, de plus, pour certains travaux, recherches ou études faire appel à des personnalités qualifiées dont les services sont rémunérés dans la limite des crédits ouverts à cet effet dans le budget de l'institut ».

Art. 4. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires du décret du 15 octobre 1947.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la marine marchande et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,
JULES RAMARONY.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 53-1013 du 10 octobre 1953 complétant et modifiant, en ce qui concerne les concessions d'hydrocarbures, le cahier des charges type des concessions de mines en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, et les textes qui l'ont modifiée et complétée;

Vu le décret du 8 mai 1920 rendant applicable à l'Algérie la loi du 9 septembre 1919 sur les mines;

Vu le décret du 28 août 1920 approuvant le cahier des charges type des concessions de mines en Algérie, ensemble les textes subséquents qui l'ont modifié et complété;

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, et notamment son article 12;

Vu l'avis du comité consultatif des mines en Algérie en date du 17 décembre 1952;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 22 juin 1953;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 17 du cahier des charges type des concessions de mines en Algérie, approuvé par le décret du 28 août 1920, est complété par les dispositions suivantes qui remplaceront, en ce qui concerne les concessions d'hydrocarbures, le premier alinéa dudit article:

« Le capital (*a*) auquel correspondra l'intérêt réservé et qui servira de base pour l'application de l'article 16 comprendra, d'une part, le fonds de roulement, d'autre part, la part immobilisée constituée par le montant des dépenses réellement faites:

« 1° Pour les ouvrages, les installations et le matériel nécessaires à l'exploitation de la mine et aux opérations commerciales et industrielles consécutives et accessoires à l'exploitation de la mine, dont le produit entre en compte pour le calcul du bénéfice sur lequel est calculée la participation de l'Etat. Ce montant (*b*) augmenté d'une somme de ..... représentant l'indemnité d'invention est diminué des amortissements portés au compte d'exploitation comme il est dit au dernier paragraphe de l'article 18 ci-après;

« 2° Pour la constitution de la société spéciale prévue à l'article 1er;

« 3° Pour la recherche et l'exploration des gisements d'hydrocarbures à l'intérieur des périmètres de la concession et de tous permis exclusifs de recherches dont le concessionnaire a été ou serait titulaire dans la France métropolitaine ou en Algérie et, à la demande du concessionnaire, sur autorisation du gouverneur général de l'Algérie, après avis du comité consultatif des mines en Algérie et du conseil général des mines, à l'intérieur des périmètres de tous autres permis de recherches délivrés dans des territoires soumis à l'autorité française ou contrôlés par elle. Les dépenses faites à l'intérieur de chaque périmètre sont comptabilisées de façon distincte. Le concessionnaire désigne la ou les concessions dans les comptes de laquelle ou desquelles il entend que soient inscrites les dépenses de recherches et d'exploration des gisements d'hydrocarbures faites par lui à l'occasion de chacun de ces permis de recherches; la désignation ainsi faite est définitive ».

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DEPLAT.

(*a*) Les dispositions qui suivent concernent exclusivement les concessions d'hydrocarbures.

(*b*) Les indications relatives à l'indemnité d'invention ne doivent figurer au cahier des charges de la concession que si une indemnité d'invention est accordée.

Décret du 10 octobre 1952 portant amodiation de la concession des mines métalliques d'Aïn-Barbar, Société des mines de Charrier, pétitionnaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'intérieur,

Vu la demande présentée le 28 janvier 1952 par la Société des mines de Charrier à l'effet d'obtenir l'approbation de l'amodiation de la concession des mines de cuivre, plomb, zinc et métaux connexes d'Aïn-Barbar (département de Constantine), qui lui a été consentie par la Société nouvelle des mines d'Aïn-Barbar (société minière cirtéenne);

Ensemble les statuts, pouvoirs et autres documents produits à l'appui de ladite pétition;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines en date des 28 mai 1952 et 23 janvier 1953;

Vu l'avis du préfet de Constantine en date du 10 juin 1952;

Vu l'avis du comité consultatif des mines de l'Algérie en date des 17 juin et 15 novembre 1952;

Vu l'avis du gouverneur général de l'Algérie en date du 7 mars 1953;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 27 juillet 1953;

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu la loi modifiée du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, ensemble les textes qui l'ont rendue applicable à l'Algérie;

Vu la loi du 16 juin 1851 sur la constitution de la propriété en Algérie;

Vu l'article 128 de la loi de finances du 13 juillet 1911 relatif aux mutations de propriété et amodiations de concessions minières et le décret du 18 avril 1912 rendant applicables à l'Algérie les dispositions dudit article;

Vu le décret du 23 octobre 1852 sur les réunions de concessions de mines;

Vu le décret du 13 mai 1863 instituant la concession des mines de cuivre, plomb, zinc et métaux connexes d'Aïn-Barbar (département de Constantine), ensemble le décret du 25 août 1948 autorisant la mutation de la concession d'Aïn-Barbar au profit de la Société nouvelle des mines d'Aïn-Barbar (Société minière cirtéenne);

Vu le décret du 3 juin 1872 instituant la concession des mines de cuivre, plomb argentifère, étain et métaux connexes de Charrier (département de l'Allier);

Vu l'avis conforme du conseil d'Etat (section des travaux publics),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, aux conditions déterminées à l'article 2 ci-après, l'amodiation de la concession des mines de cuivre, zinc, plomb et métaux connexes d'Aïn-Barbar (département de Constantine) au profit de la Société des mines de Charrier, sans que cette autorisation implique une approbation des conditions financières de l'amodiation ou préjuge la valeur de la mine.

Art. 2. — Le président directeur général, les commissaires aux comptes et les deux tiers au moins des membres du conseil d'administration de la Société des mines de Charrier ainsi que les directeurs ayant la signature sociale devront être de nationalité française.

Les décisions du conseil d'administration devront n'être valables que si le nombre des membres présents est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.

Faute par la Société des mines de Charrier de se conformer aux prescriptions du présent article, la présente autorisation sera rapportée de plein droit.

Des dérogations aux dispositions du premier alinéa du présent article pourront être accordées par décrets contresignés par le ministre de l'intérieur, le ministre chargé des mines et le ministre des affaires étrangères.

Art. 3. — La Société des mines de Charrier est autorisée à réunir la concession d'Aïn-Barbar à la concession des mines de Charrier (département de l'Allier).

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Agrément d'organismes professionnels pour l'exécution des enquêtes de statistiques industrielles.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-963 du 29 mai 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique;

Vu le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952 portant application de la loi précitée;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1952 portant fixation, en ce qui concerne les statistiques industrielles et commerciales, des conditions d'application de la loi n° 51-711 et du décret n° 52-1059,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le syndicat national du mobilier métallique, 11, avenue Hoche, à Paris, est agréé pour l'exécution, dans les conditions prévues par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 et le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952, des enquêtes de statistique industrielle telles que définies à l'article 3 ci-dessous dans les industries de la fabrication de mobilier métallique spécifiées sous les rubriques 24-410, 24-430 et 24-440 de la nomenclature approuvée par le décret n° 49-1134 du 2 août 1949.

Cet agrément est valable à l'égard de tous les établissements industriels, adhérant ou non au syndicat précité, exerçant une activité ressortissant aux industries indiquées ci-dessus, à l'exclusion des entreprises artisanales telles que définies à l'article 1er du code de l'artisanat (décret n° 52-849 du 16 juillet 1952) et sous réserve de l'option prévue à l'article 7 du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952.

Art. 2. — Le service enquêteur compétent au sens de la loi du 7 juin 1951 et du décret du 15 septembre 1952, pour les enquêtes visées ci-dessus, est la direction des industries mécaniques et électriques, 23, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8e).

Dans un délai inférieur à un mois à compter de la date du présent arrêté, tous les établissements autres qu'artisanaux, exerçant à un degré quelconque une activité du ressort des industries énumérées à l'article 1er, et désirant répondre directement au service enquêteur, devront lever l'option prévue à l'article 7 du décret du 15 septembre 1952.

Les établissements en cause sont, nonobstant cette option, toujours tenus de répondre directement au service enquêteur lorsque celui-ci, constatant l'absence de renseignements les concernant parmi ceux reçus par le syndicat agréé, leur adresse lui-même un questionnaire.

Art. 3. — Les enquêtes statistiques exécutées en vertu du présent agrément pourront porter sur les consommations, productions et stocks correspondants, les livraisons en quantité physiques et en valeurs, ainsi que sur les effectifs, les heures-ouvriers et les appointements et salaires. Leur périodicité sera trimestrielle, un certain nombre d'établissements n'étant cependant interrogés qu'annuellement.

Elles pourront également porter au plus une fois par an sur le matériel et les installations.

Art. 4. — Lors de chaque envoi des questionnaires correspondant à une enquête donnée, le syndicat agréé fournira au bureau central de statistique industrielle et au service enquêteur la liste des établissements interrogés ou un rectificatif à une liste antérieure.

Les résultats seront fournis à chacun desdits services dans un délai de quatre-vingt-dix jours après la fin de la période prise en considération dans l'enquête.

Le syndicat fournira ces résultats sous une forme globale impliquant pour chaque rubrique du questionnaire une réponse d'ensemble. Les résultats devront être accompagnés de la liste des établissements dont les réponses auront effectivement été utilisées dans leur élaboration (ou d'un rectificatif à une telle liste). Ils pourront également comporter des ventilations, selon la nature, l'importance ou la situation géographique des établissements interrogés.

Toutefois, les questionnaires individuels correspondant à chacun des établissements, ou à certains d'entre eux, seront mis à la disposition du service enquêteur ou du bureau central de statistique industrielle sur leur demande éventuelle.

Art. 5. — Le syndicat agréé ne pourra se dégager des tâches dont il a accepté l'exécution en matière de statistique qu'après préavis de trois mois au service enquêteur, délai au cours duquel il continuera à exécuter les enquêtes qu'il avait prises en charge.

Art. 6. — Si le syndicat cessait d'être agréé, soit en application de l'article précédent, soit à la suite d'un retrait d'agrément tel que prévu à l'article 6 du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952, il devrait remettre au service enquêteur l'ensemble des questionnaires recueillis conformément à la loi du 7 juin 1951 pendant la dernière année écoulée et les mois écoulés de l'année en cours.

Art. 7. — Le directeur des industries mécaniques et électriques et l'inspecteur général de l'industrie et du commerce chargé de la statistique industrielle sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 1953.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
JOSEPH LÉGER.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-963 du 29 mai 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique;

Vu le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952 portant application de la loi précitée;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1952 portant fixation, en ce qui concerne les statistiques industrielles et commerciales, des conditions d'application de la loi n° 51-711 et du décret n° 52-1059,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le syndicat national de l'orthopédie française, 28, rue Serpente, à Paris, est agréé pour l'exécution, dans les conditions prévues par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 et le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952, des enquêtes de statistique industrielle telles que définies à l'article 3 ci-dessous dans les industries de la fabrication des appareils et articles d'orthopédie et de prothèse spécifiées sous les rubriques 29.810 et 48.220 partielle de la nomenclature approuvée par le décret n° 49-1134 du 2 août 1949.

Cet agrément est valable à l'égard de tous les établissements industriels, adhérant ou non au syndicat précité, exerçant une activité ressortissant aux industries indiquées ci-dessus, y compris les entreprises artisanales telles que définies à l'article 1er du code de l'artisanat (décret n° 52-819 du 16 juillet 1952) et sous réserve de l'option prévue à l'article 7 du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952.

Des décisions du ministre de l'industrie et du commerce préciseront en tant que de besoin les limites de compétence du syndicat précité et régleront les litiges qui pourraient l'opposer à d'autres organismes professionnels tant sur les activités spécifiées au présent article que sur les établissements à interroger.

Art. 2. — Le service enquêteur compétent au sens de la loi du 7 juin 1951 et du décret du 15 septembre 1952, pour les enquêtes visées ci-dessus, est la direction des industries mécaniques et électriques, 23, avenue F.-D.-Roosevelt, à Paris (8e).

Dans un délai inférieur à un mois à compter de la date du présent arrêté, tous les établissements exerçant à un degré quelconque une activité du ressort des industries énumérées à l'article 1er, et désirant répondre directement au service enquêteur, devront lever l'option prévue à l'article 7 du décret du 15 septembre 1952.

Les établissements en cause sont, nonobstant cette option, toujours tenus de répondre directement au service enquêteur lorsque celui-ci, constatant l'absence de renseignements les concernant parmi ceux reçus par le syndicat agréé, leur adresse lui-même un questionnaire.

Art. 3. — Les enquêtes statistiques exécutées en vertu du présent agrément pourront porter sur les carnets de commande, les livraisons en valeurs ventilées par grandes catégories, ainsi que sur les effectifs, les heures-ouvrier et les appointements et salaires. Ces enquêtes auront une périodicité semestrielle.

Elles pourront également porter au plus une fois par an sur le matériel et les installations.

Art. 4. — Lors de chaque envoi des questionnaires correspondant à une enquête donnée, le syndicat agréé fournira au bureau central de statistique industrielle et au service enquêteur la liste des établissements interrogés ou un rectificatif à une liste antérieure.

Les résultats seront fournis à chacun desdits services dans un délai de soixante jours après la fin de la période prise en considération dans l'enquête.

Le syndicat fournira ces résultats sous une forme globale impliquant pour chaque rubrique du questionnaire une réponse d'ensemble. Les résultats devront être accompagnés de la liste des établissements dont les réponses auront effectivement été utilisées dans leur élaboration (ou d'un rectificatif à une telle liste). Ils pourront également comporter des ventilations, selon la nature, l'importance ou la situation géographique des établissements interrogés, aucune de ces ventilations ne pouvant être demandée plus d'une fois par an.

Toutefois, les services ci-dessus pourront demander à avoir connaissance de chiffres individuels correspondant à un établissement déterminé. A défaut d'une réponse de l'organisme agréé, l'établissement visé aura à fournir les renseignements demandés, directement, auxdits services.

Art. 5. — Le syndicat agréé ne pourra se dégager des tâches dont il a accepté l'exécution en matière de statistique qu'après un préavis de trois mois au service enquêteur, délai au cours duquel il continuera à exécuter les enquêtes qu'il avait prises en charge.

Art. 6. — Si le syndicat cessait d'être agréé soit en application de l'article précédent, soit à la suite d'un retrait d'agrément tel que prévu à l'article 6 du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952, il devrait remettre au service enquêteur l'ensemble des questionnaires recueillis conformément à la loi du 7 juin 1951 pendant la dernière année écoulée et les mois écoulés de l'année en cours.

Art. 7. — Le directeur des industries mécaniques et électriques et l'inspecteur général de l'industrie et du commerce chargé de la statistique industrielle sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 1953.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
JOSEPH LÉGER.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-963 du 29 mai 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique;

Vu le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952 portant application de la loi précitée;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1952 portant fixation, en ce qui concerne les statistiques industrielles et commerciales, des conditions d'application de la loi n° 51-711 et du décret n° 52-1059,

Arrêtent:

Art. 1er. — La fédération française de la ramie, 37, rue de Courcelles, à Paris (8e) est agréée pour exécuter, dans les conditions prévues par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 et le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952 les enquêtes de statistique industrielle telles que définies à l'article 3 ci-dessous, dans les industries de préparation (dégommage, peignage, etc.) et de filature de la ramie spécifiées sous la rubrique n° 47-223 de la nomenclature approuvée par le décret n° 49-1134 du 2 août 1949.

Cet agrément est valable à l'égard de tous les établissements industriels (usines) adhérant ou non à la fédération française de la ramie, exerçant une activité ressortissant aux industries indiquées ci-dessus, à l'exclusion des entreprises artisanales telles que définies à l'article 1er du code de l'artisanat (décret n° 52-819 du 16 juillet 1952) et sous réserve de l'option prévue à l'article 7 du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952.

Art. 2. — Le service enquêteur compétent au sens de la loi du 7 juin 1951 et du décret du 15 septembre 1952, pour les enquêtes visées ci-dessus est la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, Paris (8e).

Dans un délai inférieur à un mois à compter de la date du présent arrêté, tous les établissements autres qu'artisanaux, exerçant à un degré quelconque une activité du ressort des industries énumérées à l'article 1er, qui se refuseraient à adresser à la fédération française de la ramie les réponses aux enquêtes de statistique industrielle, devraient envoyer au service enquêteur une lettre recommandée avec demande d'avis de réception précisant leur intention de répondre directement audit service.

Les établissements soumis à l'enquête n'ayant pas opposé de refus dans le délai prévu ci-dessus sont toujours tenus de répondre directement au service enquêteur lorque celui-ci, constatant l'absence de renseignements les concernant parmi ceux reçus par la fédération agréée, leur adresse lui-même un questionnaire.

Art. 3. — Les enquêtes statistiques exécutées en vertu du présent agrément pourront être de périodicité mensuelle et porter sur les consommations et stocks correspondants, sur les productions et stocks de produits finis, sur les livraisons en données physiques et sur les valeurs des livraisons ventilées par grandes catégories et par destination, sur les mouvements de commandes en carnet, ainsi que sur les effectifs, les heures-ouvrier et les appointements et salaires.

Elles pourront également porter au plus une fois par an sur le matériel et les installations.

Art. 4. — Lors de chaque envoi des questionnaires correspondant à une enquête donnée, la fédération française de la ramie, fournira au bureau central de la statistique industrielle et au service enquêteur, la liste des établissements interrogés ou un rectificatif à une liste antérieure.

Les résultats de l'enquête seront fournis à chacun desdits services dans un délai de trente jours après la fin de la période prise en considération.

La fédération française de la ramie sera généralement autorisée à fournir ces résultats sous une forme globale impliquant pour chaque rubrique du questionnaire une réponse d'ensemble. Ces résultats devront être accompagnés de la liste des établissements dont les réponses auront effectivement été utilisées pour leur élaboration (ou un rectificatif à une telle liste). Ils pourront également comporter des ventilations, selon la nature, l'importance ou la situation géographique des établissements interrogés, sans que chacune de ces ventilations intervienne plus d'une fois par an.

Les questionnaires correspondants à chacune des usines seront mis à la disposition du service enquêteur ou du bureau central de statistique industrielle, sur leur demande éventuelle.

Art. 5. — La fédération française de la ramie ne pourra se dégager des tâches en matière de statistique dont elle a accepté l'exécution, qu'après un préavis de trois mois au service enquêteur, délai au cours duquel elle continuera à exécuter les enquêtes qu'elle avait prises en charge.

Art. 6. — Si la fédération cessait d'être agréée, soit en application de l'article précédent, soit à la suite d'un retrait d'agrément tel que prévu à l'article 6 du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952, elle devrait remettre au service enquêteur l'ensemble des questionnaires recueillis conformément à la loi du 7 juin 1951 pendant la dernière année écoulée et les mois écoulés de l'année en cours.

Art. 7. — Le directeur des industries diverses et des textiles et l'inspecteur général de l'industrie et du commerce chargé de la statistique industrielle sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 1953.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
JOSEPH LÉGER.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Conditions d'application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 et du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952 en ce qui concerne les statistiques agricoles.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-963 du 29 mai 1947 et l'arrêté du 7 novembre 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique;

Vu le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952 portant application de la loi précitée,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les enquêtes statistiques d'ordre agricole, exécutées conformément à la loi du 7 juin 1951 et au décret du 15 septembre 1952, peuvent être réalisées avec le concours des organisations professionnelles ou interprofessionnelles compétentes agréées à cet effet par le ministère de l'agriculture.

Cet agrément ne relève pas les organismes agréés de la responsabilité qu'ils pourraient encourir en vertu de l'article 6 de la loi du 7 juin 1951.

Art. 2. — Le service coordinateur et centralisateur prévu par le décret n° 47-963 du 29 mai 1947 est, au ministère de l'agriculture, le service d'études et de documentation. Il est chargé, à ce titre, de coordonner les enquêtes visées à l'article 1er, de veiller à leur bonne exécution, de centraliser les résultats et de communiquer ceux-ci à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Les conditions d'exécution de ces enquêtes doivent être approuvées par le service d'études et de documentation.

Art. 3. — Les questionnaires destinés à l'exécution des enquêtes susvisées doivent être soumis au double visa de l'institut national de la statistique et des études économiques et du ministère de l'agriculture et être présentés à cet effet au service d'études et de documentation deux semaines au moins avant leur impression.

Les demandes de visa doivent être renouvelées chaque année pour les enquêtes périodiques.

Art. 4. — La publication par un organisme agréé de résultats statistiques obtenus en application de la loi du 7 juin 1951 est soumise à l'autorisation du ministère de l'agriculture.

Art. 5. — Après accord du ministère de l'agriculture, les enquêtes spéciales, menées par certains organismes relevant du ministère de l'agriculture pour l'exercice de missions dont ils sont chargés par des lois ou règlements particuliers, peuvent être incluses dans le programme d'enquêtes en vue de leur utilisation à des fins statistiques.

Art. 6. — Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques et du secrétariat d'Etat aux affaires économiques et les directeurs et chefs de service intéressés du ministère de l'agriculture sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
JOSEPH LÉGER.

Prix des vins de consommation courante des récoltes 1952 et 1953.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu l'arrêté n° 22 520 du 12 août 1953 relatif au prix des vins de consommation de la récolte 1952;

Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le prix minimum à la production des vins à consommation courante des récoltes 1952 et 1953 est fixé à 290 F le degré-hectolitre.

Ce prix s'entend, départ chais de vinification, pour tous vins normalement constitués circulant sous acquit de couleur bulle.

Il ne s'applique qu'aux contrats conclus postérieurement à sa date d'entrée en vigueur.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté cessent d'être applicables le 15 janvier 1954.

Fait à Paris, le 14 octobre 1953.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Conseil d'administration du centre technique des conserves de produits agricoles.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels;

Vu l'arrêté du 11 octobre 1950 portant création du centre technique des conserves de produits agricoles;

Vu l'article 7 des statuts du centre technique des conserves de produits agricoles,

Arrête:

Art. 1er. — Sont renouvelés, pour compter du 11 octobre 1953, les mandats des membres suivants du conseil d'administration du centre technique des conserves de produits agricoles:

1° *Comme représentants des chefs d'entreprise.*

MM. François Bitaud, Maurice Lecointre, Pierre Mainguy, Paul Montariol, Jacques Rodel, Jean Sarrade, Jacques Senchou.

2° *Comme représentants du personnel technique.*

MM. Jean Bourhis, Jean Hugues, Alain Kerveran, Emile Seyer.

3° *Comme représentants de l'enseignement technique supérieur et personnalités particulièrement compétentes, soit au titre de l'industrie de la conserve, soit au titre des usagers.*

MM. Henri Cheftel, Jacques Durocher, André Roussel.

Art. 2. — Sont nommés, pour compter du 11 octobre 1953, administrateurs du centre technique des conserves de produits agricoles, à titre de représentants des chefs d'entreprise: MM. Louis Le Beux, Pierre Le Floch.

Art. 3. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 octobre 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Ecole nationale des industries agricoles.

Par arrêté en date du 22 septembre 1953, M. Bénastre, ingénieur agronome, ingénieur principal des services agricoles, a été nommé directeur de l'école nationale des industries agricoles à la suite des résultats du concours sur titres ouvert le 21 juillet 1953 et à compter du 1er août 1953.

Liste complémentaire des candidats admis en qualité d'élèves réguliers en 1953 à l'institut national agronomique.

Les candidats dont les noms suivent sont admis complémentairement comme élèves réguliers à l'institut national agronomique à la suite des résultats du concours d'admission de 1953:

Bouat (Michel), Reboul (Claude).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 12 octobre 1953 admettant un gouverneur général de la France d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 51-583 du 25 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer;

Vu la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires;
Vu la demande d'admission à la retraite formulée par M. Cournarie, gouverneur général de la France d'outre-mer;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Cournarie (Pierre-Charles), gouverneur général de la France d'outre-mer, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 12 octobre 1953 conférant à un gouverneur général en retraite l'honorariat du grade de gouverneur général de la France d'outre-mer.

Le Président de la République,
Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,
Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;
Vu le décret n° 48-1564 du 28 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur général honoraire et de gouverneur honoraire de la France d'outre-mer;
Vu le décret du 12 octobre 1953 admettant M. Cournarie, gouverneur général de la France d'outre-mer, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Cournarie (Pierre-Charles), gouverneur général de la France d'outre-mer, en retraite, est nommé gouverneur général honoraire de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Enseignement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 5 octobre 1953, M. Dolmazon, directeur de l'enseignement au Togo, est placé en position de mission à Paris pour une période allant au maximum du 7 septembre au 6 octobre 1953.

Institut français d'Afrique noire.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 5 octobre 1953, M. Bohumil Holas, assistant contractuel de l'institut français d'Afrique noire, est placé en position de mission à Paris du 11 septembre au 10 novembre 1953.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er novembre 1953.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en octobre et qui ont reçu des ordres à cet effet rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront, dès notification, soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.
Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administratif (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer, en indiquant la composition de cette dernière. Le chef du service statuera par délégation du ministre.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou par voie maritime; il est recommandé aux intéressés de prépaser en conséquence leurs bagages de route.
Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille; les départs par voie aérienne à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régulation maritime et aérienne).
Les demandes de sursis d'embarquement, appuyées de toutes pièces justificatives, seront à adresser au service administrateur compétent.

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs.

Pour servir au Cameroun.

M. Delproziere (Roger).

TRANSMISSIONS D'OUTRE-MER

SERVICES DE L'EXPLOITATION

Groupe des receveurs supérieurs et chefs de centre supérieurs.

Pour servir à Madagascar.

M. Cholius (Léon).

ADMINISTRATION GENERALE

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir au Cameroun.

M. Rabecq (Philippe).

INSPECTION DU TRAVAIL

Groupe des inspecteurs principaux.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Parini (Marcel).

TRAVAUX PUBLICS, MINES, TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Groupe des ingénieurs principaux de 2e, 3e classe et ingénieurs hors classe des travaux publics, mines, techniques industrielles.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Lochet (Charles).

Groupe des ingénieurs des 1re, 2e, 3e et 4e classes et ingénieurs adjoints de 1re et 2e classe des travaux publics, mines, techniques industrielles.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Gueit (Roger).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e, 4e classe et adjoints techniques des travaux publics, mines, techniques industrielles.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Richer (Yves) (rejoindra immédiatement).

Pour servir aux Etablissements français d'Océanie.

M. Alvinerie (Yvon).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 53-1014 du 10 octobre 1953 portant modification du décret n° 49-579 du 22 avril 1949, modifié, relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des médecins.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,
Vu le décret n° 49-579 du 22 avril 1949, modifié par le décret n° 51-210 du 16 février 1951, relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des médecins,

Décrète :

Art. 1er. — Les articles 4 et 5 du décret susvisé du 22 avril 1949 deviennent les articles 5 et 6.

Art. 2. — Dans le décret susvisé du 22 avril 1949, il est introduit un article 4 ainsi libellé :

« *Art.* 4. — Des exonérations de cotisations peuvent être accordées, sur sa demande, dans les conditions déterminées par les statuts prévus à l'article 5 ci-après :

« *a*) Au médecin qui se trouve dans une situation d'impécuniosité constatée ;

« *b*) Au médecin qui a versé des cotisations en nombre suffisant pour avoir droit à la retraite entière.

« Si l'intéressé continue à cotiser jusqu'à la cessation de son activité professionnelle, sa retraite est majorée dans les conditions fixées par les statuts susvisés ».

Art. 3. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Décret n° 53-1015 du 14 octobre 1953 modifiant le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines.

Le président du conseil des ministres :

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines ;

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier ;

Le conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 23 (4°) du décret du 27 novembre 1946 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 4° De diriger le contrôle médical des sociétés de secours pour l'ensemble de la région, dans le cadre des règles générales posées par la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines ».

Art. 2. — Les dispositions de l'article 33 du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 sont modifiées et complétées par les dispositions suivantes :

« *Art.* 33. — Sans préjudice des pouvoirs qu'elle tient de l'article 34 du présent décret, la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines a pour rôle . . . . . .

. . . . . .

« 5° De fixer les règles générales du contrôle médical pour l'ensemble du territoire ».

Art. 3. — A compter du 16 octobre 1953 inclus, les dispositions de l'article 46 du décret du 27 novembre 1946 sont abrogées et remplacées par les suivantes :

« *Art.* 46. — Le taux de l'ensemble des cotisations et contributions destinées à la couverture des risques maladie et longue maladie, des charges de la maternité et des allocations au décès, est de 8 p. 100 des salaires, dont :

« 6 p. 100 à la charge de l'exploitant ;

« 2 p. 100 à la charge des travailleurs.

« La cotisation de l'exploitant est intégralement à sa charge, toute convention contraire étant nulle de plein droit ».

Art. 4. — Les dispositions de l'article 96 du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« *Art.* 96. — Le décret prévu à l'article 220 fixe les conditions dans lesquelles est organisé et fonctionne le contrôle médical ainsi que les conditions de désignation du médecin conseil national, des médecins conseils régionaux et des praticiens conseils ».

Art. 5. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Décret du 9 octobre 1953 portant suppression de l'office public d'habitations à loyer modéré de Bourgoin.

Par décret en date du 9 octobre 1953, est prononcée la suppression de l'office d'habitations à loyer modéré de Bourgoin (Isère).

Décret du 10 octobre 1953 portant affectation au ministère de la reconstruction et du logement d'un terrain domanial situé à Royan (Charente-Maritime).

Par décret en date du 10 octobre 1953, est affecté au ministère de la reconstruction et du logement (direction de l'aménagement du territoire), en vue de la réalisation du projet de reconstruction et d'aménagement de Royan (Charente-Maritime) approuvé le 8 avril 1948, un terrain d'une superficie de 4.903 mètres carrés dépendant de la plage de la Grande-Conche, à Royan, et soustrait à l'action des eaux à la suite de travaux d'endigage, tel qu'il est figuré sur le plan annexé au présent décret.

L'affectation donnera lieu au versement d'une indemnité de 1.000 F au budget général par le compte spécial 15-51, titre II, chapitre 21 (Acquisitions ou expropriations de terrains. Loi validée des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, art. 10, et loi n° 47-24 du 31 décembre 1947, art. 1. Opérations de remembrement et aménagement des quartiers sinistrés).

Décret du 10 octobre 1953 portant nomination d'un inspecteur général des ponts et chaussées en qualité de membre suppléant de la première commission de révision des marchés.

Par décret en date du 10 octobre 1953, M. Ladefroux, inspecteur général des ponts et chaussées, est nommé membre suppléant de la première commission de révision des marchés, en remplacement de M. l'inspecteur général Bufquin, décédé.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 14 octobre 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République française en date du 14 octobre 1953, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 octobre 1953, portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé:

Au grade de chevalier.

M. Ehrhardt (Paul-Alexandre), président fédéral de la fédération des engagés volontaires alsaciens et lorrains dans l'armée française, Strasbourg; 38 ans de services civils et militaires.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret du 9 octobre 1953 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un terrain sur lequel est édifié le centre d'amplification de Provins (Seine-et-Marne).

Par décret en date du 9 octobre 1953, est déclarée d'utilité publique l'acquisition d'un terrain sis à Provins (Seine-et-Marne), route de Bray-sur-Seine (nos 23 et 25), et cadastré sous les nos G 834 et 835 P, sur lequel est édifié le centre d'amplification desservant le câble Paris-Sarrebourg.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 7 octobre 1953, il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1953, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances et par des textes spéciaux, un crédit de 821.374.000 F provenant de fonds de concours et recettes assimilées et applicable aux chapitres ci-après:

1re SECTION. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 1090. — Frais de remplacement.....	13.210.000 F.
Chap. 1120. — Indemnités éventuelles.....	2.190.000
Chap. 3010. — Services extérieurs. — Remboursement de frais	41.220.000
Chap. 3080. — Transport du matériel et du personnel.	10.150.000
Chap. 3090. — Travaux d'impression	120.500.000
Chap. 3100. — Travaux et cessions à titre remboursable	524.367.000
Chap. 3110. — Matériel des télécommunications.....	80.186.000
Chap. 4010. — Prestations et versements facultatifs.	191.000

2e SECTION. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 5300. — Equipement. — Bâtiments.....	25.730.000
Total	821.374.000 F.

Par arrêté en date du 7 octobre 1953, il est accordé au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'exercice 1953, 1re section, en addition aux crédits accordés par la loi de finances et par des textes spéciaux, un crédit de 60 millions de francs applicable au chapitre 3100: « Travaux et cessions à titre remboursable ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 15 octobre 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi (n° 6136) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de commerce signé à Mexico, le 29 novembre 1951, entre la France et le Mexique. (N° 6220. — M. Billiemaz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Tourné sur la politique viticole du Gouvernement, notamment sur ce qu'il compte entreprendre pour: 1° assurer un prix social du vin aux producteurs; 2° diminuer la fiscalité qui frappe les vins de consommation courante; 3° diminuer les frais de transport du vin par chemin de fer; 4° mettre en vigueur la caisse annexe de la viticulture; 5° rétablir légalement les anciennes dispositions relatives au blocage prévisionnel; 6° appliquer les dispositions contenues dans le code du vin au regard de l'assainissement quantitatif et qualitatif du marché; 7° organiser la commercialisation de la future campagne;

2° De M. André Liautey sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à la crise qui sévit sur le marché du bois et pour assurer d'extrême urgence le marquage des coupes communales;

3° De M. Marc Dupuy, sur: 1° la remise en cause, le 8 juin 1953, par le syndicat des sylviculteurs de l'accord sur la rémunération des gemmeurs dont le texte a été signé le 15 mai 1953; 2° les intentions du Gouvernement concernant la demande de la fédération des gemmeurs et métayers du Sud-Ouest de soumettre l'interprétation de l'accord du 15 mai 1953 à l'arbitrage du conseiller d'Etat chargé des landes de Gascogne; 3° ce qu'il compte faire pour appliquer immédiatement l'accord du 15 mai 1953 aux gemmeurs de la forêt domaniale;

4° De M. Tourné, sur: 1° la politique de baisse catastrophique du Gouvernement sur les prix des fruits et légumes à la production; 2° les conséquences de cette politique: *a*) pour les producteurs qui, en Roussillon, par exemple, finissent quelquefois par être obligés d'enterrer leurs fruits, notamment les pêches et les tomates; *b*) pour les consommateurs qui, à Paris, achètent ces mêmes fruits et légumes à un prix quatre ou cinq fois plus élevé que celui qui est payé aux producteurs; 3° les mesures qu'il compte prendre pour assurer un prix rémunérateur aux producteurs de fruits et légumes; 4° ce qu'il compte entreprendre pour mettre définitivement un terme aux importations massives de fruits et légumes d'Espagne et d'Italie;

5° De M. Pelleray sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour empêcher les importations de bétail qui concurrencent la production nationale et faire cesser la scandaleuse anomalie que constitue le ravitaillement du corps expéditionnaire français d'Indochine en viande de provenance danoise;

6° De M. Caillavet sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour pratiquer une politique de revalorisation des produits agricoles en suspendant toutes importations de choc;

7° De M. Trémouilhe sur les modifications que le Gouvernement entend apporter à sa politique économique, à la suite des barrages, par les agriculteurs, des routes du Midi et Sud-Ouest, pour remédier à la mévente des produits agricoles et viticoles, génératrice de misère et de troubles;

8° De M. Waldeck Rochet sur la politique économique du Gouvernement et plus particulièrement sur les solutions à apporter à la crise viticole et agricole;

9° De M. Pineau sur la politique générale du Gouvernement en matière agricole et, notamment, sur les mesures qu'il compte prendre pour faire face à la crise qui risque de ruiner la petite et la moyenne culture; sur l'organisation actuelle du marché de la viande qui entraîne une baisse massive à la production sans bénéfice appréciable pour le consommateur; sur l'abandon progressif du système des prix garantis en agriculture; sur les mesures qu'il envisage pour réduire les importations et accroître les exportations de produits agricoles; sur les moyens de crédit et d'équipement, jusqu'ici insuffisants, qu'il compte mettre à la disposition des cultivateurs;

10° De M. Tourtaud sur les conséquences désastreuses de la politique agricole du Gouvernement, notamment en ce qui concerne les prix à la production de la viande et des produits laitiers, et les mesures à prendre pour remédier à la grave crise que subissent en particulier les petites et moyennes exploitations agricoles;

11° De M. Bouret sur l'ensemble de la politique agricole du Gouvernement et plus particulièrement sur les mesures prévues pour apporter remède à la grave crise dont souffre actuellement l'élevage français;

12° De M. Charpentier sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour donner à l'agriculture française sa juste part dans l'économie générale du pays;

13° De M. Bénard sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à l'effondrement des prix du bétail sur pied qui met l'agriculteur de montagne dans un état d'impécuniosité tel que la situation économique des départements d'alpage risque d'être gravement compromise, alors que les consommateurs ne semblent en avoir tiré qu'un avantage minime;

14° De M. Charpentier sur les raisons pour lesquelles une autorisation aurait été donnée par le Gouvernement à un moulin de Dakar d'importer 400.000 quintaux de blé américain alors que le même Gouvernement impose aux agriculteurs français des taxes de résorption pour exporter leur blé en excédent;

15° De Mme Laissac sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer aux viticulteurs la juste rémunération de leur travail;

16° De M. Jean (Léon) sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer et maintenir la garantie d'un juste prix de vente du vin à la production;

17° De M. Gourdon sur les mesures que le Gouvernement compte prendre dans l'immédiat pour soutenir le prix du vin à la production au niveau de son prix de revient;

18° De M. Guille sur le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation et l'assainissement du marché des vins et à l'orientation de la production viticole;

19° De M. Loustau sur la manière dont le Gouvernement entend concilier les impératifs de la politique agricole et l'application des décrets intéressant l'agriculture;

20° De M. Tourné sur la politique viticole du Gouvernement, notamment sur les conséquences: 1° du décret du 28 septembre 1953 portant organisation de la production viticole, dont les dispositions suppriment le caractère social du code du vin; 2° de la non-reconduction d'un prix minimum garanti du vin à la production pour les vins de la récolte 1953 à un moment où la grande masse des petits et moyens vignerons sont obligés de vendre leur récolte;

21° De M. Saint-Cyr sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour organiser les marchés agricoles et mettre fin à la grave crise que traverse le monde rural;

22° De M. Kauffmann sur l'incohérence de la politique agricole, l'inorganisation des marchés intérieurs et des débouchés en face de l'augmentation de la production et sur l'insuffisance de la protection douanière des produits agricoles par rapport aux produits industriels;

23° De M. Mouchet sur les mesures que compte prendre le Gouvernement en vue de: 1° remédier à la désastreuse situation du marché des produits laitiers; 2° du stockage de ces denrées; 3° de la suppression totale des scandaleuses importations toujours promises et jamais arrêtées;

24° De M. Pelleray sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour redonner à l'agriculture française la place qu'elle mérite dans l'économie du pays;

25° De M. Hénault sur la politique agricole du Gouvernement et sur sa politique sociale en agriculture;

26° De M. Pinvidic sur la politique agricole du Gouvernement, et notamment sur le problème de la viande;

27° De M. Conte sur: 1° l'anarchie dont souffre le marché des fruits et légumes; 2° la politique que le Gouvernement entend pratiquer en ce qui concerne l'organisation de cet important marché; 3° les importations abusives de fruits et légumes qui ont été effectuées au détriment de la production nationale;

28° De M. Conte, sur: 1° les conséquences du décret n° 53-977 du 30 septembre 1953 qui, à brève échéance, tendra à aggraver la crise viticole; 2° le caractère antisocial de la nouvelle rédaction du code du vin; 3° la disproportion maintenue entre les prix agricoles et les prix industriels au détriment des producteurs et des consommateurs;

29° De M. Florand, sur la politique agricole du Gouvernement;

30° De M. Raffarin, sur la politique agricole du Gouvernement;

31° De M. Quilici, sur la politique agricole du Gouvernement;

32° De M. Paquet, sur la politique agricole du Gouvernement;

33° De M. Pupat, sur la politique agricole du Gouvernement.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 15 octobre 1953.

N° 4172. — Proposition de loi de M. Meck tendant à modifier la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et les maladies professionnelles, de façon à étendre son champ d'application à certains accidents survenus pendant le trajet d'aller et retour effectué par les travailleurs pour se rendre à leur lieu de travail et qui en sont exclus d'après les textes actuels (renvoyée à la commission du travail).

N° 6276 (1). — Proposition de loi de M. Meck relative à l'attribution aux Alsaciens et Lorrains incorporés de force dans les formations allemandes de la « Luftschutzpolizei » d'une indemnité de retour (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6521. — Proposition de loi de M. Favet étendant à l'Algérie le décret du 6 mai 1939 portant codification des textes sur le chômage et modification de certaines de leurs dispositions ainsi que les textes qui l'ont modifié (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6680 (annexe). — Projet de loi relatif à la ratification des accords conclus à Paris le 29 mai 1953 entre la France et la Sarre et de la convention du 31 mai 1952 entre la France et la Sarre relative au contrôle des voyageurs (renvoyé à la commission des affaires étrangères).

N° 6703. — Proposition de loi de M. Meck relative à l'allocation dite du salaire unique des prestations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 6721 (1). — Proposition de résolution de M. de Léotard tendant à différer le règlement de l'allocation de secrétariat attribuée aux députés (renvoyée à la commission de comptabilité).

N° 6738. — Proposition de loi de M. de Léotard tendant à mettre à la charge des instigateurs et fomentateurs de grèves les préjudices causés à l'Etat, aux collectivités et aux particuliers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6823. — Proposition de loi de M. Marcellin tendant à la mise en œuvre des moyens destinés à favoriser la promotion ouvrière à tous les échelons de la hiérarchie professionnelle (renvoyée à la commission du travail).

N° 6825. — Proposition de résolution de M. Jean Cayeux tendant à inviter le Gouvernement à reporter du 15 octobre au 31 octobre 1953 la date limite de paiement des cotisations d'impôts directs et taxes assimilées qui ont été comprises dans les rôles mis en recouvrement du 1er au 31 juillet 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6837. — Proposition de loi de MM. Jean Aubin et François Bénard tendant à exonérer les petits viticulteurs du droit de licence sur les bouilleurs de cru, institué par l'article 8 de la loi du 11 juillet 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6845. — Projet de loi portant ratification du décret du 30 septembre 1953 rétablissant les droits de douane sur certains suifs (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 6846 (1). — Rapport de M. Faggianelli, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi autorisant la cession d'un terrain domanial à la caisse primaire de sécurité sociale des Pyrénées-Orientales.

N° 6860 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République portant modification des lois du 24 mai 1951 relatives à la répartition des indemnités accordées par les Etats tchécoslovaque, polonais et hongrois à certains intérêts français (renvoyé à la commission des affaires économiques).

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Babet (Raphaël), Billiemaz, Callot (Olivier), Catrice, Chalenay, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Besson, Mme Eslachy, MM. Evrard, Gaumont, Gazier, Georges (Maurice), Godin, Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Levacher, Mahrut, Marève, Paquet, Penoy, Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard, Ramonet, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Anthonioz, Catroux, Marcellin.

Suppléants. — M. Billat (de M. Castera), M. Bissol (de M. Chaussson), M. Delmotte (de M. Catoire), M. Marc Dupuy (de M. Alfred Costes), M. Goudoux (de M. Maurice Lenormand), Mlle Marzin (de M. Pronteau), M. Thamier (de M. Sauer).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Aumeran, Bardoux (Jacques), Barrès, Beaumont (de), Billotte, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Bulaidier (Edouard), Delbos (Yves), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Guérit, Genton, Gouin (Félix), Heitier de Boisiambert, Jaquet (Gérard) (Seine), Le Bail, Lecanuet, Mayer (Daniel) (Seine), Moch (Jules), Moustier (de), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Pupat, Rosenblatt, Schneiter, Mme Spertisse, MM. Vassor, Vendroux, Verdier.

Suppléants. — M. Giovoni (de M. Florimond Bonte), M. Friegel-Valrimont (de M. Billoux), M. Savary (de M. Bouhey).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bourdel'ès, Bricout, Briot, Cavelier, Charpentier, Deliaune, Fourvel, Laile, Lambert (Lucien), Lucas, Mouchet, Noe (de La), Paul (Gabriel), Pinvidic, Bitzenthaler, Saint-Cyr, Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tremouilhe, Tricart.

Excusé. — M. de Sesmaisons.

Suppléants. — M. Rousselot (de M. Antoine Guitton), M. Goudoux (de M. Waldeck Rochet), M. Denis (de M. Tourtaud).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Commentry, Conte, Delbez, Delcos, Fabre, Gau, Gourdon, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Lalle, Liquard, Paternot, Rey, Mme Roca, MM. Seynat, Sourbet, Toublanc, Tourné, Tremouilhe.

Excusés. — MM. Guichard, Guille, Mme Laissac, M. Monin.

Suppléants. — M. Billat (de M. Castera), M. Lambert (de M. Waldeck Rochet), M. Gabriel Paul (de M. Zunino), M. Tricart (de M. Lenormand).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Billat, Bouret (Henri), Bruyneel, Commentry, Crouzier, Deboudt (Lucien), Fredet (Maurice), Joinville (Alfred Malleret), Koenig, Legaret, Lejeune (Max), Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Montalat, Pierre Montel, Monteil (André) (Finistère), Tailiade, Triboulet.

Excusés. — MM. Arnal, Auban, Badie, Capdeville, Kuehn.

Suppléants. — MM. Mora (de M. Bartolini), André Dufour (de M. Raymond Guyot), Alphonse Denis (de M. Robert Manceau), Cermolacce (de Mme Prin), Marcel Noël (de M. Villon).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Bourgeois, Boutavant, Buron, Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Delachenal, Mlle Dieneseh, MM. Doutrellot, Flandin (Jean-Michel), Guérard, Kir, Lacombe, Laurens (Robert) (Aveyron), Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Sciellour, Mlle Marzin, MM. Raingeard, Rincent, Schmittlein, Soustelle, Thamier, Viatte.

Excusé. — M. Billères.

Suppléants. — M. Lejeune (de M. Binot), Mme Péri (de M. Cogniot), MM. Jarrosson (de M. de Baudry d'Asson), Durbet (de M. Gilliot), Priot (de M. Prelot), Nigay (de M. Salah).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Barbier, Béné (Maurice), Caveux (Jean), Charret (Jean), Chassaing, Durbet, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Frugier, Guislain, Lacaze (Henri), Laurens (Robert) (Aveyron), Mmes Lempereur, de Lipkowski, MM. Liurette, Mazuez (Pierre-Fernand), Montalat, Montjou (de), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, Roca, MM. Rousselot, Savale, Segelle.

Excusés. — MM. Barrot, Billiemaz, Coirre.

Suppléant. — M. Draveny (de M. Arbeltier).

Commission des finances.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Briot, Buriot, Courant, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Faggianelli, Gardey (Abel), Jean-Moreau, Jules-Julien, la Chambre (Guy), Lacoste, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Lebon, Leenhardt (Francis), Maurice-Bokanowski, Mazier, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, de Tinguy, Vallon (Louis).

Excusé. — M. Benard.

Suppléant. — M. Max Brusset (de M. Diethelm).

Assistait en outre à la séance. — M. Dassault.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Delmotte, Demusois, Genton, Guitmmier, Haumesser, Nenon, Quilici, Quinson, Serafini, Véry (Emmanuel), Wagner.

Suppléants. — MM. Bricoux (de M. Carlini), Montalat (de M. Rabier), Mme Degrond (de M. Provo), MM. André Mercier (de Mme Sportisse), Duquenne (de M. Solinhac), Paternot (de M. Jacques Chevallier), Baurens (de M. Durroux), Florent (de M. Dejean), Benbahmed (de M. Eugène-Thomas).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Benbhamed (Mostefa), Bourgeois, Coudert, Defos du Rau, Depreux (Edouard), Duveau, Félice (de), Girard, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Isorni, Lacaze (Henri), Laforest, Lefranc, Maton, Mignot, Montillot, Moro-Giafferri (de), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Rolland, Salliard du Rivault, Silvandre, Wasmer.

Suppléants. — M. Notebart (de M. Briffod), Mme Lefebvre (de M. Michaud), M. Nenon (de M. Minjoz), M. Jean Guitton (de M. Ninine), Mme Poinso-Chapuis (de M. Reille-Soult), M. Coulant (de M. Sissoko).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Audegull, Becquet, Bissol, Cermolacce, Coudray, Dupuy (Marc), Fayet, Febvay, Golvan, Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Hennegnelle, Liquard, Michaud (Louis) (Vendée), Monteil (André) (Finistère), Pinvidic, Reeb, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor, Sourbet.

Excusé. — M. Gaborit.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Barbier, Barthélemy, Béné (Maurice), Benoit (Alcide) (Marne), Bichet (Robert), Dufour, Golvan, Hennegnelle, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Midol, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Peytel, Regaudie, Schaff, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Serafini, Sibué, Souquès (Pierre).

Excusés. — MM. de Gracia, Moynet.

Suppléants. — Mme Sportisse (de Mme Prin), Mme Roca (de M. Vergès).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Badie, Berthet, Bignon, Devemy, Draveny, Forcinal, Mme Gabriel-Péri, M. Godin, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Jean (Léon) (Hérault), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Mme de Lipkowski, MM. Mouchet, Mouton, Pradeau, Rosenblatt, Tourné.

Excusé. — M. Lyauley.

Suppléant. — M. Darou (de M. Auban).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Bénard (François), Bichet (Robert), Chabenat, Couston (Paul), Coutant (Robert), Deixonne, Desgranges, Goudoux, Krieger (Alfred), Lacombe, Lapie (Pierre-Olivier), Le Sciellour, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet, Salliard du Rivault, Sibué, Sion, Védrines.

Excusés. — MM. Catoire, Peytel.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Cavelier, Coudray, Crouzier, Degoutte, Elain, Garet (Pierre), Gravoille, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Le Coutaller, Lemormand (André), Midol, Nisse, Notebart, Petit (Eugène Claudius-), Prache, Rousselot, Saint-Cyr, Secrétain, Siefridt, Triboulet.

Excusés. — MM. Damette, René Schmitt, Thiriet, Gaubert.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Arbeltier, Bernard, Besset, Boutbien, Bouxom, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Dubois, Duquesne, Durbet, Fayet, Gaillemin, Mme Galicier, MM. Garet (Pierre), Gazier, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levacher, Linet, Mailhe, Meck, Musmeaux, Paquet, Patinaud, Petit (Eugène Claudius), Renard (Adrien) (Aisne), Samson, Sion, Valentino, Viatte.

Excusé. — M. Llauley (André).

Suppléants. — Mme Estachy (de M. Camphin), Mme Degrond (de M. Tileux).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 15 octobre 1953, à quinze heures (local de la commission des finances) :

I. — Lettre rectificative (n° 6132) au projet de loi (n° 3364) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord sur l'établissement d'une Union européenne de payements signé à Paris, le 19 septembre 1950, et modifié par deux protocoles additionnels en date des 8 août 1951 et 11 juillet 1952. — M. Gilles Gozard, rapporteur.

II. — Projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 :

a) Affaires économiques (projet de loi n° 6758). — M. Gilles Gozard, rapporteur.

b) Santé publique et population (projet de loi n° 6765). — M. Marcel David, rapporteur.

III. — Situation financière de la caisse de sécurité sociale dans les mines.

La commission de la justice et de législation se réunira le vendredi 16 octobre 1953, à quinze heures (local de la commission n° 259) :

Rapport de M. Depreux sur les propositions de loi (nos 6735 et 6801) de MM. Coutant et Jacques Duclos tendant à amnistier les faits commis au cours et à l'occasion des grèves du mois d'août 1953.

La séance de la commission de la presse, suspendue le mercredi 14 octobre 1953, sera reprise le jeudi 15 octobre 1953, à dix heures (même local, même ordre du jour).

Réunions de commissions du jeudi 15 octobre 1953.

Commission des affaires économiques, sous-commission du commerce extérieur, à dix heures trente. — Local n° 263.

Commission des finances, à quinze heures. — Local de la commission.

Commission des immunités parlementaires, à dix-sept heures. — Local n° 230.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 220.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures quinze. — Local n° 249.

Commission relative à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, à seize heures. — Local n° 251.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises, à dix heures et à quinze heures. — Local n° 255.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à dix heures. — Local du 5e bureau.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du 9 octobre 1953.*
(*Journal officiel* du 10 octobre 1953.)

Dans le scrutin (n° 1943) sur l'ordre du jour déposé par M. Charles Lussy et le groupe socialiste en conclusion des interpellations sur la situation sociale :

M. Planlevin, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 1re séance du 13 octobre 1953.*
(*Journal officiel* du 14 octobre 1953.)

Dans le scrutin (n° 1950) sur l'amendement de M. Marcel David aux propositions de la conférence des présidents (discussion du rapport sur les zones de salaires) :

M. Dézarnaulds, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 20 octobre 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il n'estime pas indispensable une discussion devant les deux Chambres avant la mise en application des projets de réforme du baccalauréat, en raison, notamment, des conséquences qui en résulteront tant pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement supérieur (n° 393).

II. — M. Chazette expose à M. le ministre de l'éducation nationale que les maires rencontrent les plus grandes difficultés à l'occasion des constructions scolaires pour faire cadrer avec ces travaux de construction les projets intéressant la partie sportive de ces établissements; et lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que les subventions concernant les terrains de sport scolaire marchent de pair avec les subventions consenties pour la construction ou la reconstruction des établissements scolaires (n° 407).

III. — M. Durand-Réville signale à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques la situation difficile que connaissent en Indochine les exportateurs français qui, ne jouissant plus, depuis que les Etats associés bénéficient d'un régime d'autonomie, d'aucune garantie au cas où leurs fournitures demeureraient impayées, hésitent à passer des contrats avec les administrations publiques ou avec leurs clients ressortissants des Etats associés, et sont ainsi progressivement supplantés sur le marché indochinois par leurs concurrents étrangers qui, eux, bénéficient de la garantie de leurs gouvernements; il lui demande de lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour mettre fin à cette situation, qui paraît de nature à compromettre les positions économiques de la France en Extrême-Orient, et de bien vouloir, notamment, faire étudier par ses services la possibilité d'étendre aux opérations d'exportation sur les Etats associés d'Indochine le système de l'assurance-crédit applicable aux exportations à destination de l'étranger et qui a été réorganisé par la loi du 2 décembre 1945 (art. 17), le décret du 1er juin 1946 créant la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, la loi du 5 juillet 1949 instituant la Commission des garanties et du crédit du commerce extérieur et le décret du 4 août 1949 précisant la compétence et la composition de cette commission (n° 396).

IV. — M. Courrière demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques quelles sont les raisons qui ont motivé la décision prise par le Gouvernement de fermer les mines de Malvezy (Aude); quel intérêt la France peut retirer, dans l'extrême pénurie de devises étrangères où elle se trouve, à acheter à l'étranger un produit comme le soufre, que l'on trouve sur le sol français; quelles sont les quantités de soufre importées tant pour les besoins de l'industrie que de l'agriculture, les pays importateurs et le volume de devises destiné à faire face au payement de ces importations (n° 415).

V. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques s'il envisage de faire examiner par ses services la possibilité d'étendre aux produits en provenance de nos territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 21 du décret du 13 février 1952, qui décide que « la valeur imposable aux taxes sur le chiffre d'affaires, à l'entrée en France métropolitaine et dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, des marchandises en provenance de l'un des territoires susvisés, ne comprend pas les frais engagés pour l'acheminement de

ces marchandises entre les ports français de départ et de destination »; il apparaît en effet paradoxal que tous les produits de l'Union française ne soient pas mis à leur arrivée dans la métropole, et compte tenu de la disparité des systèmes fiscaux et douaniers, sur un pied d'égalité (n° 397).

VI. — M. Martial Brousse expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'il a décidé, en 1952, lors de la fixation du prix des betteraves industrielles, l'octroi aux producteurs d'une prime de calamité de 375 F; et demande si cette prime a été payée en tout ou en partie; dans la négative et étant donné que cette prime devait être payée avant la fin de la campagne, à quelle date il pense la payer et quelles sont les dispositions qu'il compte prendre à cet effet. (N° 412.)

VII. — M. Michelet demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées s'il est exact que des conversations aient été engagées avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ainsi qu'avec celui d'Australie en vue de remédier au manque de transports aériens du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient, alors qu'une société française d'ateliers d'aviation possède actuellement, stockés dans ses hangars, des appareils disponibles parfaitement susceptibles d'être utilisés efficacement et à bien moindres frais. (N° 398.)

(*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.*)

VIII. — M. Durand-Réville demande à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats associés: 1° les motifs qui ont déterminé la brusque dévaluation de la piastre; 2° les conditions dans lesquelles les gouvernements des Etats associés ont été préalablement consultés sur cette mesure; 3° si le Gouvernement a mesuré les conséquences morales, économiques, sociales et politiques de cette dévaluation, tant pour la France que pour les Etats associés, et les mesures qu'il compte prendre pour y faire faire. (N° 399.)

IX. — M. Bertaud demande à M. le ministre de l'agriculture quelles sont ses intentions en ce qui concerne la suite à donner au projet d'adduction d'eau de la commune de Castelnau-le-Lez, dans l'Hérault; rappelle que la pénurie d'eau dans cette commune est telle que cet élément indispensable à la vie est vendu actuellement à raison de plus de 300 F le mètre cube; le dossier du projet d'adduction d'eau ayant été déposé depuis plusieurs années, il demande s'il serait possible de prévoir son financement non plus par tranches successives, mais d'un seul bloc pour réduire au minimum les sujétions auxquelles les habitants de cette commune sont tenus. (N° 400.)

X. — M. Pierre Boudet signale à M. le ministre de l'agriculture que certaines caisses d'allocations familiales exercent des poursuites contre divers agriculteurs ressortissants de leurs caisses et leur réclament sans aucune discrimination les cotisations prétendûment dues depuis le 1er juillet 1950; que ces caisses se refusent à appliquer aux agriculteurs défaillants, et ce d'une façon systématique, les dispositions de la loi du 8 août 1950 concernant la prescription quinquennale des cotisations d'allocations familiales agricoles; que ces caisses, au mépris de la volonté du législateur, prétendent que la présomption de mauvaise foi est de règle lorsqu'un assujetti est appelé d'office et que l'absence de déclaration annuelle peut être assimilée à une véritable fraude aux allocations familiales; et demande ce qu'il faut entendre par mauvaise foi et notamment s'il ne convient pas, eu égard au silence observé par les caisses pendant douze ou treize ans vis-à-vis des agriculteurs qu'elles prétendent aujourd'hui devoir être assujettis, de faire bénéficier ces agriculteurs, généralement mal informés de leurs obligations, de la présomption de bonne foi et, en conséquence, leur appliquer les dispositions favorables de la loi du 8 août 1950. (N° 403.)

XI. — M. Michel Debré demande à M. le président du conseil s'il n'estime pas indispensable de rappeler le président de la Haute Autorité du charbon et de l'acier au respect de sa compétence telle qu'elle est définie par le traité sur la communauté; en même temps de faire connaître publiquement que le Gouvernement français désavoue, en ce qui le concerne, toute démarche, négociation ou déclaration dudit président, en dehors de ses attributions relatives au charbon et à l'acier (n° 401).

XII. — M. Courrière demande à M. le président du conseil quelles sont les conditions dans lesquelles, au mépris des engagements pris par les ministres de la production industrielle, de l'agriculture et du travail, a été décidée la fermeture des mines de soufre de Malvezy (Aude) (n° 414).

XIII. — M. Michel Debré demande à M. le président du conseil s'il compte donner aux responsables de l'établissement du deuxième plan d'investissements et de modernisation toutes directives pour que la conception générale du plan soit fonction avant tout du développement de l'Union française et de l'économie de la zone franc (n° 417).

XIV. — M. Michel Debré demande à M. le président du conseil quelles mesures le Gouvernement compte envisager pour faire en sorte que le prélèvement autorisé au bénéfice de la Haute Autorité par le traité sur la Communauté du charbon et de l'acier, comme, le cas échéant, les prêts contractés par la Haute Autorité auprès de nations étrangères, ne soient pas, en partie, affectés à des dépenses de caractère politique ou de pure propagande, notamment aux dépens de l'intérêt national et de l'Union française (n° 416).

XV. — M. Michel Debré demande à M. le président du conseil quelle réponse il compte faire au premier ministre de l'Inde qui a récemment prononcé, tant en ce qui concerne la récente déclaration française aux Etats associés d'Indochine que l'avenir du Maroc et de la Tunisie, un discours pour le moins inamical et tendancieux (n° 410).

(*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Clerc, Cordier (Henri), Durieux, Franceschi, Jacques Gadoin, Gautier (Julien), Hoeffel, Koessler, Méric, Patenôtre (François), Raincourt (de), Rochereau, Villoutreys (de), Zèle.

Excusés. — MM. d'Argenlieu (Philippe), Fousson, Lemaire (Marcel), Longchambon, Naveau.

Suppléant. — M. Brousse.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Boivin-Champeaux (Jean), Carcassonne, Chaintron, Chazette, Colonna, Michel Debré, Hamon (Léo), Léonetti, Morel (Charles), Pinton, Marcel Plaisant, Poher (Alain), Puaux, Réveillaud, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Yver (Michel).

Suppléant. — M. Radius.

Excusés. — MM. Brizard, Commin, Moutet (Marius), Ernest Pezet, Henry Torrès.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Louis André, de Bardonnèche, Bataille, Barmanthé, Claudius Delorme, Jean Doussot, Dulin, Jean Durand, Durieux, Bénigne Fournier, Robert Gravier, Hoeffel, Koessler, Le Bot, Monsarrat, Naveau, Pascaud, Jules Pinsard, de Pontbriand, Primet, de Raincourt, Restat.

Suppléants. — MM. Brousse, Durand (Charles), Milh.

Excusés. — MM. Bels, Claparède, Driant, Le Léannec, Marcel Lemaire.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Bernard (Georges), Cordier (Henri), Doussot (Jean), Durand (Charles), Durand (Jean), Milh, Péridier, Pinsard (Jules).

Suppléants. — MM. Monichon, Primet.

Excusés. — MM. Bène (Jean), Gay (Etienne), Perdereau.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Barré (Henri), Barret (Charles), Boulangé (Marcel), Brunhes (Julien), Clerc, Maroselli, de Maupeou, de Montullé, Piales, Pic, Pidoux de La Maduère, Rotinat, Rupied, Voyant.

Excusés. — MM. Alric, Bergeaud, Chochoy, Ignacio-Pinto, Lachomette (de).

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents. — MM. Auberger, de Bardonnèche, Brousse (Martial), Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Gatuing, Glauque, Jézéquel, Le Bot, Patenôtre (François), de Pontbriand, Radius, Yver (Michel).

Excusé. — M. de Montullé.

Convocation de bureau.

Le 4e bureau se réunira le mardi 20 octobre 1953, à l'issue de la séance publique (local n° 202):

Examen du dossier d'élection de M. Raymond Susset, élu sénateur du territoire de la Guinée (1re section), en remplacement de M. Marcou, décédé.

Réunions de commissions du jeudi 15 octobre 1953.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures trente. — Local n° 202

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 22 octobre 1953.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion de la proposition de Mlle Le Ber et M. Boisdon, invitant le Gouvernement à tenir compte, dans le prochain décret réorganisant les études de la licence en droit, des réalités culturelles et juridiques de la communauté de 83 millions de citoyens qui forme la République française. (N°s 139, année 1953 et 279, année 1953. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Cameroun). (N°s 251 et 312, année 1953. — M. Boisdon, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928, déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Saint-Pierre et Miquelon). (N°s 252 et 313, année 1953. — M. Boisdon, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928, déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Afrique équatoriale française). (N°s 253 et 314, année 1953. — M. Boisdon, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928, déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Etablissements français dans l'Inde). (N°s 254 et 315, année 1953. — M. Boisdon, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Afrique occidentale française). (N°s 255 et 316, année 1953. — M. Boisdon, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Madagascar et Comores). (N°s 256 et 317, année 1953. — M. Boisdon, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour les territoires de Madagascar et dépendances et des Comores. (N°s 301 et 320, année 1953. — M. Schmitt, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de MM. Dusseaulx, Ahmed Kotoko, Charlier, Dadet, Fillon, Fleury, Djim Momar Gueye, Jacobson, Lhuillier, Marquet, Roy, Schock, Sylvestre, Touré, tendant à inviter le Gouvernement à, dans l'élaboration du futur plan quadriennal des territoires d'outre-mer, tenir le plus grand compte des directives recommandées par l'Assemblée de l'Union française. (N°s 269 et 318, année 1953. — M. Dusseaulx, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi-programme portant attribution au plan de modernisation et d'équipement des territoires d'outre-mer sur le budget métropolitain, au titre des subventions et des prêts et pour la période quadriennale commençant le 1er juillet 1953, d'un crédit global d'autorisations de programme de 400 milliards. (N°s 288 et 319, année 1953. — M. Dusseaulx, rapporteur.)

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 14 octobre 1953.

Présents: MM. Boisdon, de Bruchard, Cornet, Jumillon, Pialoux, Randretsa, Ribéra. *Suppléants:* M. Boisdon de M. Alfred Bour, M. Jumillon de M. Belabed, M. Ribéra de M. Sarraut (Omer).

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

SESSION D'OCTOBRE 1953

Séance du mardi 20 octobre 1953.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Enquête sur la formation des ingénieurs et des cadres moyens en France.

Rapport et projet d'avis présentés au nom de la commission de la production industrielle, par M. Wolff.

2. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de vacance d'emplois d'examinateurs suppléants des élèves de l'école polytechnique.

Sont offerts:

Deux postes d'examinateurs suppléants des élèves pour la physique;

Un poste d'examinateur suppléant des élèves pour la géométrie.

Les candidats à ces emplois devront adresser:

Une demande au général commandant l'école polytechnique, 21, rue Descartes, Paris (5e), en y joignant un exposé de leurs titres et services. (Un imprimé pour cet exposé leur sera remis par la direction des études de l'école.)

Une déclaration par laquelle ils s'engageront à se tenir à la disposition du directeur des études pendant la période des examens généraux, de façon à pouvoir remplacer l'examinateur titulaire, sans préavis et dans un délai de vingt-quatre heures.

Les demandes devront parvenir avant le 15 novembre 1953. Elles seront examinées par les conseils de l'école, en vue des présentations à faire au secrétaire d'Etat à la guerre.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs et avis n° 563 de l'office des changes modifiant le régime des comptes « Exportations-Frais accessoires » (comptes E. F. AC.).

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 septembre 1953, page 8418, paragraphe II: Importations susceptibles d'être financées par utilisation d'avoirs en comptes E. F. AC., 1er alinéa:

Au lieu de:

« Par modification des dispositions du paragraphe II (1°, *a*) du titre II de l'avis n° 501, les importations portant sur des marchandises qui demeurent soumises à la prohibition générale d'entrée ne peuvent, à compter de la publication du présent avis, être autorisées que si elles portent, à l'exclusion de tous autres produits, sur des matières premières, des biens d'équipement ou des marchandises directement utilisées par l'entreprise considérée »,

Lire:

« Par modification des dispositions du paragraphe II (1°, *a*) du titre II de l'avis n° 501, les importations portant sur des marchandises qui demeurent soumises à la prohibition générale d'entrée ne peuvent, à compter de la publication du présent avis, être autorisées que si elles portent, à l'exclusion de tous autres produits, sur des matières premières, des biens d'équipement ou des marchandises directement utilisés par l'entreprise considérée ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1953

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	256	Société à responsabilité limitée « Société industrielle de constructions électroniques », 74, rue Joseph-de-Maistre, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	3 sept. 1953.	Précédemment utilisée sous la dénomination: Etablissements Marquett.
H. A.	315	Société à responsabilité limitée « Vêtements Weill », 8-10, rue de Livingstone, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 3 F.	15 sept. 1953	Précédemment utilisée sous la dénomination: Manufacture A. Weill Jeune et Fils.
H. A.	558	Société à responsabilité limitée « Juventin et Vales », 11, rue Le Royer, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	23 sept. 1953.	
H. A.	560	Société à responsabilité limitée « Etablissements Grimonprez », 395-399, avenue de Dunkerque, à Lomme-lez-Lille (Nord).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	29 sept. 1953.	
		II. — *Type B de la Société des machines Havas.*				
H. B.	151	Société anonyme « Magasins généraux de l'électricité », 166, boulevard Voltaire, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 2, 2,50, 3, 6, 11 F.	15 sept. 1953.	Précédemment utilisée sous la dénomination: A. Lombard Fils et Cie.
		III. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	6512	Société à responsabilité limitée « Librairie Larousse, Augé, Gillon, Hollier-Larousse, Moreau et Cie », 13-21, rue du Montparnasse, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. M. n° 153.
		IV. — *Type E de la Société des machines Havas.*				
H. E.	628	Manufacture lyonnaise de caoutchouc de la société chimique de Gerland, 69 à 81, rue du 4-Août, à Villeurbanne (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 245.
H. E.	634	Société anonyme dite « Société générale de fonderie », 8, place d'Iéna, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	29 sept. 1953.	Remplace la machine H. M. n° 212.
		V. — *Type M de la Société des machines Havas.*				
H. M.	146	Société à responsabilité limitée « Aux grands dépôts de lissage », 14, rue Louis-Rolland, à Montrouge (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	23 sept. 1953.	
H. M.	238	Société anonyme française « Esso-Standard », 82, avenue des Champs-Elysées, à Paris. (Usage: 72, rue l'Abbé-de-l'Epée, à Bordeaux [Gironde].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	23 sept. 1953.	
H. M.	240	Société à responsabilité limitée « Etablissements Roger Gravelle-Bonnetrie Maye », 17-19, rue Chalmel, à Troyes [Aube].	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	22 sept. 1953.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres	Numéros.					
H. M.	248	Société anonyme dite « Société Financière Automobile », 49, avenue Alsace-Lorraine, à Grenoble (Isère).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 468.
H. M.	258	Société anonyme dite « Société Nouvelle Limousin et Descours », 11, cours de Verdun, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. B. n° 136.
H. M.	259	Société anonyme dite « Société Lyonnaise de Dépôts et de Crédit Industrielle », 8, rue de la République, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 382.
H. M.	262	Société à responsabilité limitée « Etablissements L. Bessert et C° », 7, rue Montesquieu, à Asnières (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 315.
H. M.	263	Société anonyme « Floquet », boulevard Jean-Jaurès, 51, à Boulogne-sur-Seine (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 518.
H. M.	265	Etablissements Brancher, 20, cours Richard-Vitton, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. B. n° 143.
H. M.	267	Société anonyme des lampes Fotos, 11, rue Raspail, à Malakoff (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	22 sept. 1953.	
H. M.	270	Société anonyme « Etablissements Silbert et Ripert Frères », 30, rue Bénédit, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 sept. 1953.	
H. M.	271	Messageries lyonnaises de presse, 12-14, rue Bellecordière, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 319.
H. M.	272	Société anonyme « Le Roulement Lyon », 11, rue Poizat, à Villeurbanne (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 425.
H. M.	273	Madame A. Rigaudie « Les Fabricants Réunis », 13 *bis*, rue de la Vieille, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 328.
H. M.	278	Société anonyme « Etablissements Pons et C° », 66, avenue Etienne-Billières, à Toulouse (Haute-Garonne).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. B. n° 150.
H. M.	280	Etablissements A. Tardy et Fils, 23-25, rue du Docteur-Rebatel, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 414.
H. M.	281	Société à responsabilité limitée « L. Briand et ses Fils », 3, place Meissonnier, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 380.
H. M.	284	Société anonyme d'Importation des Bois du Nord et d'Amérique « Hailaust et Gutzeit », 1, quai de Tourville, à Nantes (Loire-Inférieure).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 244.
H. M.	296	Société à responsabilité limitée « Félix Watine et Fils, Les Filatures du Sartel », 22, rue de la Tannerie, à Watrelos (Nord).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	29 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 363.
H. M.	297	Société à responsabilité limitée « J. Thiriez Père et Fils et Cartier-Bresson », 63, rue du Faubourg-de-Béthune, à Lille (Nord).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	29 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 311.
H. M.	300	Société à responsabilité limitée « Etablissements A. Cheron », à Bonnières-sur-Seine (Seine-et-Oise).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	23 sept. 1953.	
H. M.	301	Société à responsabilité limitée « Laboratoires Clevenot », 1, rue Anquetil, à Nogent-sur-Marne (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 472.
H. M.	302	Société à responsabilité limitée « Les Produits Monastiques », à l'Abbaye de Saint-Wandrille-de-Fontenelle, à Saint-Wandrille (Seine-Inférieure)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 474.
H. M.	304	Société anonyme « Juvenilia », Pont Albertin, à Albertville (Savoie).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 457.
H. M.	305	Société anonyme « Huilerie Maurel et H. Prom et Maurel Frères », 2, allées d'Orléans, à Bordeaux (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. B. n° 155.
H. M.	311	M. André Martel, propriétaire de l'imprimerie Martel, 45, rue Roger-Salengro, à Givors (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 483.
H. M.	316	Société anonyme « Auto-Crédit de Bordeaux et du Sud-Ouest », cours du XXX-Juillet, 11, à Bordeaux (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 369.
H. M.	320	Société à responsabilité limitée « Stopcircuit », route Nationale, à Villefranche-sur-Saône (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 sept. 1953.	
H. M.	330	Société Nationale d'Etude et de Construction de Moteurs d'Aviation dite « S. N. E. C. M. A. », 14, boulevard Louis-Seguin, à Gennevilliers (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 442.

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros	NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
H. M.	333	Société anonyme « Crédit Lyonnais », 19, boulevard des Italiens, à Paris. (Usage : à l'agence de Bayonne [Basses-Pyrénées].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 125.
H. M.	352	Société anonyme des Forges Stéphanoises, 11, rue Barroin, à Saint-Etienne (Loire).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 480.
H. M.	363	Société anonyme « Biscuiterie Alsacienne », 28, avenue de la République, à Maisons-Alfort (Seine). (Usage : 120, route de Toulouse, à Bègles [Gironde].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	23 sept. 1953.	Remplace la machine H. A. n° 325.

VI. — *Type S. M. de la Société des machines Satas.*

S. M.	0388	Société anonyme « Union Economique du Cambrésis », 5, rue Saint-Jacques, à Cambrai (Nord).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	22 sept. 1953.	

VII. — *Type S. U. de la Société des machines Satas.*

S. U.	277	Société anonyme « Sauvegrain et Cie », 20, rue Beaulieu, à Roanne (Loire).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	22 sept. 1953.	
S. U.	295	Société à responsabilité limitée « M. Roland et Fils », à Cattenières (Nord).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	22 sept. 1953.	
S. U.	300	Société anonyme « D. E. O. M. », 59, rue Franklin, à Lyon (Rhône).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	22 sept. 1953.	
S. U.	301	Société anonyme « Etablissements Favre Frères », 50, quai de Serin, à Lyon (Rhône).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	23 sept 1953.	
S. U.	302	Société à responsabilité limitée « Le Bon Sel », 30-32, rue de Bourgogne, à Lyon (Rhône).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	23 sept 1953.	
S. U.	303	Société à responsabilité limitée « Vergnenegre et Cie », 4 *bis*, rue d'Isly, à Limoges (Haute-Vienne).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	23 sept 1953.	
S. U.	305	Société anonyme « Rotatickets Formultiples », à Losne-sur-Loire (Nièvre).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	29 sept. 1953.	
S. U.	306	Société à responsabilité limitée « Laboratoires Feneon », 14-16, rue des Tuiliers, à Lyon (Rhône).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	29 sept. 1953.	
S. U.	307	Société à responsabilité limitée « Constructions Electriques Patay », 97, rue Audibert-et-Lavirotte, à Lyon (Rhône).	Satas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	29 sept. 1953.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1953

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros	NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	125	Société anonyme « Crédit Lyonnais », 19, boulevard des Italiens, à Paris. (Usage : à l'agence de Bayonne [Basses-Pyrénées].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 8 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 333.
H. A.	214	Société anonyme d'Importation des Bois du Nord et d'Amérique « Hallaust et Gutzeit », 1, quai de Tourville, à Nantes (Loire-Inférieure).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 284.
H. A.	245	Manufacture Lyonnaise de caoutchouc de la Société Chimique de Gerland, 69 à 81, rue du 4-Août, à Villeurbanne (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. E. n° 628.
H. A.	319	Messageries Lyonnaises de Presse, 12-14, rue Bellecordière, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 271.
H. A.	328	Mme A. Rigaudie, « Les Fabricants Réunis », 13 *bis*, rue de la Vieille, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 273.
H. A.	332	Société anonyme dite « Société Lyonnaise de Dépôts et de Crédit Industriel », 8, rue de la République, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 259.

EMPREINTES		NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros					
H. A.	339	Société anonyme « Biscuiterie Alsacienne », 28, avenue de la République, à Maisons-Alfort (Seine). (Usage : 120, route de Toulouse, à Bègles [Gironde].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 363.
H. A.	343	Société à responsabilité limitée « Félix Watine et Fils, Les Filatures du Sartel », 22, rue de la Tannerie, à Wattrelos (Nord).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	29 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 296.
H. A.	344	Société à responsabilité limitée « J. Thiriez Père et Fils et Cartier-Bresson », 63, rue du Faubourg-de-Béthune, à Lille (Nord).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	29 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 297.
H. A.	345	Société à responsabilité limitée « Etablissements L. Dessert et Cie, 7, rue Montesquieu, à Asnières (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 262.
H. A.	369	Société anonyme « Auto Crédit de Bordeaux et du Sud-Ouest », cours du 30-Juillet, 11, à Bordeaux (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 316.
H. A.	380	Société à responsabilité limitée « L. Briand et ses Fils », 3, place Meissonnier, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 284.
H. A.	411	Etablissements A. Tardy et Fils, 23-25, rue du Docteur-Rebatel, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 280.
H. A.	425	Société anonyme « Le Roulement Lyon », 11, rue Poizat, à Villeurbanne (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 272.
H. A.	442	Société Nationale d'Etude et de Construction de Moteurs d'aviation dite « S. N. E. C. M. A. », boulevard Louis-Seguin, 11, à Gennevilliers (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 339.
H. A.	457	Société anonyme « Juvénilia », Pont Albertin, à Albertville (Savoie).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 304.
H. A.	468	Société anonyme dite « Société Financière Automobile », 49, avenue Alsace-Lorraine, à Grenoble (Isère).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 248.
H. A.	472	Société à responsabilité limitée « Laboratoire Clévenot », 1, rue Anquetil, à Nogent-sur-Marne (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 301.
H. A.	474	Société à responsabilité limitée « Les Produits Monastiques », à l'Abbaye de Saint-Wandrille-de-Fontenelle, à Saint-Wandrille (Seine-Inférieure).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	29 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 302.
H. A.	480	Société anonyme des « Forges Stéphanoises », 11, rue Barroin, à Saint-Etienne (Loire).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 342.
H. A.	483	M. André Martel, propriétaire de l'Imprimerie Martel, 45, rue Roger-Salengro, à Givors (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	29 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 341.
	513	Société anonyme « Floquet », 51, boulevard Jean-Jaurès, à Boulogne-sur-Seine (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 3 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 253.

II. — *Type B de la Société des machines Havas.*

H. B.	136	Société anonyme dite « Société Nouvelle Limousin et Descours », 11, cours de Verdun, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 2, 2,50, 3, 6, 11 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 268.
H. B.	143	Etablissements Brancher, 20, cours Richard-Vitton, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 2, 2,50, 3, 6, 11 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 295.
H. B.	150	Société anonyme des « Etablissements Pons et Cie », 66, avenue Etienne-Billières, à Toulouse (Haute-Garonne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 2, 2,50, 3, 6, 11 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 278.
H. B.	155	Société anonyme « Huileries Maurel et H. Prom et Maurel Frères », 2, allées d'Orléans, à Bordeaux (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 2, 2,50, 3, 6, 11 F.	23 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. M. n° 305.

III. — *Type M de la Société des machines Havas.*

H. M.	173	Société à responsabilité limitée « Librairie Larousse, Augé, Gilion, Hollier-Larousse, Moreau et Cie », 13-21, rue du Montparnasse, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	22 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. E. n° 6512.
H. M.	212	Société anonyme dite « Société Générale de Fonderie », 8, place d'Iéna, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	29 sept. 1953.	Remplacée par la machine H. E. n° 631.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1953 au 31 août 1953.

(En millions de francs.)

Recettes	1.877.426
Dépenses	2.283.221
Excédent de dépenses	405.795

Etat de développement, par ministère, des dépenses budgétaires de l'exercice 1953.

DÉSIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses.
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
I. — *Services civils.*	
Affaires étrangères	5.630
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	1.534
Agriculture	14.151
Anciens combattants et victimes de la guerre	49.624
Affaires économiques	41.751
Finances. — Services financiers	61.861
Education nationale	150.671
France d'outre-mer	4.207
Intérieur	47.191
Justice	10.181
Haut commissariat de la République française en Sarre.	795
Présidence du conseil:	
Services administratifs de la présidence du conseil	4.111
Direction des Journaux officiels	443
Service de la défense nationale. — Secrétariat général permanent de la défense nationale	100
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	523
Groupement des contrôles radioélectriques	404
Commissariat général au plan	63
Service de presse	1.422
A reporter	392.058

DÉSIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses.
Report	392.058
Etats associés	3.928
Industrie et énergie	10.319
Reconstruction et urbanisme	8.231
Santé publique et population	39.361
Travail et sécurité sociale	17.444
Travaux publics, transports et tourisme:	
Travaux publics, transports et tourisme	135.137
Aviation civile et commerciale	8.048
Marine marchande	10.708
Finances. — Charges communes	334.166
Total des services civils	959.328
II. — *Services militaires.*	
Défense nationale:	
Section commune	45.754
Air	63.131
Guerre	139.174
Marine	53.518
France d'outre-mer et Etats associés:	
Section commune	238
Etats associés	170.867
France d'outre-mer	20.043
Total des services militaires	483.102
Total des dépenses de fonctionnement	1.442.430

DESIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses.
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
A. — Equipement des services civils.	
Affaires étrangères. — Services des affaires étrangères..	8
Agriculture	7.628
Education nationale	19.964
Finances. — Services financiers	993
Affaires économiques	2.560
France d'outre-mer	27.111
Industrie et commerce	4.629
Intérieur	2.088
Justice	24
Présidence du conseil. — Services administratifs de la présidence du conseil	1.560
Reconstruction et urbanisme	1.024
Santé publique et population	403
Travail et sécurité sociale	36
Travaux publics et transports:	
Travaux publics et transports	7.917
Aviation civile et commerciale	4.305
Marine marchande	2.931
Etats associés	24
Total des services civils	82.668

DESIGNATION DES MINISTERES	MONTANT des dépenses.
Report	82.668
B. — Equipement des services militaires.	
Défense nationale:	
Dépenses communes	11.313
Air	114.206
Guerre	78.074
Marine	35.011
Etats associés	43.357
France d'outre-mer	976
Total des services militaires	282.937
Total des dépenses d'équipement	365.605
C. — Prêts et garanties.	
Finances:	
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	180.974
Prêts aux organismes d'habitation à loyer modéré..	31.252
Versements à la caisse autonome de la reconstruction	157.321
Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	20.648
Finances. — Autres dépenses de reconstitution	16.453
Totaux	418.348

RECAPITULATION DES DEPENSES

Dépenses de fonctionnement « Imputation définitive »	1.442.430	
Dépenses d'investissement. — Equipement des services civils et militaires « Imputation définitive »	365.605	
Dépenses d'investissement. — Prêts et garanties et investissements sociaux « Imputation définitive »	418.348	
Total	2.226.383	(1)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	3.444	
Dépenses à imputer	68.077	(2)
Total général	2.297.574	
A déduire: montant des virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	14.353	
Total général net	2.283.221	

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des dépenses effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1953 au 31 août 1953.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	559.594
2° Produits de l'enregistrement	82.651
3° Produits du timbre	16.334
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	2.216
5° Produits de l'impôt de solidarité nationale	467
6° Produits des douanes	157.214
7° Produits des contributions indirectes	38.112
8° Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires	691.289
9° Produits des taxes uniques	58.481
10° Produits du monopole des poudres à feu	708
Total du paragraphe 1er	1.607.156
§ 2. — Exploitations industrielles	2.985
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	6.526
§ 4. — Produits divers	125.042
Total des paragraphes 1er, 2, 3 et 4	1.741.709

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes.
§ 5 — Ressources exceptionnelles.	
Produits du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	292
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi no 48-466 du 31 mars 1948	28.335
Ressources affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	2.187
Recettes affectées à la caisse autonome de la reconstruction	3.862
Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 28 juin 1948 (art. 4, § 6, alinéa *a*)	60.076
Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	8.111
Total des ressources exceptionnelles	102.863
Total	1.844.512

RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1953

Imputation définitive	1.844.512	(1)
Recettes à imputer	32.554	(2)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	363	
Total des recettes du budget	1.877.429	

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des recettes effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Tableau de la production et du mouvement des alcools depuis le commencement de la campagne 1952-1953 jusqu'à la fin du mois d'Août 1953.

Campagne 1952-1953. — Du 1er septembre 1952 au 31 août 1953.

PRODUCTION	RESULTATS AFFERENTS aux douze mois des campagnes			
	1952-1953	1951-1952	Différence pour 1952-1953. Augmentation.	Diminution.
	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
I. — *Bouilleurs et distillateurs de profession.*				
Quantités d'alcool provenant de la distillation des Betteraves	1.826.057	2.800.727	»	974.670
Tubercules et racines autres que les betteraves	18.324	51.381	»	33.057
Mélasses	730.530	618.482	112.048	»
Blés et autres céréales	»	»	»	»
Grains mis en œuvre pour la production des genièvres	15.308	18.239	»	2.931
Cellulose	17.759	21.294	»	3.535
Synthèse	»	»	»	»
Cognacs	71.435	48.341	23.094	»
Armagnacs	5.129	1.235	3.894	»
Vins	132.979	105.619	27.360	»
Lies de vin	17.214	16.374	840	»
Piquettes	25.014	22.745	2.269	»
Marcs de raisin	56.754	55.644	1.110	»
Pommes et poires	603.190	102.139	501.060	»
Cidres et poirés, lies de cidre et de poiré	98.086	72.351	25.735	»
Marcs de pommes et de poires	83	111	»	28
Fruits autres que les pommes et les poires	5.775	5.157	618	»
Divers	31	610	»	579
Total de la production des bouilleurs et distillateurs de profession. (A)	3.623.677	3.940.457	»	316.780
II. — *Bouilleurs de cru.*				
Total de la production des bouilleurs de cru (1) (B)	504.249	419.027	85.222	»
Total de la production (A) + (B) (C)	4.127.926	4.359.484	»	231.558
Stock et renseignements divers.				
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage (D)	98.144	82.469	15.675	»
Importations (d'après les écritures de la douane; commerce général) (2) (E)	220.080	245.957	»	25.877
Reprises. Stock au 31 août. 1952 (F)	2.781.553	»	»	»
Stock au 31 août. 1951 (F)	»	2.899.706	»	»
Ressources (C), (D), (E), (F) (G)	7.227.703	7.587.616	»	359.913
Exportations (d'après les écritures de la douane; commerce général) (H)	602.842	2.127.627	»	1.524.785
Différence entre les ressources (G) et les exportations (H) (I)	6.624.861	5.459.989	1.164.872	»
	1953.	1952.		
Stock effectif à la fin du mois d'août. Dans les magasins généraux de vente	313.090	361.951	»	48.861
Dans les entrepôts réels de la douane (commerce général)	2.881	9.388	»	6.507
Chez les bouilleurs et distillateurs de profession	1.063.570	641.845	421.725	»
Chez les bouilleurs de cru	419.310	330.804	88.506	»
Chez les entrepositaires (3)	1.091.447	1.069.748	21.399	»
Dans les dépôts spéciaux du service des alcools	774.413	364.817	409.626	»
Total du stock (J)	3.664.411	2.781.553	882.888	»
Différence entre les indications de la ligne (I) et celles de la ligne (J) représentant les livraisons à la consommation et les quantités en cours de transport	2.960.420	2.678.436	281.984	»

(1) Cette quantité se décompose comme suit, par nature de matières premières mises en œuvre: *a*) Vins, 27.115 hectolitres; *b*) lies de vin, 26.114 hectolitres; *c*) piquettes, 67.775 hectolitres; *d*) marcs de raisin 127.275 hectolitres; *e*) pommes et poires, 11.525 hectolitres; *f*) cidres et poirés, lies de cidre et de poiré, 84.146 hectolitres; *g*) marcs de pommes et de poires, 11.711 hectolitres; *h*) fruits autres que les pommes et les poires, 11.354 hectolitres; *i*) cognacs 100.285 hectolitres; *j*) armagnacs, 3.818 hectolitres.

(2) Cette quantité se décompose comme suit: importations d'Algérie, 4.817 hectolitres; importations d'autres pays, 115.263 hectolitres.

(3) Y compris l'alcool contenu dans les liqueurs, vins de liqueurs, apéritifs, etc., ces différents produits étant suivis au même compte.

NOTA. — *Algérie* (renseignements fournis par les services du gouvernement général). — Pendant les douze mois de la campagne 1952-1953, l'Algérie a produit: 12.715 hectolitres d'alcool de vins; 56.179 hectolitres d'alcool de lies de vin; 2.510 hectolitres d'alcool de piquettes; 77.744 hectolitres d'alcool de marcs de raisins; ...hectolitres d'alcool de fruits frais autres que les figues, dates et caroubes; ...hectolitres d'alcool de mélasses.

A la fin du mois d'août 1953, il existait en entrepôts de toute nature: 91.284 hectolitres d'alcool.

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE SERVICE DES ALCOOLS

Quantités d'alcool qui lui ont été livrées (métropole et Algérie).

Ne sont mentionnés ci-dessous que les alcools provenant de substances dont le produit de la distillation n'est pas nécessairement réservé à l'Etat.

DÉSIGNATION	VINS (contingent).			MARCS ET PIQUETTES (contingent).			LIES (contingent).			CIDRES ou poirés (contingent).	POMMES et poires (contingent).
	Métropole.	Algérie	Total.	Métropole	Algérie	Total.	Métropole.	Algérie	Total.		
	Hl.	Hl.	Hl.	Hl.	Hl.	Hl.	Hl.	Hl.	Hl.	Hl.	Hl.
Période du 1er mai au 31 août 1953....	41.326	2.482	43.808	13.275	3.441	16.716	5.255	4.058	9.313	14.974	39
Antérieurs de la campagne.....	120.131	9.433	129.564	141.762	75.737	217.499	7.815	51.458	59.273	13.409	610.500
Total de la campagne 1952-1953..	161.457	11.915	173.372	155.037	79.178	234.215	13.070	55.516	68.586	28.383	610.539

RENSEIGNEMENTS DIVERS

VINAGES ET MUTAGES		QUANTITÉS D'ALCOOL allouées en franchise aux bouilleurs de cru.	QUANTITÉS d'alcool éthylique dénaturées.	QUANTITÉS D'ALCOOL soumises au droit de consommation	ALCOOL MÉTHYLIQUE (assimilé au point de vue fiscal à l'alcool éthylique).
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage.	Quantités d'alcool contenues dans les produits fabriqués.				
Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
98.144	209.665	218.925	1.838.119	909.028	235.080

QUANTITÉS D'EAUX-DE-VIE AYANT DROIT A UNE APPELLATION CONTROLÉE OU RÉGLEMENTÉE, AUTRES QUE COGNACS, ARMAGNACS, agréées depuis le début de la campagne.

		Hectolitres.
Eaux-de-vie de vin.	Algérie	»
	Aquitaine	25
	Bourgogne	223
	Bugey	»
	Coteaux de la Loire	87
	Franche-Comté	»
	Languedoc	617
	Marne	223
	Provence	151
	Côtes du Rhône	5
	Fougères	»
	Centre-Est	4
Eaux-de-vie de marc de raisin.	Algérie	706
	Aquitaine	2.579
	Bourgogne	4.479
	Bugey	278
	Coteaux de la Loire	1.405
	Champagne	355
	Franche-Comté	178
	Languedoc	22.541
	Provence	4.755
	Côtes du Rhône	9
	Centre-Est	26
	Savoie	121

			Hectolitres.
Eaux-de-vie de cidre ou de poiré.	Appellations contrôlées.	Calvados du pays d'Auge	1.876
	Calvados réglementés.	Calvados	7.728
		Calvados du Perche	634
		Calvados du Calvados	3.154
		Calvados du Mortanais	331
		Calvados du pays de la Risle	684
		Calvados du pays de Bray	518
		Calvados du Cotentin	135
		Calvados de l'Avranchin	482
		Calvados du Domfrontais	2.475
		Calvados de la vallée de l'Orne	775
		Calvados du pays de Merlerault	15
	Eaux-de-vie de Bretagne, Maine et Normandie.	Bretagne	18.191
		Maine	1.071
		Normandie	11.929
		Mélange de fruits ou d'eau-de-vie de ces trois régions	972

Distillation du vin et des produits dérivés.

Quantités distillées dans la métropole.

			Bouilleurs de cru		
Bouilleurs et distillateurs de profession.	Vins	1.463.056		Vins	330.719
	Lies de vin	267.976		Lies de vin	400.291
	Piquettes	558.653		Piquettes	1.424.023
	Cognacs	791.884		Cognacs	1.126.029
	Armagnacs	56.044		Armagnacs	38.788

Quantités distillées en Algérie.

Vins	121.050
Lies de vin	630.730
Piquettes	50.665

Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois d'Août 1953 *(Suite)*

		RESULTATS AFFERENTS aux huit premiers mois des années			
PRODUCTION		1953	1952	Différences pour 1953	
				Augmentation	Diminution
		Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
I. — *Bouilleurs et distillateurs de profession.*					
Quantités d'alcool provenant de la distillation des	Betteraves	47.031	70.957	»	23.926
	Tubercules et racines autres que les betteraves	13.507	30.585	»	17.078
	Mélasses	400.652	361.925	38.727	»
	Blés et autres céréales	»	»	»	»
	Grains mis en œuvre pour la production des genièvres	9.578	10.841	»	1.263
	Cellulose	11.540	13.813	»	2.273
	Synthèse	»	»	»	»
	Cognacs	50.728	41.696	18.032	»
	Armagnacs	2.518	1.118	1.400	»
	Vins	81.573	85.779	»	4.206
	Lies de vin	12.445	13.982	»	1.537
	Piquettes	6.121	6.652	»	531
	Marcs de raisin	21.255	25.218	»	3.963
	Pommes et poires	6.524	1.265	5.259	»
	Cidres et poirés, lies de cidre et de poiré	57.346	31.846	25.500	»
	Marcs de pommes et de poires	77	106	»	29
	Fruits autres que les pommes et les poires	3.187	2.953	234	»
	Divers	9	404	»	395
Total de la production des bouilleurs et distillateurs de profession. (A)		733.094	699.443	33.951	»
II. — *Bouilleurs de cru.*					
Total de la production des bouilleurs de cru (7) (B)		291.843	243.022	48.821	»
Total de la production (A) + (B) (C)		1.024.937	942.165	82.772	»
Stock et renseignements divers.					
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage (D)		71.384	56.901	14.483	»
Importations (d'après les écritures de la douane; commerce général) (4) (5) (E)		126.487	146.632	»	20.145
Reprises. Stock au 31 décembre.	1952 (F)	4.916.776	»	»	»
	1951 (F)	»	4.154.919	»	»
Ressources (C), (D), (E), (F) (G)		6.139.584	5.300.617	838.967	»
Exportations (d'après les écritures de la douane; commerce général) (6) (H)		517.001	1.040.776	»	523.775
Différences entre les ressources (G) et les exportations (H) (I)		5.622.583	4.259.841	1.362.742	»
		1952. —	1951. —		
Stock effectif à la fin du mois d'août.	Dans les magasins généraux de vente	313.000	364.951	»	51.951
	Dans les entrepôts réels de la douane (commerce général)	2.881	9.388	»	6.507
	Chez les bouilleurs et distillateurs de profession	1.063.570	641.845	421.725	»
	Chez les bouilleurs de cru	419.310	330.804	88.506	»
	Chez les entrepositaires (3)	1.091.447	1.069.748	21.399	»
	Dans les dépôts spéciaux du service des alcools	774.443	364.817	409.626	»
Total du stock (J)		3.664.441	2.781.553	882.888	»
Différence entre les indications de la ligne (I) et celles de la ligne (J) représentant les livraisons à la consommation et les quantités en cours de transport		1.958.142	1.478.289	479.854	»

(4) Cette quantité se décompose comme suit: eaux-de-vie, 122.241 hectolitres; esprits, 3.805 hectolitres; liqueurs, 439 hectolitres.
(5) Cette quantité se décompose comme suit: importations d'Algérie, 4.541 hectolitres; importations d'autres pays, 121.946 hectolitres.
(6) Cette quantité se décompose comme suit: eaux-de-vie, 73.993 hectolitres; esprits, 422.481 hectolitres; liqueurs, 20.527 hectolitres.
(7) Cette quantité se décompose comme suit par nature de matières premières mises en œuvre: vins, 18.332 hectolitres; lies de vin, 22.376 hectolitres; piquettes, 2.267 hectolitres; marcs de raisin, 51.844 hectolitres; pommes et poires, 6.954 hectolitres; cidres et poirés, lies de cidre et de poiré, 57.892 hectolitres; marcs de pommes et de poires, 9.942 hectolitres; fruits autres que les pommes et les poires, 27.100 hectolitres; cognacs, 92.950 hectolitres; armagnacs, 2.186 hectolitres.

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE SERVICE DES ALCOOLS

Quantités d'alcool qui lui ont été livrées (métropole et Algérie).

Ne sont mentionnés ci-dessous que les alcools provenant de substances dont le produit de la distillation n'est pas nécessairement réservé à l'Etat.

DÉSIGNATION	VINS (contingent)			MARCS ET PIQUETTES (contingent)			LIES (contingent)			CIDRES ou poirés (contingent)	POMMES et poires (contingent)
	Métropole	Algérie	Total	Métropole	Algérie	Total	Métropole	Algérie	Total		
	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.
Période du 1er mai au 31 août 1953....	41.326	2.482	43.808	13.275	3.441	16.716	5.255	4.058	9.313	14.974	39
Antérieurs de l'année.....	74.765	6.050	80.815	43.376	42.747	86.123	6.868	31.025	37.893	10.581	19.895
Total de l'année 1953.....	116.091	8.532	124.623	56.651	46.188	102.839	12.123	35.083	47.206	25.555	19.934

RENSEIGNEMENTS DIVERS

VINAGES ET MUTAGES		QUANTITÉS D'ALCOOL allouées en franchise aux bouilleurs de cru.	QUANTITÉS d'alcool éthylique dénaturées.	QUANTITÉS D'ALCOOL soumises au droit de consommation.	ALCOOL MÉTHYLIQUE (assimilé au point de vue fiscal à l'alcool éthylique).
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage.	Quantités d'alcool contenues dans les produits fabriqués.				
Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
71.384	135.791	136.449	1.358.614	584.730	137.361

QUANTITÉS D'EAUX-DE-VIE AYANT DROIT A UNE APPELLATION D'ORIGINE CONTROLÉE AUTRES QUE COGNACS, ARMAGNACS, agréées depuis le début de l'année.

		Hectolitres.
Eaux-de-vie de vin.	Algérie	»
	Aquitaine	22
	Bourgogne	187
	Bugey	»
	Coteaux de la Loire	49
	Franche-Comté	»
	Languedoc	308
	Marne	183
	Provence	33
	Côtes du Rhône	5
	Fougères	»
	Centre-Est	4
Eaux-de-vie de marc de raisin.	Algérie	539
	Aquitaine	1.554
	Bourgogne	3.144
	Bugey	164
	Coteaux de la Loire	738
	Champagne	298
	Franche-Comté	129
	Languedoc	10.394
	Provence	1.954
	Côtes du Rhône	9
	Centre-Est	26
	Savoie	115

			Hectolitres.
Eaux-de-vie de cidre ou de poiré.	Appellations contrôlées.	Calvados du pays d'Auge	1.738
	Calvados réglementés.	Calvados	5.379
		Calvados du Perche	398
		Calvados du Calvados	2.219
		Calvados du Mortanais	331
		Calvados du pays de la Risle	186
		Calvados du pays de Bray	122
		Calvados du Cotentin	78
		Calvados de l'Avranchin	295
		Calvados du Domfrontais	1.299
		Calvados de la vallée de l'Orne	377
		Calvados du pays de Merlerault	15
	Eaux-de-vie de Bretagne, Maine et Normandie.	Bretagne	11.171
		Maine	696
		Normandie	8.068
		Mélange de fruits ou d'eaux-de-vie de ces trois régions	274

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS,

TABLEAU PAR GROUPEMENTS D'UTILISATION.

IMPORTATIONS

Mois de septembre des années 1952 et 1953.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1952.	1953.			1952.			1953.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total
Energie	2.812.864	3.169.218	19.672	3.188.890	22.674	146	22.820	21.325	229	21.554
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	420.588	381.839	180.735	562.574	20.925	3.364	24.289	22.316	3.818	26.134
D'origine agricole	238.863	140.029	40.315	180.344	19.210	3.820	23.030	18.091	3.179	21.270
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	17.082	17.712	552	18.264	94	17	108	212	14	226
D'origine agricole	29.755	18.353	29.670	48.023	327	804	1.131	778	971	1.749
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	14.396	16.116	459	16.575	7.783	52	7.835	11.368	55	11.423
Pour l'agriculture	2.087	2.371	9	2.380	677	13	690	689	2	691
Produits de consommation:										
Durables	2.515	2.777	127	2.904	1.575	84	1.659	1.896	96	1.992
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	334.676	96.185	248.817	345.002	8.700	20.164	28.864	8.591	18.758	27.349
Autres	6.499	3.118	1.465	4.583	2.174	512	2.686	2.113	472	2.585
Total	3.909.365	3.847.718	521.821	4.369.539	84.136	28.976	113.112	90.379	27.604	117.983

Neuf premiers mois des années 1952 et 1953.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1952.	1953.			1952.			1953.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total
Energie	27.580.286	25.340.624	188.738	25.529.362	238.935	1.220	240.155	192.721	1.982	194.703
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	5.120.375	3.690.257	1.450.064	5.140.321	274.993	39.063	314.056	206.266	32.286	238.552
D'origine agricole	1.507.983	1.014.767	380.618	1.395.385	184.932	29.940	214.872	185.203	28.618	213.821
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	343.172	169.599	2.884	172.483	5.439	68	5.507	2.121	111	2.232
D'origine agricole	151.431	202.811	200.208	403.019	4.679	2.141	6.820	8.132	6.222	14.354
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	257.140	240.823	3.799	244.622	84.426	469	84.895	93.655	452	94.107
Pour l'agriculture	25.171	26.160	284	26.444	8.513	80	8.593	8.638	86	8.724
Produits de consommation:										
Durables	29.296	25.247	994	26.241	18.109	731	18.840	17.904	682	18.586
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	4.254.363	1.289.990	2.749.149	4.039.139	115.530	192.171	307.701	93.047	201.047	294.094
Autres	58.283	38.346	9.245	47.591	28.350	1.951	30.301	20.736	3.396	24.132
Total	39.327.900	32.008.624	4.986.283	36.994.907	963.906	267.834	1.231.740	828.393	277.832	1.106.225

DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

— 2e DIVISION. — 3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

COMMERCE SPECIAL (Y COMPRIS L'OR INDUSTRIEL)

EXPORTATIONS

Mois de septembre des années 1952 et 1953.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1952.	1953.			1952.			1953.		
		Pays étrangers	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total
Energie	1.161.661	1.096.025	188.202	1.284.227	8.160	2.414	10.574	8.191	2.260	10.394
Matières premières et demi-produits :										
Pour l'industrie :										
D'origine industrielle	1.495.940	1.287.315	138.701	1.426.016	24.853	8.611	33.464	29.661	5.456	35.117
D'origine agricole	83.124	57.257	17.093	74.350	5.019	428	5.447	4.223	336	4.559
Pour l'agriculture :										
D'origine industrielle	150.409	110.292	16.027	126.319	1.220	510	1.730	1.015	505	1.520
D'origine agricole	20.540	6.849	4.434	11.283	461	53	514	329	112	441
Moyens d'équipement :										
D'origine industrielle :										
Pour l'industrie	55.138	48.976	14.041	63.017	7.701	6.106	14.107	7.649	5.011	12.700
Pour l'agriculture	2.220	887	983	1.870	379	288	667	357	240	597
Produits de consommation :										
Durables	21.463	8.279	9.553	17.832	3.977	5.181	9.158	4.047	3.793	7.840
Non durables :										
Pour l'alimentation humaine	148.087	54.551	85.502	140.053	4.742	7.635	12.377	5.581	5.711	11.292
Autres	26.897	5.542	15.971	21.513	6.311	12.446	18.757	7.514	10.297	17.811
Total	3.164.879	2.675.973	490.507	3.166.480	62.823	43.072	105.795	68.620	33.621	102.241

Neuf premiers mois des années 1952 et 1953.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1952.	1953.			1952.			1953.		
		Pays étrangers	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total
Energie	9.791.751	9.185.444	1.670.428	10.855.872	67.821	19.056	86.877	69.231	19.930	89.161
Matières premières et demi-produits :										
Pour l'industrie :										
D'origine industrielle	13.410.358	13.012.274	1.526.367	14.538.641	237.363	96.762	334.125	291.258	68.210	362.468
D'origine agricole	689.675	616.367	178.300	794.667	42.172	5.076	47.248	43.328	4.111	47.439
Pour l'agriculture :										
D'origine industrielle	1.218.412	1.021.678	120.425	1.142.103	11.374	4.813	16.187	9.592	4.212	13.804
D'origine agricole	302.324	78.168	17.868	96.036	10.107	531	10.638	3.871	560	4.431
Moyens d'équipement :										
D'origine industrielle :										
Pour l'industrie	606.300	418.328	183.248	601.576	70.290	75.781	155.071	76.821	58.823	135.644
Pour l'agriculture	36.261	14.136	12.285	26.721	5.609	4.302	9.911	3.827	3.223	7.050
Produits de consommation :										
Durables	218.777	84.890	123.128	208.018	41.219	57.846	99.065	38.441	48.763	86.944
Non durables :										
Pour l'alimentation humaine	1.212.661	557.378	759.199	1.316.577	49.182	60.708	109.890	50.820	59.823	109.653
Autres	229.659	52.328	179.552	231.880	54.655	119.993	174.648	58.262	105.606	163.868
Total	27.806.181	25.011.291	4.770.800	29.812.031	598.792	444.868	1.043.660	649.431	373.031	1.022.465

TABLEAU PAR GRANDES CATEGORIES DE MARCHANDISES.

IMPORTATIONS

Mois de septembre 1953.

Comparaison avec le mois précédent.

DESIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITES (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Septembre 1953.		Août 1953.		Septembre 1953.		Août 1953.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Viandes, poissons, produits de laiterie, etc.	8.783	2.945	5.328	3.243	1.498	446	885	466
Céréales	35.926	26.681	29.513	31.402	1.162	1.356	929	1.610
Autres produits du règne végétal	52.528	91.707	36.735	100.185	6.456	8.096	4.853	8.053
Corps gras, cires	4.568	13.052	4.975	12.802	443	2.468	522	2.055
Produits des industries alimentaires. — Boissons — Tabacs	36.606	163.427	26.308	101.243	1.892	9.452	1.485	6.915
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc.	968.169	13.456	817.391	22.778	6.687	184	5.139	302
Produits pétroliers	2.202.911	6.227	1.911.640	14.386	17.501	45	14.663	104
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	247.854	168.636	235.267	157.843	1.926	1.606	1.559	1.618
Produits chimiques	10.372	99	8.316	72	1.336	9	1.056	5
Produits des industries parachimiques	16.450	1.117	14.199	816	1.878	323	1.361	192
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	12.238	2.132	7.972	2.819	2.417	488	1.651	581
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	5.422	1.099	6.780	988	2.270	437	2.550	394
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	71.038	20.276	42.370	15.169	1.724	767	1.046	582
Papier et ses applications	56.622	1.939	38.130	906	2.494	163	1.805	69
Matières premières textiles	43.155	4.025	37.079	3.995	12.803	1.111	15.925	1.056
Filés, fils et ficelles	547	95	712	158	767	5	585	17
Tissus et autres articles textiles	742	62	461	48	767	79	497	54
Articles confectionnés en tissus. — Bonneterie	1.842	329	1.390	307	403	30	252	27
Chaussures, chapeaux, articles de mode	158	43	76	18	158	32	53	15
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	9.702	49	10.698	24	356	8	321	7
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	54	5	10	»	8.093	68	4.371	17
Métaux communs	42.458	4.279	28.474	3.538	3.302	735	2.549	394
Ouvrages en métaux	982	54	981	70	365	9	380	16
Machines et appareils	10.633	52	8.838	47	7.096	9	6.472	16
Construction électrique	1.058	16	1.091	141	1.225	7	1.151	73
Matériel de transport	6.331	»	3.968	31	4.569	1	3.076	6
Instruments de mesure et scientifiques — Horlogerie	114	»	121	1	608	»	451	3
Instruments de musique	58	»	44	»	83	»	69	»
Armes et munitions	4	»	6	»	14	»	15	»
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	96	19	71	22	78	4	67	4
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	38	1	49	»
Total	3.847.718	521.821	3.311.934	476.357	90.379	27.604	75.790	25.486

— COMMERCE SPECIAL (Y COMPRIS L'OR INDUSTRIEL)

EXPORTATIONS

Mois de septembre 1953.

Comparaison avec le mois précédent.

DESIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITES (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Septembre 1953.		Août 1953.		Septembre 1953.		Août 1953.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Viandes, poissons, produits de laiterie, etc.	5.955	3.842	4.012	3.230	991	912	739	720
Produits du règne végétal	54.458	40.393	60.884	19.662	1.606	1.299	2.386	895
Corps gras, cires	1.876	2.021	779	1.796	330	323	146	209
Boissons	16.207	23.040	12.297	21.925	2.762	984	1.894	944
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	7.393	22.895	3.993	23.018	702	2.467	505	2.121
Produits minéraux	2.001 317	266.428	1.914.431	245.082	10.042	2.842	8.765	2.706
Produits chimiques	35.256	6.564	34.104	6.900	1.434	288	1.538	308
Produits des industries parachimiques	116.532	21.706	134.019	23.318	3.846	2.282	3.292	2.172
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	1.762	1.902	1.659	1.692	692	906	655	767
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	1.513	479	1.570	341	1.065	150	872	123
Ouvrages en cuir ou en peau	34	155	34	128	261	72	198	72
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	84.724	24.610	85.903	20.992	1.479	702	1.659	695
Papier et ses applications	3.075	6.711	3.304	7.631	914	948	802	865
Matières premières textiles	16.165	216	4.875	179	3.075	47	2.084	37
Filés, fils et ficelles	2.438	651	2.224	1.078	3.098	395	2.383	621
Tissus et autres articles	1.836	4.811	2.046	4.401	3.431	4.799	2.614	4.383
Articles confectionnés en tissu. — Bonnetterie	1.804	1.857	1.484	1.695	1.020	888	593	771
Chaussures, chapeaux, articles de mode	70	592	82	552	237	398	233	355
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	10.398	9.496	9.682	10.027	787	520	663	588
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	37	9	27	6	7.673	249	6.904	131
Métaux communs	296.050	30.962	262.249	35.276	11.578	1.639	10.054	1.949
Ouvrages en métaux	9.208	8.164	9.688	12.395	1.100	1.480	1.097	1.840
Machines et appareils	7.638	4.816	6.298	5.789	3.762	2.200	3.334	2.516
Construction électrique	1.596	2.324	1.477	2.902	1.263	1.255	1.152	1.458
Voitures automobiles, cycles, etc.	5.763	4.370	4.511	5.721	2.568	2.022	1.984	2.675
Autre matériel de transport	12.284	2.250	28.932	1.713	969	628	1.625	496
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	134	250	141	238	514	302	486	289
Instruments de musique	41	64	55	62	116	54	114	55
Armes et munitions	19	74	27	88	33	51	33	46
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	172	468	127	428	230	222	215	205
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	164	3	111	1
Colis postaux	191	1.297	202	1.117	848	2.203	802	2.020
Total	2.675.973	490.567	2.591.080	459.702	68.020	33.624	60.219	33.103

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — COMMERCE SPECIAL (Y COMPRIS L'OR INDUSTRIEL)

Résultats du mois de septembre 1953.

Comparaison avec l'année précédente.

I. — Pays étrangers.

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)		VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)	
	Septembre 1952.	Septembre 1953.	Septembre 1952.	Septembre 1953.
Importations	3.462	3.848	84,1	90,4
Exportations	2.554	2.676	62,8	68,6
Balance « Pays étrangers »	— 908	— 1.172	— 21,3	— 21,8
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			75 p. 100.	76 p. 100.

II. — France d'outre-mer.

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES)		VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)	
	Septembre 1952.	Septembre 1953.	Septembre 1952.	Septembre 1953.
Importations	447	522	29,0	27,6
Exportations	611	490	44,0	33,6
Balance « France d'outre-mer »	+ 164	— 32	+ 15,0	+ 6,0
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			151 p. 100.	122 p. 100.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Grignon.

Un concours pour le recrutement d'un assistant de la chaire de zootechnie à l'école nationale d'agriculture de Grignon s'ouvrira le 3 novembre 1953.

Tous renseignements relatifs à ce concours seront fournis sur demande adressée soit à l'école nationale d'agriculture de Grignon, soit au ministère de l'agriculture (service de l'enseignement, 1er bureau), 78, rue de Varenne, à Paris, où les candidatures seront reçues jusqu'au 24 octobre 1953, terme de rigueur.

INFORMATIONS

Restitutions anonymes au Trésor.

Il a été versé à titre de « Restitutions anonymes au Trésor » les sommes suivantes dont il a été fait recette aux « Produits divers »:

5.000 F à la Trésorerie générale de l'Ille-et-Vilaine à Rennes (versement effectué le 17 avril 1953, récépissé n° 50820).

100.000 F à la Trésorerie générale du Loiret à Orléans (versement effectué le 25 juin 1953, récépissé n° 51370).

20.000 F à la Trésorerie générale du Nord à Lille (versement effectué le 9 septembre 1953, récépissé n° 229).

3.000 F à la Trésorerie générale du Rhône à Lyon (versement effectué le 1er mai 1953, quittance n° 2661).

5.206 F à la Trésorerie générale du Rhône à Lyon (versement effectué le 4 juin 1953), récépissé n° 20501).

20.000 F à la Trésorerie générale du Rhône à Lyon (versement effectué le 16 septembre 1953, récépissé n° 30791).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 14 octobre 1953.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 ..(1)	... ..	.... ..	349 95	....
353 ..	Canada	1 $ Can.	....	.... ..	.... ..	353 80	....
164 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	... ..	.... ..	.... ..	....
8303 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8274 ..	8306 ..	8302 ..	8306 ..
700 70	Belgique	100 F b.	700 ..	694 78	705 25	700 50	700 70
5066 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5068 ..	5080 ..
984 50	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	984 90	984 70
9210 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 32	9141 60	9279 80	9242 ..	9250 ..
6799 ..	Suède	100 c. s.	6765 624	6715 ..	6816 50	6801 ..	6799 ..
8057 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8057 ..	8056 ..
1005 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	1004 50	....
56 45	Italie	100 lire.	56 022	55 60	56 45	56 45	....
4075 ..	Mexique	100 pes.	4057 97	4025 ..	4090 ..	4070 ..	....
4890 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4860 ..	4940 ..	4890 ..	....
1216 50	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 50	1218 ..	....
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	....
117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	.... ..	....
	Autriche	100 sch.	1346 13	1333 ..(2)	1393 ..(2)		

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	20
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	50
Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	100
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	750

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 424 de l'office des changes.

(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.011.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 1.000 F A 1/2 0/0 1930

DE LA

Compagnie lorraine d'électricité.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 232 obligations amorties au tirage effectué le 21 septembre 1953 et remboursables à partir du 20 octobre 1953** (738 obligations ont été rachetées pour compléter cet amortissement);

2° **Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
287	53	7.020	53	14.153	53
563	53	7.205	53	14.277	47
732	53	7.219	53	14.319	53
816	53	7.662	53	14.405	53
879	53	7.766	53	14.420	53
1.128	53	7.766	53	14.463	53
1.227	53	7.881	53	14.465	53
1.317	53	8.066	53	14.564	53
1.346	50	8.095	53	14.595	53
1.423	53	8.171	53	14.673	47
1.624	53	8.231	53	15.261	53
1.631	47	8.302	53	15.323	53
2.038	46	8.502	53	15.738	53
2.066	53	8.765	53	15.762	53
2.362	53	8.916	53	15.775	53
2.495	53	8.930	53	16.144	53
2.586	53	9.083	46	16.152	53
2.645	53	9.524	53	16.337	53
2.648	53	9.793	47	16.433	53
2.667	53	9.974	53	16.542	46
2.829	53	10.143	47	16.568	53
3.074	47	10.273	53	16.701	53
3.131	53	10.518	53	16.843	53
3.133	53	10.534	53	16.961	47
3.408	53	10.672	53	16.982	53
3.635	53	10.780	53	17.066	53
3.773	53	10.802	53	17.096	53
4.129	53	11.507	53	17.111	53
4.207	53	11.649	53	17.133	53
4.601	53	11.652	53	17.169	53
4.668	53	11.762	43	17.193	53
4.784	53	11.841	53	17.302	53
4.806	43	12.096	53	17.307	53
5.108	53	12.740	53	17.376	53
5.183	53	12.962	53	17.568	53
5.236	53	13.079	53	17.854	53
5.274	53	13.087	53	17.880	53
5.533	44	13.132	45	17.948	53
5.745	53	13.283	53	18.009	53
5.835	44	13.426	53	18.010	53
6.045	53	13.473	53	18.076	53
6.219	53	13.494	53	18.123	53
6.376	53	13.691	53	18.260	53
6.433	53	13.832	53	18.247	53
6.547	53	13.925	53	18.322	53
6.881	53	14.107	47	18.327	53
18.418	53	22.421	53	26.652	53
18.862	53	22.562	53	26.664	53
18.881	53	22.571	53	26.721	53
18.903	47	22.730	53	26.896	53
18.905	53	22.760	53	27.084	53
18.906	46	22.923	53	27.099	53
18.914	53	23.224	53	27.140	53
18.968	53	23.494	53	27.148	53
19.060	53	23.651	53	27.237	53
19.136	53	23.741	53	27.281	53
19.163	53	23.813	45	27.296	53
19.202	53	23.859	53	27.321	53
19.262	53	23.913	53	27.355	53
19.490	53	24.013	53	27.736	53
19.601	53	24.353	53	27.912	53
19.661	53	24.464	53	27.955	53
19.674	53	24.466	53	28.011	53
21.231	53	24.544	53	28.017	53
21.236	53	24.721	53	28.023	53
21.293	53	24.737	53	28.176	53
21.297	53	24.741	53	28.302	53
21.447	53	24.797	53	28.573	53
21.463	53	24.833	53	28.584	53
21.469	53	24.906	53	28.877	53
21.472	53	24.916	53	28.918	53
21.616	53	25.168	53	28.927	53
21.633	53	25.221	53	28.959	53
21.655	53	25.360	53	29.049	53
21.915	53	25.390	53	29.110	53
22.124	53	25.822	53	29.114	53
22.154	53	25.962	53	29.116	53
22.172	53	26.258	53	29.213	53
22.194	53	26.419	53	29.413	53
22.204	53	26.434	53	29.429	53
22.214	53	26.520	53	29.491	53
22.269	53	26.535	53	29.504	53
22.270	53	26.544	53	29.748	53
22.349	53	26.636	53		

SOCIETE NANCEIENNE D'ALIMENTATION

(S. A. N. A. L.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 151.237.500 F

SIÈGE SOCIAL: 15, RUE DE LA MOTHE, NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Registre du commerce: Nancy n° 1332.

Obligations de 5.000 F à 0/0 1945.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 56 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 8 octobre 1953 et formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1953.** Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° **De la série sortie au tirage précédent et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
643 à 715	53	2.626 à 2.650	52

Etablissements FOURNIER-FERRIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 562.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 143, RUE FÉLIX-PYAT, A MARSEILLE
R. C.: Marseille n° 18141.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 1943.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1943 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'emission, a racheté en Bourse les 280 obligations prévues au tableau d'amortissement pour l'année 1953.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

Etablissements FOURNIER-FERRIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 562.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 143, RUE FÉLIX-PYAT, A MARSEILLE
R. C.: Marseille n° 18141.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 1945.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 180 obligations prévues au tableau d'amortissement pour l'année 1953.

Les précédents amortissements ont également été effectués par rachats en Bourse.

Société Générale de Constructions Electriques et Mécaniques ALSTHOM

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.294.825.000 F
SIÈGE SOCIAL: 38, AVENUE KLÉBER, PARIS (16e)
Registre du commerce: Seine n° 235930 B.

Obligations de 5.000 F 5 0/0 1947.

Sixième amortissement du 1er octobre 1953.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er octobre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis antérieurement restant à rembourser.

FONDERIES MONTUPET
(MONTUPET, PRIMET ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 80 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 11, BOULEVARD LANNES, PARIS (16e)
Registre du commerce: Seine n° 215920 B.

Obligations 5 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.

Sixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 128 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er novembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1948 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE ANONYME FRANÇAISE DU FERODO

CAPITAL: 486.420.000 F
SIÈGE SOCIAL: 63, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE, A PARIS
R. C.: Seine n° 207822 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 1946, cette société a procédé au rachat en Bourse des 110 obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt dont le septième amortissement était prévu pour le 1er novembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Les précédents amortissements ont été également réalisés par rachats en Bourse.

SOCIETE RATEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 606 MILLIONS DE FRANCS
dont le siège social est à Paris, 40, rue du Colisée, la direction, les services commerciaux et administratifs et les usines principales à la Courneuve, 151, rue Rateau.

Amortissement d'obligations 4 1/4 0/0 1946.

Dans les conditions stipulées lors de l'émission, la Société Rateau a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement de 266 obligations 4 1/4 0/0 1946.

Ce chiffre dépassant l'annuité minima d'amortissement au 1er novembre 1953, il ne sera pas, en conséquence, procédé à un tirage au sort en octobre 1953.

Les amortissements précédents ayant été effectués également par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de numéros à rembourser.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

USINES ET FONDERIES ARTHUR MARTIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 36, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS
R. C.: Seine n° 219023 B; Rocroy n° 5166.

Appel au remboursement anticipé total des obligations 6 3/4 0/0 de 5.000 F émises en 1949.

Les propriétaires d'obligations de 5.000 F nominal 6 3/4 0/0 émises en 1949 par la société Usines et fonderies Arthur Martin sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces titres, a décidé de procéder au remboursement anticipé à la date du 15 novembre 1953 de la totalité desdites obligations non encore amorties à cette date.

Les porteurs d'obligations 6 3/4 0/0 1949 devront présenter leurs titres au remboursement le 15 novembre 1953, date à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir.

Le remboursement s'effectuera au prix de 5.169 F par obligation, soit le pair augmenté de la somme de 169 F représentant le montant, arrondi au franc supérieur, des intérêts courus du 15 mai 1953, date de la dernière échéance, au 15 novembre 1953, date de la mise en remboursement.

Les obligations devront être présentées au remboursement coupons n° 5 et suivants attachés; le montant des coupons manquants sera déduit de la somme à rembourser.

Le remboursement aura lieu au siège de la société, 36, rue de Châteaudun, à Paris, et dans les agences et bureaux permanents de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris.

Le conseil d'administration.

SOCIETE DE L'OUENZA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.800.500 F
SIÈGE SOCIAL: A OUENZA (DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE, ALGÉRIE)
BUREAUX A PARIS: 78, AVENUE D'IÉNA
Registre du commerce: Guelma n° 3542; Paris n° 206823 B.

Remboursement anticipé des obligations 4 0/0 1942.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société de l'Ouenza a décidé de procéder au remboursement anticipé, à la date du 15 novembre 1953, de la totalité des obligations 4 0/0 1942 restant en circulation.

Ces obligations, qui cesseront de porter intérêt à partir du 15 novembre 1953, seront remboursées, dès cette même date, au prix de 5.017 F net par titre, soit 5.000 F représentant la valeur nominale des titres et 17 F représentant la fraction d'intérêt courue du coupon.

Les porteurs devront présenter leurs titres, munis des coupons 22 et suivants attachés, en vue du remboursement aux guichets des établissements ci-après:

Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris;
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 52, rue d'Anjou, à Paris;
Banque Hoskier et Cie, 15, rue des Mathurins, à Paris;
Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris,
ainsi que dans leurs succursales et agences.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 22 septembre 1953, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Damai (Jules), ressortissant allemand, demeurant en Allemagne, notamment des biens à Wintzenheim-Logelbach (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS DIVERS

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 735 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 45, RUE SAINT-DOMINIQUE, A PARIS

R. C.: Seine 28551.

Mobilisation de crédits à moyen terme.

Escompte et pension: taux d'escompte de la Banque de France majoré de 0,85 0/0.

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)

ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises 4 1/2 0/0 1929 (8e série) de 1.000 F de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé, le jeudi 5 novembre 1953, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des 2.000 obligations françaises 4 1/2 0,0 1929 (8e série) de 1.000 F qui doivent être remboursées le 1er janvier 1954.

Le conseil d'administration.

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)

ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises 5 0/0 1928 (7e série) de 1.000 F de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé, le lundi 9 novembre 1953, à neuf heures trente, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 7.676 obligations françaises 5 0/0 1928 (7e série) de 1.000 F qui doivent être remboursées le 1er janvier 1954.

Le conseil d'administration.

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)

ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé, le jeudi 12 novembre 1953, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des 94 actions françaises à rembourser le 1er janvier 1954.

Le conseil d'administration.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

15 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Union des Castors de l'Assistance publique de Paris.** But: construction de logements par ses adhérents (en dehors de leur activité professionnelle normale). Siège social: 189, rue de Bercy, Paris.

15 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Castellane. **Association locale des aides familiales rurales de la ville d'Annot.** But: aider matériellement et moralement la mère de famille ou toute autre personne dans le besoin. Siège social: mairie d'Annot.

15 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Lyre orphéonique de Louviers (Chorale Planterose).** But: étude du chant d'ensemble pour les sociétaires et le public. Siège social: hôtel de ville, Louviers.

16 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. **Association cultuelle musulmane du douar Boutaleb.** But: entreprendre la construction d'une mosquée au douar et assurer un traitement régulier au personnel du culte affecté à cette mosquée. Avec l'autorisation de l'administration compétente, acquérir la jouissance gratuite des établissements et édifices religieux musulmans de nature domaniale ou communale dépendant du douar Boutaleb; subventionner les œuvres musulmanes d'assistances sociales, s'occuper des questions se rattachant au culte. Siège social: douar Boutaleb, commune mixte des Rirha.

16 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Ténacité canalienne.** But: créer, entretenir, développer et resserrer les liens de solidarité qui doivent exister entre les membres de la société et par conséquent entre les enfants de la commune. Siège social: ancien groupe scolaire du bourg de Petit-Canal.

18 septembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Comité de défense des commerçants et artisans d'Indre-et-Loire.** But: établir entre ses membres des liens de sympathie pour la défense de leurs intérêts communs et généralement l'étude et la défense des intérêts économiques et sociaux de ses membres. Siège social: café Idéal-Bar, 17, rue Blaise-Pascal, Tours.

19 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Sporting-Club de Paris (Club omnisports).** But: pratique de tous les sports. Siège social: 73, rue de Turbigo, Paris.

20 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Confrérie des chevaliers de la Pochouse.** But: gastronomique: appréciation de la bonne cuisine française folklorique; continuer les traditions les plus anciennes de Verdun, apporter une aide accrue aux déshérités de la vie. Siège social: Hostellerie bourguignonne, à Verdun-sur-le-Doubs.

21 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **La Caille de Thoisy-la-Berchère.** But: protection du gibier, des propriétés et des récoltes. Siège social: chez M. Grignard, président, à Thoisy-la-Berchère.

21 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Les Chasseurs de Meulson.** But: protection du gibier, des récoltes, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Meulson.

21 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Amicale laïque de Saveuse.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: école publique mixte de Saveuse.

22 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Service populaire des aides familiales de Bousbecque.** But: aide à domicile des mères de famille du milieu populaire. Siège social: 7, rue de Linselles, Bousbecque.

23 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Melun. **Amicale des propriétaires fonciers de Chailly-en-Bière.** But: réserver et faire garder en commun le droit de chasse sur les propriétés des membres adhérents, détruire les animaux nuisibles, réprimer le braconnage. Siège social: chez le président M. Pierre Cotty, Chailly-en-Bière.

24 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Société de chasse de Condat-en-Combraille.** But: exercice de la chasse sur les terrains loués ou appartenant aux sociétaires. Siège social: mairie de Condat-en-Combraille.

---

24 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Eleveurs-amateurs Leghorn.** But: pourvoir à l'amélioration des animaux de race. Siège social: salle Bajon, rue Lamartine, Mazingarbe.

---

24 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Jeunesse service.** But: venir en aide aux jeunes et à leurs organisations dans les activités qu'ils entreprennent pour leur éducation. Siège social: 6, rue Ampère, Paris.

---

25 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Amicale des chasseurs de Nouainville-Octeville.** But: exploitation de la chasse, son amélioration, répression du braconnage. Siège social: 141, rue Salengro, Octeville.

---

25 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Pontorson.** But: promouvoir dans le canton de Pontorson l'enseignement agricole et ménager postscolaire, grouper les jeunes ruraux du canton de la région pour parfaire leur formation professionnelle et sociale. Siège social: mairie de Pontorson.

---

25 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Comité départemental de Lot-et-Garonne de la Fédération nationale des malades.** But: représenter et défendre les intérêts des malades de longue durée. Siège social: 41, rue Cornières, Agen.

---

26 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Fédération de boules da table.** But: étude en commun des problèmes relatifs à l'organisation générale et au développement des sports de boules de table. Siège social: 11, boulevard Bel-Air, Thonon-les-Bains.

---

28 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Les Muguets de Quintenas.** But: pratique de la musique. Siège social: mairie de Quintenas.

---

28 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Les Amis de l'école maternelle du Toulon.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école maternelle du Toulon de Périgueux.

---

28 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des maisons familiales de Mareches.** But: l'éducation populaire en milieu rural, et plus particulièrement l'apprentissage agricole et l'enseignement ménager rural. Siège social: contour du Trieux, Mareches.

---

29 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale des chasseurs de Saint-Sulpice-des-Landes.** But: répression du braconnage et une meilleure réglementation de la chasse dans la commune. Siège social: mairie de Saint-Sulpice-des-Landes.

---

29 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Solidarité écossaise féminine de France.** But: mise en pratique de la solidarité sous toutes ses formes. Siège social: 71 *bis*, rue La Condamine, Paris.

---

29 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale philatélique des retraités.** But: favoriser et développer le goût et l'étude de la philatélie ainsi que les échanges. Siège social: 75, rue Fouchet, Paris.

---

30 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Amicale dous écoles libres de Nuits-Saint-Georges.** But: maintien des relations amicales; concours à la prospérité de ces écoles. Siège social: rue Gassendi, Nuits-Saint-Georges.

1er octobre 1953. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Peyrus Omni-Sports.** But: développer la pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: hôtel du Centre, Peyrus.

1er octobre 1953. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Société de chasse de Saint-Samson-la-Poterie.** But: conservation du gibier; répression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Samson-la-Poterie.

1er octobre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Club pongiste morfaussien.** But: pratique du tennis de table et des sports d'éducation physique y afférents. Siège social: café du Siècle, à Morteau.

1er octobre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Amicale des œuvres post et périscolaires.** But: éducation postscolaire; théâtre, sports. Siège social: salle des fêtes de Brieulles-sur-Meuse.

1er octobre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'études des fontes de bâtiment.** But: étude de tout problème théorique, technique ou pratique relatif à la production, au marché ou à l'utilisation des fontes de bâtiment. Siège social: 91, rue Jouffroy, Paris.

---

2 octobre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Union franco-italienne des techniques de l'énergie.** But: échanges techniques dans le domaine de la technique énergétique pour la production, le transport, la mesure et l'utilisation des gaz combustibles. Siège social: 7, rue Logelbach, Paris.

---

3 octobre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Racing club lafayettois.** But: pratique de tous les sports, notamment le football. Siège social: chez M. Doudou Ahmad, Lafayette.

---

5 octobre 1953. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Union de Saint-Barthélémy-d'Anjou.** But: pratique du jeu de boules de fort. Siège social: salle de l'Union, bourg de Saint-Barthélémy-d'Anjou.

---

5 octobre 1953. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des parents d'élèves du collège du boulevard Guillemin**, à Alger. But: défense des intérêts des familles ayant leurs enfants au collège Guillemin. Siège social: collège du boulevard Guillemin, Alger.

---

5 octobre 1953. Déclaration à la préfecture de Draguignan. **Fédération départementale de la coopération agricole.** But: défense morale et professionnelle des groupements adhérents, développement du mouvement coopératif dans le département et représentation sur le plan départemental du mouvement coopératif. Siège social: 16, place de la Victoire, Draguignan.

---

7 octobre 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Ligue de l'Est de judo et de jiu-jitsu.** But: pratique du judo et du jiu-jitsu. Siège social: chez M. Perret, 28, rue de la République, Jarville.

---

8 octobre 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale des chasseurs de Sucé.** But: destruction rationnelle du gibier, repeuplement, destruction des animaux nuisibles et répression du braconnage. Siège social: mairie de Sucé.

---

9 octobre 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Les Castors bleus.** But: donner à ses membres la possibilité de construire. Siège social: 25, avenue Emile-Labussière, Limoges.

---

9 octobre 1953. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Société études géographiques et spéléologiques de la région de Latour-de-France.** But: connaître les caractéristiques spéléologiques et géographiques de la région. Siège social: chez M. Piechon, villégiateur, Latour-de-France.

MODIFICATIONS

12 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. Le **Patronage laïque du 18e arrondissement** transfère son siège social du 118, boulevard Ney, Paris, au 135, rue Belliard, Paris.

---

15 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **La France sociale** transfère son siège social du 71, rue Philippe-de-Girard, Paris, au 14, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

---

29 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. Le **Centre d'arts plastiques** transfère son siège social du 33, avenue de Latre-de-Tassigny, Paris, au 40, rue Saint-Bernard, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

9 avril 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Valenciennes le 9 octobre 1953.) **Union des associations polonaises catholiques en France** (section dénommée: Sainte-Barbe). But: maintenir l'esprit de la foi catholique et les traditions des aïeux, la culture spirituelle et l'action de charité, établir et évoluer les relations amicales avec la nation française. Siège social: Foyer polonais, Abscon.

---

31 juillet 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Troyes le 17 septembre 1953.) **Comité des sociétés polonaises de Troyes.** But: groupement et représentation des sociétés polonaises locales. Siège social: 18, rue Neuve-des-Carmilles, Troyes.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.